2e ANNÉE. — T. 3

N° 56. — 28 Février 1920.

La Documentation Catholique



Adveniat Regnum Tuum.

LES QUESTIONS ACTUELLES, CHRONIQUE DE LA PRESSE, L'ACTION CATHOLIQUE et REVUE D'ORGANISATION ET DE DÉFENSE RELIGIEUSE réunies

PARAIT LE SAMEDI. — Prix du présent numéro : 0 fr. 50.

ABONNEMENTS { France : Un An, 20 fr. ; Six Mois, 11 fr. Étranger : Un An, 22 fr. ; Six Mois, 12 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION, 5, RUE BAYARD. PARIS-VIIIe.

Nous recommandons spécialement l'AVIS AUX ABONNÉS qu'on trouvera p. 314.

Sommaire analytique

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Transmission des pouvoirs

I — MESSAGES AU PARLEMENT

Le septennat de M. Raymond Poincaré étant achevé, M. Paul Deschanel, élu le 17. 1. 20 (1), a pris possession des fonctions présidentielles le 18. 2. 20.

Nous reproduisons ci-après les messages adressés au Parlement par le président sortant (17. 2. 20) et par le nouvel élu (19. 2. 20).

Message de M. Raymond Poincaré

MESSIEURS LES SÉNATEURS,
MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

L'honneur que m'a décerné la représentation nationale est le plus grand que puisse recevoir un citoyen. J'en suis profondément touché, et j'aurai à cœur de m'en montrer digne.

J'avais applaudi, comme tous les Français, au légitime hommage que les Chambres avaient, après l'armistice, rendu à M. Clemenceau et au maréchal Foch. Mais ceux d'entre vous qui ont pris l'initiative de la nouvelle proposition que vous venez de voter (2) savent que, si j'avais été averti de leur intention, je les aurais priés d'y renoncer. Le président de la République n'a été, pendant la guerre, que l'interprète de la volonté du pays. C'est à toute la nation et à toute l'armée que doivent aller les éloges de l'histoire et la reconnaissance de la postérité.

Durant quatre longues années, le Gouvernement de la République, le Sénat et la Chambre des députés, les municipalités de France, ont accompli, avec un dévouement de toutes les heures, des devoirs souvent très ingrats et cherché à faciliter, autant qu'il dépendait d'eux, l'œuvre héroïque de nos soldats.

Mais tous, tant que nous sommes, c'est dans la magnifique tenue de l'opinion publique, c'est dans l'ardent patriotisme des populations, c'est dans le sublime sacrifice de nos morts que nous avons trouvé l'inspiration de notre propre conduite et la force de demeurer inébranlables aux divers postes qui nous étaient confiés.

Attaquée sans aucune provocation de sa part, la France s'est immédiatement groupée tout entière dans la volonté de repousser l'agresseur et d'assurer par la victoire la libération de nos deux provinces si longtemps prisonnières.

Cette union nationale, je n'ai pas la vanité de croire qu'elle se soit formée à mon appel, le 4 août 1914. Elle était dans le cœur du peuple et elle s'est spontanément révélée le jour où elle est devenue nécessaire au salut du pays.

Elle n'est pas moins indispensable aujourd'hui qu'hier. De la paix signée, il faut faire une réalité durable. Des négociations commencées au sujet de la Turquie, il faut tirer des conclusions qui rétablissent le calme en Orient. De la Société des Nations qui vient de se réunir, il faut composer un organisme vivant et agissant.

Des engagements ont été pris envers nous par l'Allemagne ; nous devons en obtenir et en assurer l'exécution.

L'Allemagne a promis de ne plus s'armer contre la tranquillité de l'Europe. Nous devons veiller à ce que son désarmement soit effectif.

Nos régions dévastées sont dans une détresse que toute parole humaine est impuissante à décrire. Nous devons exiger de l'Allemagne qu'elle nous mette à même de réparer le mal qu'elle a fait.

Toutes questions qui, entre cent autres d'égale gravité, ne sauraient être réglées par une France troublée ou désunie.

La tâche économique et financière que la République a maintenant à entreprendre, et dont les deux Chambres ont déjà mesuré l'immensité, n'exige pas moins de suite et d'harmonie dans les efforts des bons citoyens.

Au-dessus de l'inévitable variété de nos convictions politiques, tenons donc toujours présente à nos yeux l'image de la patrie, de la patrie victorieuse et reconstituée dans ses frontières, mais cruellement éprouvée par les souffrances de la guerre et par la perte d'un si grand nombre de ses enfants. A l'amour que nous avons tous pour elle, et dont elle a, plus que jamais, besoin, empruntons la résolution de rester unis, de travailler côte à côte comme des frères qui ont à soigner ensemble une mère convalescente.

Dans l'accomplissement de la lourde mission qui va incomber au Gouvernement de la République et aux Chambres, sachons faire confiance à la merveilleuse vitalité dont notre pays a donné aux heures les plus sombres des preuves si éclatantes.

Ayons foi dans les glorieuses destinées de la France, dans ses grandes vertus traditionnelles, dans son énergie, dans sa ténacité, dans cette force de résurrection qu'elle a montrée jadis après la défaite et qu'aujourd'hui, après la victoire, elle va retrouver centuplée.

Ne permettons ni à l'optimisme de nous aveugler ni au pessimisme de nous abattre. Mettons-nous simplement en face de la vérité, non pour y voir des motifs de découragement, mais pour y trouver de nouvelles raisons d'agir.

Plus l'entreprise est vaste, plus nous devons nous hâter de nous entr'aider pour la mener à bien.

Unie dans la bataille, la France a été invincible. Unie dans les travaux de la paix, elle saura bientôt, par un renouveau d'activité laborieuse, mériter, une fois de plus, l'admiration du monde.

Message de M. Paul Deschanel

MESSIEURS LES SÉNATEURS,
MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Il n'est pas de plus haut destin que de servir la France ; je vous rends grâces de m'avoir permis de la servir encore avec vous.

(1) D. C., t. 3, pp. 114-139.
(2) Cette loi déclare que « M. Poincaré, président de la République pendant la guerre, a bien mérité de la patrie ». (Note de la D. C.)

Vous estimez que l'union nationale qui nous a dés à gagner la guerre doit nous aider à gagner paix : vous avez fait de moi le président de tous s Français ; je le resterai. A cette heure décisive l'histoire de la France et de l'histoire univer-lle, tout ce qui réveillerait d'anciennes discordes rait un crime contre la patrie.

Notre premier devoir est d'établir clairement vant le pays notre situation diplomatique, mili-ire, économique et financière. Nous ne pouvons nstruire notre politique d'avenir que sur des don-ées précises. Je fais appel à tout ce que nos assem-lées renferment d'expérience et de lumières pour t acte de sincérité et de probité morale.

Fortifier l'union de tous les peuples qui ont lutté our le droit et qui, par cela, sont grands, resserrer os liens avec ceux que leurs affinités ou leurs térêts rapprochent de nous, telle est la première arantie de la paix et la base de cette Société des ations à laquelle le traité de Versailles a confié exécution de certaines clauses capitales et que nous evrons armer de moyens d'action efficaces afin 'épargner au monde de nouveaux déchirements.

La France veut que le traité auquel l'Allemagne apposé sa signature soit obéi et que l'agresseur e lui arrache pas le fruit de ses héroïques sacri-ces. Elle entend vivre en sécurité. Aujourd'hui omme hier, notre politique est affaire de volonté, 'énergie et de foi.

Le peuple russe a combattu avec nous pendant rois ans pour la cause de la liberté ; puisse-t-il, aître de lui-même, reprendre bientôt, dans la plé-itude de son génie, le cours de sa mission civi-satrice !

La question d'Orient a périodiquement déchaîné guerre. Le sort de l'empire ottoman n'est pas ncore réglé. Là aussi, nos intérêts, nos droits, nos aditions séculaires doivent être sauvegardés.

A l'intérieur comme au dehors, les problèmes de paix ne sont pas moins ardus que ceux de la uerre ; ils veulent des vertus égales, un travail piniâtre et, s'il le faut, de nouvelles privations.

Chaque Français doit payer, suivant sa force ontributive, sa part d'impôt. Qui se dérobe commet n acte analogue à celui du soldat qui déserte la ranchée ou qui fuit le champ de bataille. Le con-ribuable fera son devoir si on lui expose franche-ent l'état de nos affaires et ce que la France attend e son patriotisme.

Les problèmes économiques — blé, charbon, ransports, change — exigent, eux aussi, d'abord ne mise au point, puis une méthode suivie, et, our empêcher les crimes, la coordination de tous s efforts.

Il nous faut perfectionner et compléter notre égislation sociale, défendre la famille, fondement e la nation, prévenir, par des mesures d'équité, s conflits entre le capital et le travail, ouvrir 'accès de plus en plus rapide des travailleurs des illes et des campagnes à la propriété.

Les populations de nos régions envahies ont cruel-ement souffert ; elles souffrent encore. C'est à elles, n même temps qu'à nos mutilés, à nos veuves, nos orphelins, que doit aller notre plus ardente ollicitude, car c'est à leur inflexible patriotisme ue nous devons en grande partie notre salut.

L'Alsace et la Lorraine, par leur immuable et ieuse fidélité, sont devenues, aux yeux de l'univers, a personnification même du droit ; nulle fortune lus haute, dans les annales humaines, n'échut à n peuple. Nos chères provinces sont pour la France ne admirable école de liberté et de sagesse. Inspi-rons-nous de leur sensibilité si fine et si profonde ; écoutons les battements de leur cœur, et nous ferons tout notre devoir.

J'adresse, par delà les mers, à notre grande famille coloniale, à tous les enfants adoptifs de la France, qu'elle chérit comme ses propres enfants, l'expression de sa tendresse maternelle.

Après les gouvernements et les assemblées qui ont porté le poids de la guerre, après les grands Français, au premier rang desquels je salue mon illustre prédécesseur, après nos soldats et nos ma-rins sublimes, qu'entourera l'éternelle reconnais-sance de la patrie, nous accomplirons notre tâche redoutable si nous gardons en nos âmes cette flamme sacrée qui a rendu la France et la Répu-blique invincibles et qui a sauvé le monde.

II — DISCOURS A L'ÉLYSÉE (18. 2. 20)

M. Raymond Poincaré, *entouré des ministres et en présence des présidents et des bureaux du Sénat et de la Chambre des députés, en trans-mettant à M. Paul Dechanel, conformément à la Constitution, les pouvoirs qui lui avaient été confiés le 18 février 1913, s'est exprimé en ces termes :*

Monsieur le Président de la République,

Je remets entre vos mains le dépôt que j'ai reçu, il y a sept ans, de mon éminent prédécesseur, M. Fallières, que j'avais promis de garder intact.

L'effroyable tourmente qui s'est abattue sur le pays n'a pas un instant ébranlé nos institutions républicaines. Elles se sont adaptées aux circon-stances les plus tragiques et elles ont permis à la France de repousser victorieusement l'agression dont elle était l'objet.

Quelques améliorations que l'Assemblée natio-nale ait le droit d'introduire tôt ou tard dans l'or-ganisation et dans les rapports des pouvoirs publics, la Constitution, telle qu'elle est, a eu le mérite d'as-surer, devant l'ennemi, le maintien de l'ordre dans la liberté.

Entre le Gouvernement, à qui appartenait la dé-cision, les Chambres, qui contrôlaient, et l'armée, qui défendait le territoire, les relations n'ont pas cessé d'être sûres et faciles. Je n'ai eu, pour mon compte, d'autre pensée que de favoriser cet accord nécessaire.

La tâche qui vous attend aujourd'hui, Monsieur le Président, n'est pas moins importante. Elle ne pouvait être confiée à meilleur ouvrier.

Vous avez été élevé dans l'amour des institutions libres ; vous avez jeté un vif éclat sur le Parlement, qui vous a tant de fois appelé à le présider ; vous saurez être, au poste difficile que vous allez occuper, un arbitre impartial en même temps qu'un con-seiller de sagesse et de raison.

Pendant les sept années de votre magistrature, vous aurez à poursuivre sans relâche l'exécution du traité de paix, aux obligations duquel l'Allemagne n'est déjà que trop disposée à se soustraire.

Vous aurez à garantir la permanence de notre politique extérieure, à sauvegarder nos alliances, à vivifier la Société des Nations, à faire de la paix, qui n'est aujourd'hui encore qu'une espérance et un nom, une chose acquise et indestructible.

A l'intérieur, vous veillerez sans trêve à la recon-stitution du pays, à la restauration de ses finances, au relèvement de sa prospérité économique, à la renaissance de ses malheureuses régions dévastées. Entreprise immense, pour l'accomplissement de

laquelle vous avez le droit de compter sur le concours de tous les Français.

Monsieur le Président de la République, à l'heure où vous prenez la direction morale de cette grande œuvre d'intérêt national, laissez-moi vous exprimer, avec mes souhaits les plus chaleureux, la confiance qu'inspirent au pays votre haute valeur personnelle et votre ardent patriotisme.

M. le Président DESCHANEL *a répondu :*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Votre accueil si cordial me touche profondément. Les paroles trop bienveillantes que vous venez de m'adresser sont pour moi un honneur et une force.

Pour remplir mon devoir, je n'aurai qu'à tenir les yeux fixés sur vos nobles exemples. Dans la plus grande crise de l'histoire, où les institutions libres ont résisté aux plus rudes épreuves, où nos armées et leurs chefs ont couvert la patrie d'une gloire sans égale, vous avez représenté la France avec un admirable patriotisme, et, aux heures tragiques, j'ai pu apprécier, autant que personne, en même temps que la fermeté de vos résolutions, votre sagesse et votre sagacité politiques.

Appuyé sur ces grands souvenirs, fort des sympathies et de la confiance de nos Assemblées, dont je suis heureux de saluer ici avec reconnaissance les présidents et les bureaux, en harmonie intime avec les représentants de la nation, dont jamais le contrôle ne fut plus nécessaire, et avec ce peuple de héros, je travaillerai de tout mon cœur, dans l'ordre et dans la loi, à la grandeur de la France et de la République.

III — DISCOURS DE M. DESCHANEL A L'HOTEL DE VILLE DE PARIS (18. 2. 20)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL,
MONSIEUR LE PRÉFET DE LA SEINE,

Je vous remercie de votre accueil si cordial et de vos émouvantes paroles. Je suis heureux de me trouver aujourd'hui en notre glorieux Hôtel de Ville, au milieu de cette assemblée municipale où j'aperçois tant de visages amis.

Si quelque chose peut porter bonheur à ma magistrature, c'est, avec la présence de mes illustres prédécesseurs, MM. Emile Loubet, Armand Fallières et Raymond Poincaré, qui ont donné de si admirables exemples de vertus civiques et de noblesse morale, l'affectueuse bienvenue de Paris. Paris, merveille de grâce, de goût et de beauté, où chaque coin de rue, chaque pierre évoque un monde de souvenirs magnifiques, où le charme infini des femmes égale leur charité et leur vaillance, où la France retrouve toutes ses grandeurs et toutes ses gloires dans une harmonie souveraine.

Mais, entre tant de grandeurs, permettez que j'évoque en ce moment le Paris de 1914, alors que la formidable armée ennemie arrivait sur nous à marches forcées, et le Paris de 1917 et de 1918, quand les raids nocturnes accumulaient les trépas et les ruines, quand, le soir, nos enfants travaillaient dans les caves et qu'autour d'eux les torpilles, tombant dans le grand silence, trouaient, avec leur bruit sinistre, nos monuments, nos maisons, notre sol.

En ces heures tragiques, l'âme divine de Paris illumina la terre. Quand on appartient à une telle ville, quand on est le fils d'une telle famille morale, on peut sans crainte lever les yeux vers le ciel et y regarder avec confiance l'avenir de la patrie.

IV — LE SAINT-SIÈGE ET LA FRANCE

Échange de télégrammes entre S. S. Benoît XV et M. Deschanel

Nous exprimons à Votre Excellence nos félicita- tions et nos vœux à l'occasion de son élévation à l première magistrature de la République et de so installation à l'Elysée. Nous ne doutons pas que l divine Providence ne réserve à votre action prési- dentielle, avec le concours dévoué et sincère de tou les bons citoyens français, la mission magnifiqu et glorieuse de relever la France de ses ruines maté- rielles et morales, de donner à votre pays la pai religieuse, qui sera l'un des importants facteurs d son relèvement, et de contribuer efficacement à cett pacification des peuples après laquelle soupire tout l'humanité. Dans cette confiance, nous imploron les bénédictions divines sur vous, Monsieur le Pr- sident, sur votre famille, sur le Gouvernemen français et sur la France tout entière, que nou aimons toujours comme la fille aînée de l'Eglise.

BENEDICTUS PP. XV.

Au moment où j'assume la charge à laquelle m' appelé la confiance de l'Assemblée nationale, Votr Sainteté me fait l'honneur de m'exprimer ses sen- timents, ainsi que les vœux qu'elle forme pour l grandeur et la prospérité de la France.

Il m'est particulièrement agréable de dire à Votr Sainteté combien je suis sensible à ses félicitation Il ne me l'est pas moins de l'assurer du haut pri que j'attache à ses vœux pour le bonheur de l France victorieuse et pour l'accomplissement de s destinées historiques, intimement liées à la caus de la justice.

P. DESCHANEL.

[Dépêches insérées au *Journal Officiel de la Républiq Française*, 24. 2. 20.]

A LA HAUTE COUR

L'affaire Caillaux

L'ACTE D'ACCUSATION

Les débats de l'affaire Caillaux se sont ouver au Sénat, constitué en Haute-Cour (ou Cour d Justice), le mardi soir 17 février 1920.

Rappelons que M. Joseph Caillaux, arrêté 13 janvier 1918 (l'immunité parlementaire, à demande du général Dubail, gouverneur mi- taire de Paris, avait été levée le 22 déc. 1917 fut, par Décret pris en Conseil des ministres, 15 octobre 1918, renvoyé pour information d vant la Haute-Cour ; la Commission d'instru tion de ce tribunal rendit, le 16 septembre 191 un arrêt de renvoi « devant la Cour de Justice pour jugement.

La D. C. (t. 2, pp. 410-417) a donné le tex de cet arrêt. Voici l'acte d'accusation du proc reur général, M. THÉODORE LESCOUVÉ, *lu à première audience.*

Le procureur général près la Cour de Justi expose que, par arrêt du 16 septembre 1919,

ambre d'accusation de ladite Cour a renvoyé vant le Sénat, constitué en Cour de Justice, pour être jugé conformément à la loi, le nommé CAILux, Joseph-Pierre-Marie-Auguste, âgé de cinante-six ans, détenu.

Déclare, le procureur général, que des pièces et l'instruction, résultent les faits suivants :

Espoirs fondés par l'Allemagne r M. Joseph Caillaux durant la Grande Guerre

Alors que, dès les premiers jours de la guerre, et ndant toute sa durée, tous les gouvernements qui sont succédé en France se sont rencontrés sur programme minimum commun où s'affirmait, ec l'entière et criminelle responsabilité des Emres centraux, l'obligation vitale pour notre pays poursuivre par les armes l'œuvre de défense naonale jusqu'à la capitulation de l'ennemi, il est pendant un homme politique français dont l'Almagne se plaisait à opposer le rôle à celui des mmes qui représentaient la politique française, sur lequel elle n'a cessé de fonder les plus rieux espoirs en vue d'amener notre pays à accepr les conditions d'une paix prématurée : c'est CAILLAUX.

émoignage de la « Neue Freie Presse » de Vienne

Voici en quels termes, dans son numéro du 14 ocbre 1914, la *Neue Freie Presse* de Vienne refléit cet état d'esprit :

« M. CAILLAUX *a beaucoup de partisans dans les ilieux républicains. C'est un des rares hommes olitiques français qui ne soit pas encore usé ; les utres sont pour la plupart impossibles, en raison leur passé, qui fait peser sur eux la responsalité de la guerre. Aucune responsabilité de ce enre n'incombe à* M. CAILLAUX, *car il a toujours réconisé de bonnes relations entre la France et Allemagne...*

» *Si, un jour, la France sort de son enivrement, . Caillaux jouera alors un grand rôle, et, on peut espérer, un rôle bienfaisant, dans son pays, qu'il rt pour le moment comme payeur général. A ce oment beaucoup d'autres hommes politiques seront vités à rendre des comptes.* »

Et, dans son numéro du 22 novembre 1914, le ême journal s'exprimait ainsi à l'occasion du épart de l'ancien président du Conseil pour Amérique du Sud :

« *Les détenteurs actuels du pouvoir en France, ux de la dernière heure, ont cru prolonger leur xistence en bannissant au delà des mers, en pays tranger, un de leurs adversaires politiques des lus dangereux. Ils ont fait subir ce destin à M. Cailaux parce que cet ancien premier ministre, ce eader radical, constitue pour eux une menace ermanente, et aussi parce qu'il apparaît comme ne menace contre la guerre, parce qu'il pourrait ommuniquer au peuple une mentalité pacifique, quelle ne convient pas aux politiciens qui auourd'hui vivent de la guerre et qui demain mourront à cause de la guerre. Mais pour le moment s estiment qu'en éloignant M. Caillaux, ils comattent efficacement le danger qui menace la uerre, le danger de la paix. On cherche les causes our lesquelles M. Caillaux vient d'être banni ar un véritable acte de violence. Il n'y en a u'une : c'est que M. Poincaré et ses pernicieux ollaborateurs, Delcassé et Millerand, ont eu peur ue la saine raison, dont M. Caillaux a toujours arlé le langage, ne pût se faire entendre du peuple français... La crainte est mauvaise conseillère. Ces messieurs de Bordeaux ont éloigné M. Caillaux : l'homme est parti, mais son esprit reste toujours en France, et restera un sujet de crainte continuelle pour ceux qui dominent ce malheureux pays. Cet esprit, on ne peut pas le bannir. Les événements qui se passent sur le théâtre de la guerre doivent amener au but que M. Caillaux s'était assigné : délivrer le pays de cette malheureuse guerre, alors qu'il est encore temps de conclure une paix pleine d'honneur. M. Caillaux a dû se rendre compte que l'armée française, malgré sa bravoure, malgré son endurance, ne peut plus résister longtemps. Son intelligence lucide, qui n'est pas troublée par les imaginations nationalistes, par l'idée fixe de la victoire certaine, a dû reconnaître que la résistance touche à sa fin et que tout l'héroïsme, tous les sacrifices sont condamnés à rester vains.* »

Déclarations de ministres allemands aux Commissions du Reichstag

Ce n'est d'ailleurs pas seulement dans la presse qu'on trouve l'expression d'une telle opinion en ce qui concerne la personne de M. Caillaux.

Un témoin, M. l'abbé Delsor, qui pendant la guerre siégeait au Reichstag comme député de l'Alsace annexée, a rapporté qu'au printemps de 1916, époque concomitante des agissements de Bolo en vue d'acquérir le *Journal*, et de ceux de Duval en vue de la campagne du *Bonnet rouge*, le représentant du gouvernement allemand avait dit au cours d'une séance secrète de la Commission du budget : « D'ici l'automne, il y aura en France un changement de gouvernement. M. Caillaux reviendra au pouvoir et ce sera la paix. M. Caillaux est notre homme », paroles que l'abbé Delsor a interprétées en ce sens que Caillaux, non pas fût au service de l'Allemagne, mais avait une mentalité le poussant à agir dans le sens de la paix, et à conclure une paix sur des bases qui conviendraient à l'Allemagne.

Le propos rapporté par l'abbé Delsor a été confirmé par un autre témoin, M. Levêque, également député au Reichstag, qui affirme avoir entendu le ministre allemand s'exprimer en ces termes : « M. Caillaux est notre homme. C'est à lui que nous devons nous tenir. »

Sacrifices d'argent en vue de l'action possible de M. Caillaux

Si maintenant l'on considère les sacrifices énormes consentis en argent par l'Allemagne au cours de la guerre, en vue de provoquer chez ses adversaires un mouvement d'opinion favorable à la paix, notamment les vingt millions qu'elle a dépensés pour mener à bien la double affaire du *Journal*, on ne peut pas ne pas être frappé, d'une part, de ce que les personnalités dont elle faisait les bailleurs de fonds du *Journal* étaient en rapports étroits avec M. Caillaux, de l'autre, que, n'offrant par elles-mêmes aucune surface ou garantie sérieuse, elles ne pouvaient être en l'espèce que des prête-noms.

Ce n'était certainement pas avec Lenoir, jeune homme nanti d'un Conseil judiciaire, que l'Allemagne entendait traiter lorsqu'elle lui remettait dix millions. Son père lui-même, dont les relations avec M. Caillaux étaient bien connues, malgré sa situation de grand agent de publicité, ne pouvait guère être agréé par l'Allemagne qu'en

qualité d'intermédiaire pour le compte de personnalités plus considérables.

Or, le télégramme suivant, adressé avant le versement des fonds, le 1er avril 1915, par M. de Jagow, à M. de Lancken, directeur de la section politique de Bruxelles, ne paraît pas devoir laisser de doutes au sujet de la personnalité en considération de laquelle le gouvernement allemand se disposait à faire une opération d'une telle envergure :

« N° 16. Secret. — L'ambassadeur à Berne télégraphie : « Alphonse Lenoir, agent de presse du » ministère des finances français, qui aurait joué » un rôle important comme intermédiaire pendant » la crise du Maroc et aurait été personnellement » à Berlin, m'a envoyé son fils avec de vastes pro- » jets relatifs à l'achat de journaux français des » plus importants. On pourrait peut-être savoir à » la Deutsche Bank si ces indications sont exactes » et s'il faut prendre Lenoir au sérieux. Dans le » cas où Lenoir serait connu de vous, je vous » prierai de m'en informer télégraphiquement. » Lenoir est complètement inconnu à la Deutsche » Bank, ainsi que de Helfferich. Signé : JAGOW. »

L'allusion au rôle important d'Alphonse Lenoir comme intermédiaire, en 1911, pendant la crise du Maroc, révèle à n'en pas douter que sa démarche n'est prise en considération qu'à raison de la personnalité de l'homme qui était au pouvoir en 1911, au moment de l'affaire d'Agadir, c'est-à-dire de M. Caillaux. Et le fait même qu'à la suite de cette démarche, M. de Jagow s'adresse pour avoir des renseignements à M. de Lancken, c'est-à-dire à l'homme qui avait, en 1911, engagé des négociations secrètes avec M. Caillaux, prouve encore que c'est bien en considération du rôle éventuel de celui-ci, et des espoirs qu'elle fonde sur lui, que l'Allemagne est disposée à traiter.

De même, lorsqu'en 1916, le gouvernement allemand faisait parvenir à Bolo une première somme de deux millions destinée à l'achat de journaux français, et lorsque, l'année suivante, après les télégrammes Bernstorff, la Deutsche Bank, d'ordre de von Jagow, lui versait à New-York une somme de un million sept cent mille dollars en vue de consommer l'opération du *Journal*, il est bien évident que ce n'est pas la personnalité de Bolo qui pouvait déterminer le gouvernement allemand à consentir un pareil sacrifice, mais bien plutôt celle de l'homme politique dont l'intimité était en quelque sorte une des raisons d'être de Bolo, c'est-à-dire M. Caillaux.

Les dépêches échangées entre le gouvernement allemand et le comte Bernstorff, et les propos de Pavenstedt, fondé de pouvoirs de la banque Amsinck, intermédiaire entre Bolo et le comte Bernstorff, ne laissent aucun doute sur ce point.

Lorsque, au début de l'année 1917, Bolo envoya son ami Panon auprès de Pavenstedt, pour demander à ce dernier d'attester que les millions qui lui avaient été remis l'année précédente par la Deutsche Bank étaient déposés à son nom à la banque Amsinck dès avant la guerre, Pavenstedt, en parlant de Bolo, n'avait pu s'empêcher de poser à Panon la question suivante : « Est-il aussi bien qu'il le dit avec M. Caillaux ? »

Mais les dépêches échangées entre Bernstorff et son gouvernement sont autrement impressionnantes.

« De source absolument digne de confiance, télégraphie, le 26 février 1916, Washington à l'Office des affaires étrangères à Berlin, je reçois communication directe concernant une action politique dans un des pays ennemis, qui conduirait à la pai[x]. Une des personnalités politiques éminentes du pa[ys] en question cherche à New-York un prêt [de] 1 700 000 dollars pour lequel sûreté serait donné[e]. Il m'a été défendu de donner nom par écrit. Affai[re] me paraît de la plus haute importance. »

Ces mots « une des personnalités éminentes d[u] pays en question dont il m'a été défendu de donn[er] le nom par écrit » ne sauraient évidemment s'a[p]pliquer à l'aventurier Bolo ; et pas davantage [il] ne saurait s'agir de la personnalité de Bolo da[ns] les lignes suivantes extraites d'un télégramm[e] Bernstorff en date du 20 mars 1916 : « Interm[é]diaire prie en outre que notre presse soit influenc[ée] de façon à passer autant que possible sous silen[ce] changement dans la constellation politique Fran[ce] afin que rien ne soit gâté par approbation all[e]mande. » Mais on ne peut pas ne pas faire u[n] rapprochement entre les recommandations de [ce] télégramme et les propos tenus devant l'abbé De[...]sor par le représentant du gouvernement all[e]mand, au mois de mai 1916, à une séance de [la] Commission du budget du Reichstag : « D'i[ci] l'automne il y aura en France un changement [de] gouvernement : M. Caillaux reviendra au pouvo[ir] et ce sera la paix. »

Précautions pour ne pas le compromettre aux yeux de l'opinion française

Le gouvernement allemand, d'ailleurs, ainsi qu'o[n] le lui recommandait dans le télégramme ci-dess[us] mentionné, comme dans un autre dont il sera ult[é]rieurement parlé, se rendait parfaitement comp[te] du discrédit dans lequel il eût fait tomber [la] personnalité de M. Caillaux en laissant la presse [se] livrer à des commentaires favorables à son actio[n].

Les articles de journaux dans le genre de ceu[x] cités plus haut étaient, à ce point de vue, u[ne] imprudence manifeste. Aussi, voyons-nous la ce[n]sure intervenir activement pour que la presse all[e]mande s'abstienne de toute appréciation sur M. Cai[l]laux. Mais elle le fait en des termes qui ne diss[i]mulent même pas la confiance qu'on a en lui. Voi[ci] le texte d'un ordre de l'armée, trouvé le 27 se[p]tembre 1915, sur le cadavre d'un militaire all[e]mand, en pleine offensive de Champagne :

« Armée Oberkommando, 3, au G. Q. G., 31 jui[l]let 1916. — Il serait arrivé que des imprim[és] contenant des propos de Caillaux et d'autres polit[i]ciens français, qui ne sont pas tout à fait germ[a]nophobes, auraient été jetés des tranchées all[e]mandes dans les tranchées françaises.

» Il faut absolument que cesse cette pratiqu[e] qui offre au gouvernement français un moyen [de] combattre des personnalités dont l'activité peut e[n]core nous être très utile.

» De la part du commandant supérieur :

» Signé : VON HORN. »

En novembre 1919, l'agence Wolf, qui ne fa[i]sait en cela que transmettre les ordres du servi[ce] des affaires étrangères de Berlin, donnait cet ave[r]tissement aux journaux, et en particulier au jou[r]nal *l'Alsacien*, dirigé par M. Seltz, qui en a dépo[sé] le 17 mai 1919 : « *Les journaux neutres parle[nt] en ce moment de la possibilité de pourparle[rs] franco-allemands. Nous prions les journaux de [ne] pas en parler, et surtout de ne pas mêler à ce[tte] discussion le nom de M. Caillaux.* »

Même préoccupation de ne pas nuire à l'acti[on] politique de M. Caillaux dans des instructions [de] la censure allemande transmises le 6 juin 1917, p[ar] le poste de radiotélégraphie de Nauen.

Le 17 août 1917, après la mort d'Almereyda, note du bureau Wolf ainsi conçue :

« *On prie la presse de ne pas discuter cette affaire : Caillaux était en bons termes avec Almereyda et le* Bonnet Rouge, *qui a professé des idées pacifistes. Une discussion entrant dans les détails de l'affaire induirait la presse française à s'occuper de nouveau de Caillaux et de ses opinions pacifistes.* »

De telles marques de sollicitude sont indiscutablement la preuve de la confiance que l'Allemagne avait placée en M. Caillaux. Même après son arrestation, elle n'avait pas complètement renoncé à tout espoir, et voici le suggestif radiotélégramme que, le 13 février 1918, au cours du procès Bolo, l'attaché militaire allemand de Madrid envoyait à l'état-major de Berlin :

« Notre agent Ezraty, du centre de renseignements de Barcelone, qui travaille avec succès en France à la propagande pacifiste, propose, en utilisant le matériel assez bon dont nous disposons en France et en Espagne, de faire répandre par la presse et par des tracts le bruit que les Français, mus par leur peur des espions, font fréquemment fusiller des gens chez qui il n'a jamais été question de trahison. De plus, il faut répandre en France le bruit que les intelligences avec l'ennemi reprochées à Bolo et à Caillaux doivent en fin de compte être attribuées aux machinations des Allemands, qui se proposent, par ce moyen, de semer dans le peuple français l'incertitude, la méfiance et l'anarchie.

» Il croit pouvoir être ainsi de la plus grande utilité pour les deux personnages ci-dessus et leurs partisans.

» Veuillez me donner votre appréciation. »

Articles de presse arrêtés, d'ailleurs, par la censure, déclarations de ministres allemands aux Commissions du Reichstag, sacrifices d'argent consentis en considération de l'action possible de M. Caillaux, précautions prises pour éviter de compromettre celui-ci aux yeux de l'opinion française, tout prouve, et cela ne saurait être sérieusement contesté, que jusqu'à son arrestation, et même après, le gouvernement allemand n'a pas cessé de considérer M. Caillaux comme étant son homme, tout au moins au sens où l'entendait l'abbé Delsor.

Le passé de M. Caillaux justifiait cette confiance

Il convient maintenant d'indiquer sur quoi s'était fondée une pareille confiance.

La confiance de l'Allemagne en M. Caillaux se fonde sur deux séries de faits, envisagés au point de vue chronologique, suivant qu'on se place avant ou après l'ouverture des hostilités.

Avant l'ouverture des hostilités, les faits qui ont pu justifier cette confiance échappent à la poursuite actuelle. Depuis, au contraire, ils constituent la base même du réquisitoire introductif et de l'arrêt de renvoi.

Mais ces faits sur le caractère criminel desquels la Cour de Justice est appelée à se prononcer, manœuvres, machinations ou intelligences avec l'ennemi, relations ou correspondances entretenues avec ses agents, conversations ou suggestions révélatrices d'un complot qui ne pouvait que favoriser les entreprises de l'ennemi contre la France, ces faits, qui sont postérieurs à l'ouverture des hostilités, ne sauraient être mis en pleine lumière, et l'on ne saurait en dégager toute la portée sans rappeler, d'abord, ce qui, dans l'attitude et le rôle de M. Caillaux, avait, dès le temps de paix, justifié la confiance que déjà l'Allemagne professait à son égard.

Négociations secrètes favorables à l'Allemagne en 1911 (Agadir et arrangements marocains)

Il ne saurait être aujourd'hui contesté qu'en 1911, à l'occasion de l'affaire d'Agadir et des arrangements marocains, M. Caillaux avait envisagé la réalisation d'un accord à grandes lignes avec l'Allemagne, qui ne pouvait être que la préface d'une nouvelle orientation des rapports entre les deux nations, susceptible d'amener plus tard un rapprochement franco-allemand.

La lecture des télégrammes connus sous le nom de « documents verts » ne saurait, sur ce point, laisser place au doute.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans le télégramme du 27 juillet 1911, adressé par l'ambassadeur d'Allemagne à l'Office des affaires étrangères de Berlin :

« *Caillaux a chargé Fondère de faire savoir à l'ambassade qu'il est animé du désir sincère de s'entendre avec nous et qu'il désirerait de préférence réaliser un accord à grandes lignes réglant tous les différends nés dans ces dernières années entre nous. Cela l'aiderait à justifier devant l'opinion la cession de territoires coloniaux en montrant l'avantage éminent de supprimer tous les points de frottement avec nous. Plus l'accord aurait d'ampleur, plus il embrasserait d'objets différents, plus la France pourrait se montrer accommodante dans la cession de territoires coloniaux tandis qu'un troc limité au Maroc et au Congo causerait ici l'impression d'une humiliation, et ne pourrait guère être réalisé sous une forme satisfaisante pour nous.*

» *Caillaux demande qu'on veuille bien s'enquérir chez nous de ce que l'on désire dans les domaines les plus différents possibles. Il pense, bien que ce ne soient là que de petites concessions, à un président allemand de la Dette ottomane, à la rétrocession de la part de 30 % dans le chemin de fer de Bagdad, à l'admission de tous les emprunts à la Bourse de Paris, à une entente sur les chemins de fer d'Orient. Il a aussi envisagé la possibilité de nous céder des possessions françaises d'Océanie.*

» *Je fais partir demain à midi le conseiller de cette ambassade pour vous faire un rapport verbal.* »

Le 21 octobre 1911, M. Caillaux, dans une lettre écrite à notre ambassadeur à Berlin, au sujet de la nécessité de maintenir aux tractations avec l'Allemagne leur caractère d'échange et d'amener celle-ci à quelques concessions territoriales, soulignait en ces termes la portée de ces négociations :

« Je vous demande *personnellement*, mon cher ambassadeur, d'agir avec toute l'énergie possible auprès de M. de K... dans le sens que j'indique. Nous ne demandons que cela, nous acceptons tout le surplus des propositions allemandes, mais nous le demandons avec passion, non pas seulement pour la satisfaction d'avoir des kilomètres carrés, mais pour faire en sorte que le traité si bien négocié par vous soit accepté avec faveur par l'opinion française et détermine une ère nouvelle dans les relations entre les deux pays. Je ne crois pas trop m'avancer en vous disant que cette ère nouvelle surviendra, si on veut bien tenir compte de mes observations et que ce sera là le gros succès qu'aura remporté M. de Kiderlen... »

Il s'agissait, on le voit, d'établir une ère nouvelle dans les relations franco-allemandes, et le chancelier impérial, M. de Bethmann-Holweg, ne manquait pas, à son tour, de souligner le sens et la portée de cette politique, dans la dépêche suivante

adressée par lui, le 4 novembre 1911, à l'ambassade d'Allemagne à Paris :

« Votre Excellence voudra bien dire à Caillaux mes sincères remerciements pour l'admiration qu'il a témoignée à mon discours du Reichstag. Je crois être d'accord avec le ministre pour demander que la conclusion des négociations marocaines offre une base pour le développement confiant, progressif, des rapports franco-allemands. Aussi garderai-je toujours le souvenir de l'aide que Caillaux personnellement a, je le sais, prêtée à l'heureuse issue des négociations. »

Ainsi, dès la fin de 1911, le chancelier allemand prenait en quelque sorte acte de cette possibilité énoncée par M. Caillaux d'inaugurer une ère nouvelle dans les relations franco-allemandes, et il remerciait le président du Conseil français de l'aide que personnellement il avait prêtée à ses négociations.

C'est qu'en effet ce qui, en outre de la tendance indiquée ci-dessus, frappe dans les tractations de 1911, c'est le rôle tout personnel de M. Caillaux, qui a dirigé ces négociations dans le sens que l'on sait, en dehors du Conseil des ministres et du ministre des Affaires étrangères, seul avec l'ambassade d'Allemagne, par l'intermédiaire de M. Fondère et d'autres personnages officieux.

Les télégrammes verts en font foi.

On a même une déposition, qui n'a pas été contredite par M. Caillaux, celle de M. Spitzer, financier d'origine autrichienne, marié à une Allemande et naturalisé depuis 1907, d'où il résulte qu'en 1911, au moment d'Agadir, ce personnage, qui villégiaturait en Suisse, fut rappelé à Paris par un télégramme de M. Desclaux, chef de cabinet de M. Caillaux, à l'effet d'aller, de la part de ce dernier, s'entretenir avec M. de Lancken.

Détail plus impressionnant encore : tandis que M. Caillaux recourait à de tels intermédiaires, il faisait prier le gouvernement allemand de tenir à l'écart notre seul représentant qualifié à Berlin, M. l'ambassadeur Cambon. On lit, en effet, dans le télégramme du 27 juillet 1911, par lequel M. de Schœn avisait la Wilhelmstrasse des propositions que Caillaux avait chargé Fondère de transmettre à l'ambassade, la phrase finale que voici : « Caillaux demande instamment qu'on ne fasse rien connaître à Cambon de ses ouvertures. »

M. Cambon les connut cependant, puisque, le 1er août, ces mêmes propositions étaient faites par lui à M. de Kiderlen-Wachter, secrétaire d'Etat à l'Office des affaires étrangères à Berlin.

Or, voici ce qui s'était passé : les deux premiers télégrammes verts venaient d'être déchiffrés à Paris et apportés au ministre des Affaire étrangères par le directeur du chiffre. Il fallait en conclure qu'en dehors du quai d'Orsay il y avait des pourparlers, des négociations entre M. Caillaux et l'ambassade d'Allemagne. C'est alors que M. Cambon fut chargé de faire officiellement les propositions.

Mais ce qu'il y a lieu d'ajouter, c'est que l'ambassade allemande à Paris fut très exactement tenue au courant des motifs qui avaient amené cette intervention de M. Cambon, alors qu'il était convenu qu'on le tiendrait à l'écart. Voici, en effet, ce qu'on peut lire dans une correspondance intime de M. de Kiderlen-Wachter :

« 2 août 1911. — Je vous avais dit que Caillaux nous avait fait certaines propositions, que Jules (il s'agit de M. Cambon) ne devait pas connaître, ni le ministère des Affaires à Paris. Il avait envoyé pour cela un homme de confiance à Beau (c'est M. de Schœn) et celui-ci m'avait envoyé son conseiller avec prière de ne rien dire à Jules. Alors, vous comprenez mon étonnement lorsque, hier, Jules m'a fait les mêmes propositions...

» Je n'ai appris qu'aujourd'hui comment cela s'est fait : Beau, bêtement, au lieu de se contenter de la missive par le conseiller d'ambassade, nous a télégraphié : « Caillaux me fait par intermédiaire » telles et telles propositions. » Pour le télégramme, il s'est servi d'un vieux chiffre que les Français nous ont dû voler dans le temps. Comment ? Je n'en sais rien. Alors, au ministère des Affaires étrangères on a déchiffré ce télégramme. Tableau ! Furieuse explication entre le ministère et Caillaux, à la suite de laquelle on a décidé de faire les explications (*sic*) par Jules !

» Le plus drôle, c'est que l'homme de confiance de Caillaux est accouru à notre ambassade pour raconter tout cela... »

Comme on peut le penser, le résultat d'une pareille indiscrétion fut qu'à partir de ce moment il devint impossible de déchiffrer les dépêches étrangères entre l'Office des affaires étrangères de Berlin et l'ambassade d'Allemagne à Paris. Le télégramme vert du 4 novembre 1911, mentionné plus haut, n'avait pas été chiffré au ministère des Affaires étrangères de Berlin, mais il émanait de la chancellerie impériale, dont le chiffre avait pu être traduit.

Le résumé succinct de ces divers faits et incidents permet jusqu'à un certain point de se rendre compte des origines de la faveur dont jouissait M. Caillaux dans les milieux allemands.

Appui donné par M. Caillaux « au Bonnet Rouge » et au « Courrier européen », feuilles nettement germanophiles

Mais cette faveur s'explique encore pour d'autres raisons, parmi lesquelles il convient de faire une place à part aux relations que, dès avant la guerre, M. Caillaux entretenait avec le *Bonnet rouge*, et avec les inspirateurs du *Courrier européen*.

Le *Bonnet rouge* a été fondé par Almereyda en 1913, sur le programme exclusif du rapprochement « franco-allemand », ainsi qu'en témoigne l'affiche annonçant son apparition, dont voici les principaux passages :

« *Qu'est-ce qui s'oppose à ce rapprochement ? L'antagonisme économique, le désir de la revanche. Il est prouvé que les intérêts économiques de la France et de l'Allemagne sont de plus en plus étroitement liés. Il est également prouvé que l'idée de revanche est repoussée par l'ensemble du peuple français et que les Alsaciens-Lorrains eux-mêmes la regardent comme une monstruosité...*

» *Pourquoi l'oubli ne se ferait-il pas avec les Allemands ? Il n'est pas possible que le souvenir de la guerre de 1870 pèse éternellement sur la politique de la France. Conclusion : la prochaine Chambre française doit avoir une majorité favorable au rapprochement franco-allemand. Républicains qui ambitionnez une République grande, commerçants qui aspirez à travailler dans le calme et la sécurité, électeurs tout-puissants par la vertu du bulletin de vote, forcez les candidats à se prononcer sur la question et ne votez que pour ceux qui prendront l'engagement de réaliser cette grande œuvre de salut public.* »

Le programme du nouveau journal et le but poursuivi par lui ne prêtaient, on le voit, à aucune

ambiguïté ni réserve : c'était le rapprochement franco-allemand pur et simple.

Or, parmi les concours pécuniaires et les appuis qui, dès avant la guerre, devaient permettre au *Bonnet rouge* de se développer, il y a lieu de mentionner tout spécialement la subvention de 40 000 francs versée par M. Caillaux à ce journal dans le courant de l'année 1914, ainsi qu'en témoigne un reçu figurant au dossier Duval.

Il est une autre personnalité qui, sans pousser trop loin la comparaison avec Almereyda, affichait, dès 1912, les sentiments les plus favorables à la politique tracée dans le programme du *Bonnet Rouge*, c'est M. Paix-Séailles, associé de l'Allemand Emmel et directeur du *Courrier européen*, lequel, en décembre 1913, allait jusqu'à insérer un article du Dr Molenaar, de Bayreuth, tendant à établir que l'Alsace et la Lorraine faisaient partie du patrimoine millénaire de l'Allemagne et préconisait une politique d'entente entre la France et l'Allemagne, fondée sur un partage de la Belgique et de la Suisse.

Or, c'est le même journal qui, sous la plume de son directeur, faisait campagne pour M. Caillaux, considéré comme le chef du nouveau bloc de gauche. Au surplus, les papiers de M. Paix-Séailles prouvent qu'il n'était peut-être pas de confident plus intime que lui de la pensée de M. Caillaux.

Tractations politiques et négociations secrètes, appuis donnés aux feuilles, préconisant le rapprochement franco-allemand, fréquentations et relations suivies dans les milieux les plus indépendants au point de vue du sentiment national, autant de raisons pour amener le gouvernement allemand à s'intéresser à la personnalité de M. Caillaux et à considérer d'un œil favorable les chances qu'il pouvait avoir de revenir aux affaires.

Même attitude durant la guerre

Aussi, lorsqu'au 2 août 1914 éclata la catastrophe en même temps que la formidable volonté d'agression de l'Allemagne, on peut, certes, dire que s'il était un homme qui, après les excès de confiance manifestés par lui au sujet des rapports de la France avec l'Allemagne, dût se tenir sur ses gardes et avoir à cœur de couper court à toutes les velléités de confiance injurieuse que les Allemands pouvaient essayer de lui témoigner, c'était bien M. Caillaux. S'il était un homme à qui il ne fût plus permis de nourrir d'illusions sur la possibilité de conversations loyales avec l'Allemagne, c'était M. Caillaux. S'il était surtout un homme qui dût soigneusement éviter tout contact avec des personnages suspects, toutes relations, même indirectes, avec des émissaires d'où qu'ils vinssent, et tous rapports avec ceux qui pouvaient se trouver eux-mêmes en rapports avec les milieux allemands ou germanophiles, c'était, certes, M. Caillaux.

Toute manifestation de sa part, toute démarche, toute attitude ou toute conversation susceptibles de justifier la confiance de nos ennemis ne pouvaient, en effet, à partir de ce moment, être interprétées autrement que comme la confirmation d'une entente expresse ou tacite justifiant cette confiance, et, par conséquent, la consécration d'un accord criminel avec l'ennemi.

Il reste maintenant à exposer comment, depuis la guerre, M. Caillaux n'a pas cessé de justifier cette confiance. C'est l'objet de l'examen des faits sur lesquels la Cour de Justice est appelée à se prononcer.

Ainsi qu'il est indiqué dans l'arrêt de renvoi, il n'est pas possible de ne pas être frappé de ce fait que toutes les affaires d'intelligences avec l'ennemi actuellement connues pivotent, par le choix des intermédiaires ou par celui des journaux bénéficiaires des libéralités allemandes, autour de la personnalité de M. Caillaux.

M. Caillaux s'est porté garant des traîtres Bolo et Lenoir

Ce point de vue a été suffisamment développé plus haut en ce qui concerne l'affaire Lenoir et l'affaire Bolo.

Il convient seulement d'ajouter qu'après la trahison de Bolo et son entrée au *Journal*, nous verrons M. Caillaux charger celui-ci de se rendre en compagnie de Charles Humbert auprès de Sa Majesté le roi Alphonse XIII, dans le but d'aller faire présenter au souverain sa propre apologie et l'assurer de sa sympathie respectueuse. La lettre de remerciements adressée par M. Caillaux à Bolo figure au dossier.

Nous voyons également M. Caillaux s'intéresser aux rapports de Bolo avec Hearst, le neutraliste américain bien connu, et même se prêter à une entrevue avec celui-ci par l'intermédiaire de son ami.

Nous le voyons encore, au début de 1917, indiquer Bolo à Dubarry comme étant susceptible de fournir des fonds pour le *Pays*.

Même après l'ouverture de l'information contre Bolo, les relations n'en restent pas moins d'une étroite intimité entre les deux hommes.

Devant la documentation singulièrement troublante que M. Mouthon lui met sous les yeux au retour de son voyage d'enquête en Suisse, M. Caillaux ne s'émeut pas : « Tout cela, dit-il, c'est du roman. Je tiens Bolo pour un honnête homme, et la meilleure preuve, c'est qu'il dîne chez moi ce soir. »

Bien plus, en même temps qu'il innocente Bolo, il va s'efforcer d'écarter tout soupçon du côté de l'affaire Lenoir.

« J'avais été frappé, a déclaré M. Mouthon au capitaine Bouchardon, par une coïncidence bizarre. Je savais que Bolo était l'un des meilleurs amis de l'ancien président du Conseil, et je n'ignorais pas d'autre part que Lenoir père avait été l'homme d'affaires de ce dernier. Or, à propos de l'achat du *Journal*, quand les fonds de l'un disparaissaient, les fonds de l'autre se montraient aussitôt, venant se substituer aux premiers. Qu'y avait-il donc là-dessous ? Lenoir fils et sa mère n'avaient déclaré que 7 millions au moment de l'ouverture de la succession de Lenoir père. Aucune trace d'actions du *Journal* dans leur déclaration. Dès lors, comment l'héritier avait-il pu détourner 10 millions pour l'achat de ce quotidien ? Je posai donc la question à l'ancien président du Conseil. »

Or, voici la réponse de ce dernier telle que l'a mentionnée par écrit M. Mouthon : « J'ai beaucoup connu Lenoir père, en qui j'ai maintes fois trouvé un collaborateur précieux. Je sais des années où il a gagné plus de 2 millions, et ce que vous me dites d'une fortune totale de 6 à 7 millions est un enfantillage. Il a laissé plus de 20 millions, mais, comme d'autres financiers, il a eu la manie de vouloir soustraire ses capitaux au fisc. Il les a placés en Suisse, et se voyant près de mourir, il a consenti à les faire revenir pour assurer une situation à son fils, par l'achat du *Journal*. Il est mort sur ces entrefaites, et ses héritiers ont eu l'imprudence de les omettre dans la déclaration de succession. Humbert, qui l'a su ou deviné, en a profité pour faire un coup

de force. Il y a dans l'affaire Lenoir une faute fiscale, il n'y a rien de plus. »

Ainsi, par deux fois, devant une documentation et devant des soupçons que la seule logique ne justifiait que trop, M. Caillaux se portait en quelque sorte garant de deux hommes dont la trahison allait être prouvée d'une façon éclatante.

Les collusions Caillaux-Luxburg

L'exposé des relations avec le *Bonnet Rouge* à partir de la trahison de Duval fera l'objet d'un paragraphe spécial. Mais il importe maintenant d'examiner dans leur ordre chronologique les faits d'où résulte la preuve de tractations directes entre M. Caillaux et les agents de l'ennemi.

On sait qu'au mois de novembre 1914, une mission en Amérique du Sud fut donnée à M. Caillaux.

Il séjourna quelque temps au Brésil, puis gagna la République Argentine, d'où il s'embarqua le 29 janvier 1915, sur l'*Araguaya,* pour rentrer en France.

Or, à la même date, le comte Luxburg, chargé d'affaires de l'Allemagne en Argentine, faisait parvenir à son gouvernement, par l'intermédiaire du comte Bernstorff, le câblogramme suivant :

« Caillaux a, après un court séjour, quitté Buenos-Ayres. Se rend directement en France, manifestement à cause scandale Desclaux, dans lequel il voit attaque personnelle. De président et gouvernement français actuel, exception Briand, il parle avec dédain. Il perce absolument politique anglaise, fait pas entrer en ligne de compte complet accablement de France. Voit dans guerre maintenant lutte pour existence Angleterre. Bien qu'il parle beaucoup de « indiscrétions et politique grossière Wilhelmstrasse », et aussi prétendit croire à atrocités allemandes, s'est à peine modifié de façon notable dans son orientation politique. Caillaux a été sensible à politesses indirectes de ma part ; insiste combien il doit être circonspect, attendu que le Gouvernement français le ferait observer ici aussi. Il met en garde au sujet excès éloges que lui consacre notre presse, en particulier *Neue Freie Presse.* Souhaiterait, par contre, traité Méditerranée et Maroc critiquer. Nos louanges lui gâtent situation France. Réception Caillaux ici fraîche. Son rapport sur Brésil rien de neuf. Il habitera en France, d'abord dans sa circonscription électorale. Redoute Paris et sort Jaurès. — V. BERNSTORFF. »

Ces renseignements, ainsi que la recommandation si fidèlement observée par le gouvernement allemand de ne pas nuire par des éloges excessifs à la situation de M. Caillaux en France, prouvaient manifestement l'existence de relations au moins indirectes entre le chargé d'affaires allemand et l'ancien président du Conseil.

C'est, d'ailleurs, ce que confirmèrent les autorités allemandes lorsque fut publiée la dépêche Luxburg. Voici, en effet, le propos que M. Sautter, rédacteur au *Nouveau Journal* de Strasbourg, affecté pendant la guerre au *Düsseldorf General Anzeiger,* a rapporté comme ayant été tenu devant lui au mois de janvier 1918, par le commandant Deutelmozer, chef militaire du service de la presse allemande :

« Entre Caillaux et le comte Luxburg, il n'a pas existé de relations personnelles, mais, par d'autres personnes en rapports entre eux deux, des relations ont été entretenues de part et d'autre. C'est de cette façon que Luxburg a appris maintes choses sur Caillaux. »

L'intermédiaire : Minotto

L'intermédiaire auquel on fait ainsi allusion n'est autre qu'un nommé Minotto, né en 1891, à Berlin, d'une actrice allemande et d'un Autrichien d'origine vénitienne, naturalisé Italien en 1901, mais habitant toujours l'Allemagne.

Les époux Caillaux firent sa connaissance à Rio-de-Janeiro et le retrouvèrent à Buenos-Ayres, où il habitait l'hôtel Plaza, en même temps que le ministre d'Allemagne, le comte Luxburg.

Des relations suivies s'établirent entre eux, tandis que Minotto ne dissimulait pas celles qu'il entretenait avec Luxburg.

M. Caillaux a-t-il pu les ignorer ? Il le prétend. Mais sans parler des affirmations contraires de Minotto, un témoin, M. Rosenwald, journaliste argentin, déclare avoir mis M. Caillaux en garde contre Minotto, qu'il lui signala comme étant un agent boche.

Au surplus, comment M. Caillaux aurait-il pu ignorer les rapports de ce dernier avec Luxburg, puisqu'il a reconnu qu'à deux reprises il lui avait proposé de se mettre à sa disposition en vue de le faire entrer en relations avec le chargé d'affaires allemand, allant même jusqu'à lui dire que Luxburg était prêt à lui donner une lettre de recommandation pour les capitaines de croiseurs allemands au cas où le navire qui le ramenait en France serait attaqué en cours de route ?

Quoi qu'il en soit, Minotto a fait, au mois de septembre 1918, une longue déposition qui peut se résumer ainsi :

« Dès le début, au Brésil, M. Caillaux parla à Minotto de la guerre, et des grandes fautes que le Gouvernement français avait commises. » Une seule chose surtout l'inquiétait: c'était l'alliance franco-anglaise, qu'il critiqua vivement. Il lui dit qu'il avait toujours été favorable à un rapprochement entre la France et l'Allemagne, mais que ses efforts avaient échoué à cause de la maladresse des diplomates allemands, qui s'étaient servis dans leurs télégrammes d'un chiffre dont on avait la clef en France, de telle sorte que le ministre des Affaires étrangères français, qui était « un archi-ennemi à lui », avait pu être mis au courant de ses négociations personnelles.

Puis, Minotto rapporte qu'à Buenos-Ayres il invita les époux Caillaux à l'hôtel Plaza, et déjeuna avec eux dans la même salle que le comte Luxburg, qu'il salua. M. Caillaux le questionna longuement sur ce diplomate, et lui demanda s'il le connaissait beaucoup. Sur la réponse affirmative de Minotto, il lui confia qu'il était fort embarrassé par les articles élogieux que les journaux allemands publiaient sur lui et qui étaient de nature à le compromettre aux yeux de l'opinion française, que si les Allemands pouvaient espérer que lui, Caillaux, étant revenu au pouvoir, il poursuivrait une politique de rapprochement franco-allemand, il fallait donc, en attendant, sous peine de le discréditer en France, afficher dans leurs journaux une attitude hostile à son égard, et notamment ne pas parler des traités du Maroc et du Congo comme étant à leur avantage. Finalement, M. Caillaux insista pour que Minotto transmît lui-même cette recommandation à Luxburg. Minotto déclare qu'alors il eut l'idée de mettre le comte Luxburg en rapports directs avec M. Caillaux, et qu'il en fit la proposition à ce dernier, qui, après avoir hésité, refusa sous prétexte qu'il était trop surveillé par ses ennemis pour risquer d'entrer en relations avec un Allemand.

Les conversations se poursuivirent ainsi jusqu'au départ de M. Caillaux.

Propos contre le Gouvernement français et contre l'alliance anglaise

Il n'est pas douteux que tous les renseignements transmis par Luxburg à son gouvernement lui ont été fournis par Minotto, dont M. Caillaux n'ignorait ni les attaches ni le rôle d'intermédiaire officieux.

Un détail, au surplus, mérite d'être mis en lumière. Luxburg, dans son télégramme, avait dit, en parlant de la mission de M. Caillaux : « Son rapport sur Brésil, rien de neuf. » L'ancien président du Conseil, chargé par le Gouvernement français d'une mission au Brésil, n'avait pas hésité, en effet, à confier à Minotto, pour le taper à la machine à écrire, un des rapports rédigés par lui pour le Gouvernement français. Luxburg, en vérité, ne pouvait avoir une documentation plus précise et plus sûre pour renseigner de son côté son propre gouvernement.

Aux déclarations de Minotto et aux énonciations de la dépêche Luxburg, M. Caillaux se borne à opposer des démentis d'ensemble. Il reconnaît à demi, cependant, l'exactitude de certains passages de la déposition de Minotto. C'est ainsi que, devant le récit fait par ce dernier des négociations de 1911, il est bien obligé de dire : « C'est très possible ; ce récit-là, évidemment, Minotto ne l'invente pas. »

De même, au sujet des vives critiques auxquelles il se serait livré contre le Gouvernement français devant Minotto : « Il est possible, dit-il, que comme tous les hommes qui ne sont plus au pouvoir, j'aie critiqué ceux qui y étaient alors », oubliant que l'état de guerre commanderait peut-être un peu plus de réserve à l'égard des étrangers, surtout de la part d'un homme qui a été au pouvoir.

Il se défend d'avoir dit du mal de l'alliance anglaise. Cependant, le journal français de Buenos-Ayres, dans un article extrêmement modéré du 15 janvier 1918, ne peut s'empêcher de faire allusion à la pénible impression produite à Buenos-Ayres par M. Caillaux sur tous ceux qui l'avaient approché, en raison de son pessimisme et de ses critiques du haut commandement, mais surtout des critiques violentes qu'il formulait contre notre alliance avec l'Angleterre.

Sur d'autres points, les dénégations de M. Caillaux sont manifestement empreintes d'inexactitude.

C'est ainsi que, contrairement aux déclarations de Minotto résumées dans la dépêche Luxburg, il affirme qu'il n'était pas possible qu'il eût fait allusion à son désir de rentrer en France à cause de l'affaire Desclaux, puisqu'il n'aurait eu connaissance que bien après l'escale de Rio-de-Janeiro de l'arrestation de son ancien chef de cabinet : démenti formel d'un témoin, Alexandrine Triau, la femme de chambre qui accompagnait M. et Mme Caillaux dans leur voyage, et les a entendus à Buenos-Ayres, exprimer leur ennui de l'affaire Desclaux.

De même, lorsque M. Caillaux, contrairement encore aux déclarations de Minotto, reproduites dans la dépêche Luxburg, soutient qu'il est impossible qu'il ait parlé de son intention de retourner à Mamers, après sa rentrée en France, puisqu'il avait déjà écrit au Gouvernement français pour demander une nouvelle mission à l'étranger, inexactitude flagrante, puisque, le 11 janvier 1915 il écrivait à M. Thomson, ministre du Commerce, que, dès son retour, il comptait aller à Mamers.

En résumé, de toute cette affaire Minotto résulte, à l'évidence, la preuve que, par l'intermédiaire d'un individu de nationalité douteuse, M. Caillaux a eu indirectement des rapports avec le chargé d'affaires allemand de Buenos-Ayres, et a mis celui-ci à même de renseigner son gouvernement sur l'état d'esprit, la politique et les désirs de l'ancien président du Conseil, de telle sorte que, dès les premiers mois de la guerre, fussent confirmées les espérances que le Gouvernement impérial pouvait fonder sur son action et sa mentalité.

Les négociations avec Lipscher

Aussi bien, de nouvelles démarches allaient-elles bientôt être tentées de façon plus pressante auprès de lui.

Dès la fin de 1914, un sieur Lipscher, d'origine hongroise, qui, avant la guerre, avait été en relations avec M. Caillaux, lors du procès de sa femme, était mandaté à Bruxelles par M. de Lancken, l'ancien conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Paris, lors des affaires d'Agadir, à l'effet de tenter des sondages auprès de certaines personnalités politiques françaises.

Premières démarches

Lipscher essaya vainement, par deux fois, d'obtenir un sauf-conduit pour se rendre en France, une première fois, en décembre 1914, par l'intermédiaire du consul général de France à Genève, à qui il ne dissimula point que l'objet de son voyage était de dissiper « les malentendus stupides » qui existaient entre l'Allemagne et la France ; une seconde fois en Hollande, au printemps de 1915, par la légation de France à La Haye, dans le but, disait-il, de « conférer avec des personnalités françaises appartenant à un certain groupement politique, au nom de l'opposition hongroise, sur les conditions dans lesquelles la Hongrie pourrait peser sur l'Autriche pour amener la conclusion de la paix ».

A la même époque, il écrivait de La Haye à M. Caillaux la lettre suivante, découverte dans le coffre-fort de Florence :

« Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous avertir que je dois vous voir d'urgence dans une affaire très importante, laquelle a un intérêt cardinal (*sic*) pour vous et tous vos collègues. Si vous ne pourriez (*sic*) vous déranger, je suis prêt à accepter un sauf-conduit et me rendre en France ou à l'endroit que vous pourriez me fixer, mais il faut que je vous voie à tout prix. Dans l'attente de votre décision par fil, veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mon profond respect.

» Votre bien dévoué,

» LIPSCHER,

» Ketting Straat, 5, La Haye. »

Les démarches de Lipscher n'eurent aucun succès. Comme suite à la première, M. Delcassé donna immédiatement au consul général de France à Genève l'ordre de refuser tout sauf-conduit; et la requête présentée à la légation de La Haye ne fut même pas transmise au ministère des Affaires étrangères. « Il a été répondu à M. Lipscher, écrit M. Allizé, ministre de France à La Haye, dans sa lettre du 16 juin 1915, que la légation de France ne croyait pas devoir transmettre sa requête au ministère des Affaires étrangères parce que son voyage serait sans objet : le Gouvernement de la République est seul qualifié pour traiter ces questions, et aucune personnalité française, quelle qu'elle soit, ne saurait même entrer en conversation avec les ressortissants de pays ennemis au sujet des conditions futures de paix. » Le ministre ajoutait : « Au cours de cette visite, M. Lipscher a avoué qu'il était resté plusieurs mois à Bruxelles. Il a donné l'impression qu'il était plutôt le mandataire de M. de Lancken que celui de l'oppo-

sition hongroise, et qu'il voulait aller en France pour essayer de reprendre les fils de la politique qu'avait pratiquée à Paris, en 1911, l'ancien conseiller de l'ambassade d'Allemagne. Il est probable que M. Lipscher essayera par d'autres moyens d'obtenir un passeport pour se rendre en France, notamment en s'adressant aux personnalités françaises qu'il a en vue. Il me paraîtrait désirable de lui refuser l'accès de notre territoire, car ce personnage me paraît assez peu recommandable, et on ne saurait attendre de lui aucune action honorable et utile. »

L'intermédiaire : Thérèse Duverger

Cependant, au mois d'octobre 1915, la femme Thérèse Duverger, maîtresse de Lipscher, débarquait en France pour aller dans sa famille, à Arcueil-Cachan. A peine arrivée, elle se rendait chez M. Caillaux. « Ma première visite, dit Thérèse Duverger dans sa déposition du 18 février 1919, eut lieu vers le 15 octobre 1915, après mon retour de Hollande. J'étais chargée de demander à M. Caillaux de faire obtenir un sauf-conduit à M. Lipscher, qui désirait venir à Paris comme étranger sympathique à la France, pour lui exposer différentes propositions de paix que je ne connaissais pas, mais que M. Caillaux et diverses personnalités étaient à même d'accueillir. Je fus reçue par M. Caillaux, qui me répondit : « Je vais faire mon possible » pour vous donner satisfaction. »

Nouvelles lettres : les propositions se précisent

Que s'est-il passé alors ? Il est assez difficile de le savoir. Mais, le 4 novembre 1915, Lipscher écrivait à M. Caillaux la lettre suivante, également trouvée dans le coffre-fort de Florence :

« Ryswick, le 4 novembre 1915.

» Cher Monsieur,

» J'ai appris avec beaucoup de plaisir que vous êtes en parfaite santé. Souvent des nouvelles erronées circulaient de votre personne par ici qui m'inquiétaient beaucoup. Entre temps, Thérèse a dû vous expliquer pourquoi j'ai été à Genève, mais, malheureusement, vous étiez absent de Paris. Je me permets de vous faire remarquer que, par les temps qui courent, je veux être très court, d'où la raison du simple titre « cher Monsieur ».

» Vous avez donc appris qu'Oscar m'avait dépêché auprès de vous pour vous dire que Benoît concentre en vous tous ses espoirs pour l'avenir... Après m'être rendu personnellement compte, chez Benoît même, j'affirme par des faits précis qu'il n'y a pas une personne de toute votre grande société de là-bas qui serait en faveur auprès de ces messieurs comme vous l'êtes. Mais ce qui m'avait le plus surpris, ce sont les concessions qu'ils consentiraient à faire, surtout par votre intervention. Je vous en parle savamment, car j'ai jamais voulu partir à Genève sans que l'on m'énumère ce que l'on voulait. Je répète donc que, d'un simple geste, vous pourriez rétablir tout, même bien au delà, à la grande surprise de tout le monde. Vous me direz probablement que c'est impossible ; sur quoi permettez-moi de vous faire remarquer que votre amitié m'est beaucoup trop précieuse pour ne vous annoncer que des faits absolument sûrs. C'est à vous à en juger et de vous en rendre compte, et je reste toujours, comme autrefois, votre fidèle serviteur. »

M. Caillaux a pris lui-même le soin d'expliquer que les mots de convention Benoît et Oscar signifiaient : Benoît, l'Allemagne, et Oscar, M. Lancken.

Il convient d'ajouter que la lettre se termin par une demande assez pressante d'argent, Lipsch insistant pour qu'on lui avance une somme 3 000 francs.

Le 14 novembre, nouvelle lettre, accompagn d'une carte postale à découvert, le tout adressé Zurich par Lipscher à M. Caillaux. La carte p tale était ainsi conçue :

« Zurich, le 14 novembre 1915. Cher Monsie j'arrive du siège social d'ici, c'est-à-dire de Ber car le patron d'Oscar, M. Jadot, m'a fait donner p leur représentant à Berne des indications conc nant les affaires à venir. Je vais donc écrire votre adresse à M. Michel, que je suppose q est toujours chez vous. S'il serait absent, voul vous, je vous prie, prendre possession de son co rier. Je suis fort heureux aujourd'hui, car dés mais je suis absolument certain que seulement p vous on consentira de régler la grande affai Toujours votre bien dévoué, LIPSCHER. »

Au verso :

« Que je voudrais bien, cher Monsieur, vo causer, ou à M. Pascal, ou à M. Pont. »

Voici maintenant le texte de la lettre adress à M. Caillaux sous le couvert de M. Michel :

« Cher Monsieur Michel, je ne sais si cette da a su vous préciser entièrement l'importance l'affaire à réaliser, mais, hélas ! depuis longtem j'aurais dû venir vous en parler, mais on m'av dit que vous étiez mobilisé.

» Cependant, je suis obligé maintenant de vo en reparler, et, croyez-moi, cher Monsieur, vo serez bien surpris des résultats déjà acquis. s'agit dorénavant de mettre de côté les exagé tions racontées sur le compte de Benoît, mais sait que vous n'êtes pas l'homme de vous laiss intimider par des légendes.

» Inutile, n'est-ce pas, de vous dire que Ben concentre en vous seul l'espoir de mener à bi cette transaction, et vous voyez, cher Monsieur, q si, par le hasard, j'étais déjà votre dévoué servite je vais tâcher maintenant de vous être bien pl utile si toutefois vos idées et vos sentiments répo dent à l'affaire. Car, depuis que je ne vous ai pl vu, j'ai fait, croyez-moi, bien du chemin, et j'aur jamais cru, petit être que je suis, que je vais exist ou participer dans une si belle affaire. Vous con prendrez, cher Monsieur, que depuis les événemen d'antan on m'appelle, chez Benoît et chez m « l'homme de M. Michel », et je puis vous certifie cher Monsieur, que je n'ai eu que des approbatio partout pour vous avoir servi, si toutefois je vo étais utile. D'où vous savez que vous êtes toujou le favori de ces Messieurs.

» C'est surtout Oscar qui s'exposait le plus ch Benoît en conversant si souvent avec moi, il vo nommait toujours « mon ami Michel ». Malgré q je n'avais aucune raison de douter de la sérieuse du mandat qu'il m'avait chargé d'accomplir, j' tenu cependant par certains symptômes de ses fr quentes hésitations de me rassurer chez Benoît ava de partir, et m'étant rendu compte qu'on veut fai l'affaire, je consentis donc qu'on m'utilise pour vo approcher. Et je crois d'avoir bien agi. Mais depu ce temps des événements ont écarté Oscar de l'a faire, à la satisfaction de tout le monde, je ne su actuellement qu'en relations avec le secrétaire M. Benoît, soit M. Jadot.

» Selon les dernières nouvelles de ce dernier q

. représentant de Berne m'a fait savoir, je dois ous dire :

» 1° Que la nouvelle Société de là-bas ne tient as debout. Que son échafaudage s'ébranlera à la remière baisse sensible des affaires, que ce racolement n'est qu'un moyen momentané et de nécessité our se maintenir encore sur la surface et que, tôt u tard, il faudra changer d'attitude avec des memres qui auront un autre point de vue ;

» 2° Que malgré que Benoît sait que le moment 'est pas encore venu pour votre intervention dans . Société, néanmoins Jadot prétend que vous devez re éclairé sur les variations de l'avenir et d'avoir ans votre poche les conditions que je répète, vont ous surprendre ;

» 3° Qu'il y a lieu de s'entretenir avec l'un des iembres de la Société de Benoît pour être prêt au ioment voulu.

» J'ajoute encore que vous aurez pour tout ceci esoin de temps pour vous concerter avec les iembres de votre société et avec vos amis. Il m'a iit de vous rassurer qu'il observera une flexibilité ien prononcée avec les meilleures intentions amiales et d'ores et déjà la main-levée de tous les iens saisis.

» Entre parenthèses, je tiens encore à vous dire ue j'ai su, par l'entourage de Benoît, qu'on fera ncore bien plus et que vous seul, je répète, vous eul, obtiendrez bien davantage.

» Jadot m'avait ajouté qu'on ne cherche rien l'extraordinaire de cette Société, mais on veut avoir a satisfaction complète d'effacer à tout jamais les nembres actuels qui ont toujours paralysé le dévéoppement des intérêts communs. D'où la raison u'on serait prêt d'opérer de la façon que vous tabliriez ensemble.

» La transaction se présente donc telle.

» Vous me donnerez certainement, cher Monsieur, es indications nécessaires quand vous jugerez utile ; n attendant, moi j'attends ici tranquillement et suis ier ayant fait selon mieux et étant apprécié comme idèle serviteur des deux partis.

» Toujours bien dévoué à vos ordres, je suis, cher Monsieur Michel, votre fidèle serviteur.

» LIPSCHER.

» *P.-S.* — Je tiens encore à vous dire que Benoît ne connaît rien de ma situation précaire, et qu'en dehors des frais réels, il ne m'a jamais versé plus ; que d'ailleurs je n'aurais pas accepté, voulant garder mon entière indépendance ; et que j'ai jugé (malgré que souvent, j'en aurais eu besoin), de faire celui qui n'a rien besoin et a tout ce qu'il lui faut pour servir la cause. »

M. Caillaux, de même que pour les appellations le Benoît et d'Oscar, a expliqué le sens de Michel et de Jadot : Michel vise un de ses secrétaires, c'est-à-dire lui-même, et Jadot, M. de Jagow.

A la réception de cette dernière correspondance, il écrivit à Lipscher une lettre, en date du 18 novembre 1915, dont le brouillon a été joint dans le coffre-fort de Florence à toutes les autres lettres, sous une chemise portant comme tire « Propositions de conversation. 1915. Mes refus ».

« Monsieur, disait-il, je ne veux accueillir, ni même envisager aucune des suggestions que je comprends mal, au surplus, et qui sont contenues dans les lettres que vous avez adressées à mon domicile.

» A toutes ces suggestions, si tant est que je les entende, je réponds par une fin de non-recevoir absolue. J'ajouterai, allant jusqu'au bout de ma pensée, que l'on me fait injure en me les adressant.

» En conclusion, vous comprendrez, Monsieur, que vous ne recevrez pas la moindre réponse à de nouvelles lettres sur les mêmes objets, et que la seule chose qui vous reste à faire est de vous tenir tranquille et de cesser d'ennuyer moi ou mes secrétaires.

» Recevez, Monsieur, les assurances de mes distingués sentiments. »

Il convient d'observer que, pour la première fois depuis le début de la correspondance Lipscher, la lettre du 14 novembre, qui venait de motiver cet avis de rupture, était parvenue à M. Caillaux après avoir été ouverte par le contrôle postal militaire.

Mais, dans l'intervalle, M. Caillaux avait eu plusieurs entrevues avec Thérèse Duverger, au cours desquelles celle-ci prétend qu'après l'avoir avisée qu'il n'était pas possible d'obtenir un passeport pour Lipscher, il lui aurait dit qu'il ne voulait pas s'occuper de cette affaire, car il estimait que le moment n'était pas venu d'entamer des négociations, et que, d'ailleurs, il ne voulait pas avoir de relations avec M. de Lancken, qui, autrefois, l'avait compromis.

De plus, sans qu'il soit possible de fixer exactement le jour où ce versement eut lieu, M. Caillaux avait remis à Thérèse Duverger une enveloppe contenant 500 francs pour Lipscher. Dans une lettre du 18 octobre, postérieure par conséquent à celle de Lipscher qui amena l'avis de rupture dont il a été parlé plus haut, Thérèse Duverger remerciait M. Caillaux en ces termes :

« Monsieur le Président, comme suite à ma dernière visite, je vous suis mille fois reconnaissante du bon accueil que vous avez bien voulu me témoigner. J'en ai fait part à M. L... qui, certainement, ne l'oubliera pas non plus. Je lui ai également bien recommandé de ne plus vous écrire comme il l'a fait, et il en tiendra compte, j'en suis sûre. Avec tous mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes bien sincères salutations. — THÉRÈSE DUVERGER. »

Enfin, quelques jours après, le 4 décembre, Thérèse Duverger remettait encore à M. Caillaux une nouvelle lettre de Lipscher, datée du 25 novembre, que celui-ci avait pris la précaution de faire passer par son intermédiaire.

« Monsieur le Président, écrivait Thérèse, je vous remets par la présente une lettre que M. L... me prie de vous faire parvenir, n'ayant pas voulu vous l'adresser directement pour éviter toute indiscrétion. Ma lettre venant de Suisse n'a pas été ouverte ; mais de toute façon votre adresse, Monsieur le Président, ne se trouvait pas sur cette lettre. Je ne saurais jamais assez vous remercier si vous pouviez faire pour M. L... ce qu'il vous demande, étant donné que cela me procurera l'avantage de retourner près de lui et de régulariser ma situation de toute manière. Aussi, permettez-moi de me joindre à lui en vous priant instamment de bien vouloir faire votre possible en ce qui concerne sa demande.

» Je me permettrai de vous rendre visite vendredi prochain pour connaître votre décision.

» Avec tous mes remerciements, etc. »

« Monsieur, dit d'autre part Lipscher, dans sa lettre du 25 novembre, je suis désolé en lisant votre très honorée du 18 courant. Cependant, je n'ai rien à me reprocher, et je considère qu'il était de mon devoir de vous tenir au courant de ces affaires. Je n'aurais su pardonner mon silence, si vous seriez resté ignorant de ces faits et puis, si je m'y suis prêté, c'est que j'ai suivi mon secret désir de vous voir en relief, le maître dominant la situation; j'étais heureux de voir que ça concordait partout et que tous les éléments y corroborent.

» Je pourrai certainement vous faire des objections concernant votre trop isolation, mais je ne veux vous contredire ni de vous suggérer ou de vous influencer. J'enregistre avec dépit votre déclaration, et je vais donner une tournure à cette affaire, par laquelle *elle sera définitivement close.*

» Mais si malheureusement vous m'avez fait opposition sur toute la ligne, je ne saurais rester sans insister davantage sur un seul fait, lequel ne vous engage à rien. C'est de ne pas vous considérer quitte envers moi par votre versement de 500 francs, qui de fait ne constitue qu'une partie de mes frais, que j'ai déboursés en son temps, et que de fait, si je m'y suis permis de vous en demander régularisation (au bout d'un an et demi), c'est que j'y étais acculé par les événements actuels.

» Je ne voudrai croire un instant de la part du grand ami protecteur que vous disiez l'être, que juste par ces temps les plus difficiles, vous n'auriez pas de compassion pour moi. Je ne saurai envisager une minute de plus que vous fassiez le sourd par devant les plus pressants appels du serviteur de mon genre.

» J'ai absolument besoin de travailler, et je suis persuadé que par un de vos simples gestes et que par la voie directe ou indirecte de vos nombreuses relations, il ne vous coûtera que de vous occuper cinq minutes de moi pour que je sois casé quelque part, en Suisse, en attendant la fin de ces terribles événements. C'est là, il me semble, que j'ai le droit de faire appel à votre haut appui, mais de vouloir m'abandonner maintenant de la sorte que votre dernière lettre me l'inspire serait incompatible — je le répète — envers un serviteur de mon genre, et de la part du grand homme que je vous ai connu.

» Croyez, Monsieur, à l'assurance de mes dévoués sentiments.

» LIPSCHER. »

Silence criminel de M. Caillaux et expectative complaisante à l'égard de l'Allemagne

Telle est la correspondance échangée dans l'affaire Lipscher.

M. Caillaux, en possession d'une documentation aussi probante en ce qui concerne les agissements et les espoirs de l'ennemi, sachant la présence à Paris, puisqu'il l'avait reçue à son domicile, d'une femme envoyée chez lui par un agent de l'ennemi, a-t-il au moins prévenu le Gouvernement français de ces intrigues, et de la présence en France d'un agent de liaison en la personne de Thérèse Duverger ? Il a tenté de le soutenir et fait appel aux souvenirs de MM. Viviani et Briand. M. Viviani a déclaré que jamais, à aucun moment, il n'avait été fait allusion devant lui aux tentatives d'approche faites par l'intermédiaire de Lipscher. M. Briand, à qui M. Caillaux prétend avoir communiqué les lettres de Lispcher, ainsi que sa réponse du 18 novembre, est tout aussi formel. Jamais, à aucun moment, M. Caillaux ne lui a communiqué un dossier de lettres émanant d'un sieur Lipscher, pas plus que le texte d'une réponse à cet individu.

M. Caillaux a été aussi discret en ce qui concerne la correspondance de Lipscher et ses entrevues, à Paris, avec Thérèse Duverger, qu'il l'avait été en ce qui concerne ses relations avec Minotto, celles de Minotto avec Luxburg et la présence de Minotto en France. Minotto, en effet, était venu à Paris au mois d'août 1915. Il y avait vu M. Caillaux, et celui-ci l'avait même reçu sous son toit à Mamers.

Dès lors, quelle conclusion tirer de tout ce qui précède ?

Qu'un homme ayant occupé la situation de M. Caillaux ait pu, sans protester dès le début, recevoir de pareilles lettres, et qu'il ne se soit décidé à protester que devant la crainte de voir ses relations suspectes révélées par le contrôle postal, qu'il ait reçu les visites d'une femme venant de la part d'un homme aussi manifestement mandaté par l'ennemi que l'était Lipscher, qu'il ait eu avec elle des conversations et lui ait donné de l'argent, que sur toutes ses intrigues et sur toutes ses manœuvres se déroulant jusque dans Paris pour aboutir à son domicile, il ait enfin gardé le silence, en dépit d'une rupture dont les termes essayent en vain de refléter une indignation simulée, on ne peut pas ne pas trouver dans ses agissements et dans cette attitude autre chose que l'acceptation d'un contact avec les agents de l'Allemagne, une expectative complaisante et un encouragement pour l'ennemi à conserver la confiance placée par lui dans un homme dont l'heure n'était pas encore venue, et qui, au surplus, désirait peut-être d'autres intermédiaires que ceux qu'on lui proposait.

Nouvelle démarche allemande par le banquier Marx

L'Allemagne allait, du reste, lui en adresser d'autres.

Au début de l'année 1916, un visiteur, après avoir obtenu par téléphone un rendez-vous, se présentait au domicile de M. Caillaux, et d'après le récit même que celui-ci en a fait à l'instruction, sans préambule lui remettait un pli dans lequel se trouvaient deux feuilles de papier.

L'une contenait les lignes suivantes à la machine à écrire :

« M. Lipscher, comme intermédiaire, ne paraît pas désirable. Je me mets à votre disposition et suis autorisé à établir les rapports que *vous* désirez. »

L'autre contenait simplement une adresse écrite à la main :

« H.-A. Marx, aux soins de M. le professeur docteur Herbertz, Steinerstrasse, 37, Berne. »

On conçoit à peine qu'un Français recevant une pareille visite et une pareille communication, dût-il recourir à la violence, n'ait pas fait immédiatement arrêter l'espion aux gages de l'Allemagne qui se présentait à son domicile avec une telle audace et une telle impudence. Non seulement M. Caillaux a laissé partir tranquillement l'envoyé des agents allemands, mais il n'a même pas signalé aux autorités de son pays la présence à Paris de cet individu, et ne les a pas davantage avisées de la communication qui lui était faite dans ces deux écrits, soigneusement serrés depuis dans son coffre-fort de Florence.

Des deux personnages qui y étaient mentionnés, l'un, le professeur Herbertz, est connu comme un agent de la propagande allemande en Suisse ; l'autre, H.-A. Marx, de la propre main duquel sont écrites les indications le concernant, est le banquier bien connu de Mannheim, dont la situation ne pouvait pas être ignorée de M. Caillaux, et qui, à l'époque même où celui-ci recevait son envoyé, se préparait à commanditer le *Bonnet Rouge*. La sécurité même avec laquelle le mystérieux visiteur avait pu accomplir sa mission auprès de l'ancien président du Conseil ne pouvait qu'encourager le banquier Marx à s'intéresser à un journal où M. Caillaux ne comptait que des amis.

M. Caillaux approuve le défaitisme du « Bonnet Rouge » et de la « Tranchée républicaine » subventionnés par l'Allemagne

Le programme du *Bonnet Rouge*, au moment de sa fondation, a été exposé plus haut. Dans les premiers mois de la guerre, son attitude fut correcte, mais, dès la fin de 1915, des symptômes inquiétants s'étaient déjà manifestés dans la tenue générale du journal. A partir de 1916, la trahison devient un fait accompli, et la politique du *Bonnet Rouge* va devenir exclusivement une politique pacifiste, c'est-à-dire conforme aux plans de la propagande allemande.

Les campagnes de M. Badin, du général N... et de tous les acolytes d'Almereyda sont suffisamment connues pour qu'il soit inutile ici d'y revenir. Persiflages de M. Badin, dénigrement systématique de nos alliances et apologies à peine déguisées de nos ennemis, critique de l'esprit de guerre, et défaitisme à jet continu, provocations continuelles à l'indiscipline et à la révolte des troupes d'une part, excitations aux grèves et à la révolution de l'autre, tout cela en vue d'un seul résultat, la paix immédiate, telle a été l'œuvre néfaste du *Bonnet Rouge*, jusqu'au jour où cette misérable feuille dut disparaître à la fois devant l'excès du scandale et devant la preuve de la trahison révélée par le chèque de Bellegarde, en attendant que ses rédacteurs aillent au bagne ou à Vincennes expier leur crime contre la patrie.

Or, non seulement M. Caillaux, dont on connaît les relations avec Almereyda et la subvention de 40 000 francs versée par lui avant la guerre, n'a pas cessé d'entretenir jusqu'à la fin des relations cordiales avec ce dernier, qu'il recevait encore chez lui dans la deuxième quinzaine de juillet 1917, mais il n'hésitait pas, à cette époque, à approuver ses articles et à le lui faire savoir.

« Vos articles sont tout à fait bien », lui écrivait-il le 5 février 1917.

Il fait mieux. En 1917, Landau et Goldsky fondent la *Tranchée républicaine*, un de ces journaux issus du *Bonnet Rouge*, et dont Goldsky écrivait, le 15 mars 1917, qu'ils étaient « pour le *Bonnet Rouge* ce que sont les torpilleurs d'escadre pour les cuirassés ».

Les articles du nouveau journal ne déparent pas la collection de ceux d'Almereyda, du général N... et de M. Badin.

« *Les Français ne sont pas des imbéciles, messieurs les ministres, lit-on dans la* Tranchée républicaine, *sous la signature de Goldsky. N'entendez-vous pas cette rumeur qui monte, souffle et domine maintenant jusqu'au tumulte des batailles et qui, même au cours de la guerre, préfère l'olivier au laurier et l'amour à la haine... Prenez garde, il est moins cinq !* »

Et dans un autre article : « *L'excuse de cette guerre, c'est qu'elle aura fait naître du désastre cette fleur ardente et vivace qui s'appelle le Soviet... Gloire au Soviet auquel nous devons la première victoire remportée depuis la guerre par les peuples ressuscités !* »

On devine l'effet que de pareilles lectures ne pouvaient manquer de produire sur les esprits faibles. Voici, à titre d'échantillon, la lettre qu'un soldat de l'armée d'Orient adressait à Landau, le 26 juin 1917 :

« Monsieur le Directeur de la *Tranchée*, j'ai eu le plaisir de lire dernièrement le premier numéro de votre intéressant journal. Si j'étais en France, je m'y abonnerais sans retard. Mais, en Orient, comme on nous vole nos lettres et colis, à plus forte raison un bon journal qui réclame la fin de la guerre n'arriverait jamais. Il vous faudrait un bon collaborateur en Macédoine, car ici nos galonnés usent, abusent et exagèrent... Les nouvelles de France sont rassurantes, et vivement une belle révolte, laquelle nous libérera du sabre de la réaction...

» Nous sommes avec vous, braves journalistes, et espérons que bientôt tous les buveurs de sang, on les aura. »

On s'explique aussi l'intérêt que pouvait porter à la nouvelle feuille le Dr Hartmann, condamné à mort par contumace pour intelligences avec l'ennemi par le 3e Conseil de guerre de Paris, qui, le 3 mai 1917, envoyait de Zurich au *Bonnet Rouge* la dépêche suivante :

« Journal *Bonnet Rouge*, Paris — Ruesnacht Zurich — Envoyez immédiatement deux exemplaires nouveau journal *la Tranchée* Dr Hartmann. »

Il n'était pas le seul à s'intéresser à cette publication. M. Caillaux suivait son essor d'un œil favorable, et de même qu'il avait commandité le *Bonnet Rouge*, de même nous voyons l'ancien président du Conseil subventionner le nouveau journal issu du *Bonnet Rouge*, et souscrire pour cent abonnements à la *Tranchée républicaine*.

Mais un document nous permet de mettre en lumière l'influence même de M. Caillaux dans les milieux dont la propagande se confondait et se développait d'accord avec celle du *Bonnet Rouge*. C'est une lettre qu'un propagandiste pacifiste, le sieur Poinsot (à la tête du groupe connu sous le nom de groupe Poinsot), écrit au rédacteur en chef du *Bonnet Rouge*, à la date du 1er juin 1916, et dans laquelle on lit ceci :

« Le groupe de nos amis croît, à coup sûr. Nos idées gagnent du terrain. Je verrai prochainement M. Caillaux qui nous est, je le sais, tout acquis et que j'ai déjà vu il y a quelques semaines à ce sujet. Ce qu'il faut, c'est que la censure laisse dans les journaux le droit d'étudier le problème de la paix, c'est le point essentiel. »

Au courant de leur trahison, il continue à les protéger

M. Caillaux eût-il ignoré la trahison de Duval, et, dans cette ignorance, se fût-il borné à approuver, seconder et couvrir de son amitié ceux qui faisaient, en 1916 et en 1917, une campagne si funeste aux intérêts de la France, qu'après tout ce qu'on sait des espérances mises en lui de l'autre côté du Rhin, tout ce qu'on sait aussi de ses relations et de ses complaisances envers les agents les plus avérés de l'ennemi, une telle attitude tomberait sous le coup de la loi pénale.

Mais M. Caillaux n'a pas ignoré qu'à l'origine des abominables campagnes du *Bonnet Rouge*, il y avait l'argent allemand versé à Duval par l'intermédiaire de Marx de Mannheim ; et non seulement il ne l'a pas ignoré, mais, le sachant, il n'a pas craint, dans un moment critique, de donner l'alerte à ceux que déjà menaçait le châtiment, tout en mettant lui-même à l'abri les papiers qui pouvaient le compromettre.

On sait comment, à partir du mois d'avril 1916, peu de temps après la visite à M. Caillaux d'un envoyé de Marx, ce dernier effectua entre les mains de Duval, récemment promu administrateur

du *Bonnet Rouge*, une série de versements dont le montant n'est pas inférieur à un million, et qui n'ont pris fin qu'après la saisie à Bellegarde sur la personne de Duval d'un chèque de cent cinquante mille francs.

Or, au mois de septembre 1916, l'attitude du *Bonnet Rouge* avait éveillé l'attention des pouvoirs publics : on s'était surtout ému des fréquents voyages de Duval en Suisse ; on parlait de ses relations suspectes avec Marx, et M. Caillaux avait recueilli l'écho de ces inquiétudes.

Que va-t-il faire ? Prévenir les autorités de son pays qu'il a reçu la visite d'un envoyé de Marx, et dénoncer celui-ci comme un agent de l'Allemagne? Non ; mais il fait venir Landau pour le charger de donner l'éveil au *Bonnet Rouge !* Précisément, Duval était en Suisse, Almereyda absent; Marion administrait le *Bonnet Rouge*.

« Au mois de septembre 1916, a déclaré Marion à l'instruction comme à l'audience, se passa une scène que, vivrais-je cent ans, je reverrais dans tous ses détails. Il était environ 15 heures. J'étais seul dans le bureau d'Almereyda, Landau est entré comme un fou. Il était pâle, et parlait d'une voix haletante : « Vigo n'est pas là, s'écria-» t-il, je viens de chez le président (M. Caillaux), » c'est lui qui m'envoie ; il connaît le dossier, il » demande ce que c'est que ce Duval qui va en » Suisse pour y rencontrer Marx de Mannheim... » Le président veut voir Almereyda tout de suite ; » d'autre part, il faut faire prévenir Duval qu'il » ait à rentrer immédiatement pour s'expliquer. »

Peut-être, ce jour-là, l'intervention de M. Caillaux a-t-elle momentanément sauvé Duval. En tout cas, à partir de ce moment, il sait ce qu'est Duval ; il sait aussi ce qu'est Marx ; il sait les relations de Duval avec Marx ; et, au *Bonnet Rouge*, on sait qu'il est au courant de ces relations.

Cela n'empêchera pas, quelques mois plus tard, en mai 1917, M. Caillaux de recevoir à Mamers Landau, Goldsky, Marion et ce même Duval, dont tous les assistants, y compris lui-même, connaissaient les agissements criminels.

On comprend alors avec quel sentiment de sécurité Duval, après avoir obtenu un passeport de Leymarie, se rendit en Suisse, auprès de Marx, pour rapporter de nouveaux subsides en vue de continuer la campagne commencée.

Personne n'avait prévu la saisie du chèque de Bellegarde.

Machinations dont l'Allemagne ne pouvait que bénéficier

Tels sont, depuis la guerre, les contacts répétés de M. Caillaux avec les traîtres et les agents de l'ennemi.

Homme politique considérable, aspirant à revenir au pouvoir, en faveur auprès de l'opinion allemande, qui fondait sur lui des espérances en vue de la paix dans un avenir plus ou moins prochain, loin de décourager ces espérances injurieuses, il a prêté l'oreille à toutes les conversations comme à toutes les propositions, se réservant sans doute, mais ne repoussant personne et n'arrêtant aucune initiative, regardant au contraire, d'un œil favorable tout ce qui se pouvait tramer à l'effet de créer une atmosphère propice à la paix qu'elle qu'elle fût, même au prix d'une trahison, couvrant de son silence les démarches les plus osées, et protégeant de son amitié, comme de son influence, ceux qui se livraient aux campagnes les plus odieuses comme aux intrigues les plus criminelles contre leur pays.

Ses correspondances, ses entrevues, ses entretiens et ses interventions sont autant de compromissions et de tractations acceptées sciemment avec des émissaires ou des stipendiés de l'ennemi, en vue de satisfaire une ambition personnelle qui n'eût pu trouver l'occasion de se réaliser qu'à la condition de s'incliner devant la prépondérance allemande et de se résigner à l'humiliation française.

Ce sont à la fois des machinations, des manœuvres et des intelligences avec l'ennemi, dont le résultat escompté ne pouvait être que de faciliter les entreprises de l'Allemagne.

Vainement essayerait-on de défendre M. Caillaux de s'y être sciemment prêté, en alléguant sa légèreté, son imprudence et ses excès de confiance, tous éléments susceptibles d'induire la conscience en erreur sur la portée de certaines relations ou de certains actes.

D'une part, des documents émanant de M. Caillaux lui-même vont porter la lumière jusque dans sa conscience et nous révéler sa pensée intime.

De l'autre, enfin, nous allons voir M. Caillaux passer des projets à l'acte, et s'efforcer de hâter la réalisation de ses desseins en essayant de précipiter l'heure de la paix.

Le mémoire « les Responsables »

Il s'agit des documents saisis dans le coffre-fort de Florence et du voyage en Italie.

Après l'alerte du mois de septembre 1916 et l'avis officieux donné à la bande qui vivait des subsides de Marx, M. Caillaux éprouva lui-même le besoin de mettre quelques papiers en sûreté, et déposa, au nom de sa femme, dans un coffre-fort d'une banque de Florence, divers documents, entre autres la correspondance de Lipscher et les deux notes que lui avait remises, au début de 1916, le mystérieux visiteur envoyé par Marx.

Il y déposait aussi un mémoire intitulé « LES RESPONSABLES, LA GUERRE ET LA PAIX », qui se compose de deux exemplaires manuscrits, tout entiers écrits de sa main, dont l'un est daté du 6 avril 1915, et de trois exemplaires dactylographiés. C'est là que nous allons trouver, avec l'expression fidèle de sa pensée, l'exposé des projets que caressait M. Caillaux.

Les responsabilités de la guerre rejetées sur le Gouvernement français

Avec une ingéniosité d'arguments qui n'a d'égale que sa haine et son ambition, il s'efforce, dans « LES RESPONSABLES », de démontrer que les auteurs responsables de la guerre sont non pas les gouvernements d'Allemagne et d'Autriche, mais les hommes qui étaient à la tête du gouvernement français.

Si invraisemblable que cela puisse paraître, quand on sait ce qui est depuis si longtemps établi sur les origines de la brutale agression des Empires centraux, les prétextes mensongers invoqués par l'Allemagne, les instructions données à M. de Schœn d'exiger comme gage de la neutralité française la remise de Toul et Verdun, le véritable responsable de la guerre, au dire de M. Caillaux, c'est le gouvernement français, parce qu'il a voulu la guerre et parce qu'il n'a rien fait pour l'éviter.

Son long mémoire comprend deux parties : une apologie de lui-même et une critique passionnée de tous ceux qui ont usurpé sa place en exerçant un pouvoir qui lui revenait.

« En 1913, le président de la République et ses amis, après l'avoir écarté du pouvoir, voulaient une Chambre introuvable, qui, par la force même des choses, conduirait à la guerre. »

Voilà ce qu'on peut lire à la page 20 du mémoire. Mais les élections de 1914 ayant déjoué ce plan, pour éviter le retour au pouvoir de M. Caillaux, on a cherché une diversion dans les aventures extérieures. La Grande Guerre a été recherchée par M. Poincaré et ses amis pour éviter la chute. L'Elysée n'a pas fait le nécessaire pour éviter une guerre qu'on envisageait sans défaveur. On a poussé la Russie à mobiliser. On a délibérément écarté toutes les interventions qui risquaient d'assurer la paix, dont on ne voulait pas. Voilà ce que M. Caillaux ose écrire, et de quel monstrueux amoncellement d'accusations criminelles il se plaît à repaître sa pensée et ses rancunes.

Un tel factum était-il destiné à la publicité ? On devine l'effet que, dans les moments de crises ou de lassitudes, peuvent produire de pareils libellés sur la force de résistance d'un pays et de ses combattants. Sans doute, M. Caillaux s'est contenté d'en réserver la primeur à un cercle plus ou moins étendu d'amis et de confidents. Mais peu importe la publicité qu'on se proposait ou non de donner à cette œuvre abominable. Il suffit que dans cette expression de la pensée de M. Caillaux nous soit révélé tout ce que l'ambition et la rancune peuvent inspirer à un homme pour atteindre, à travers la France elle-même, ceux qui représentent la France. Il suffit de cette expression d'une pensée qui ne tendait rien moins (*sic*) qu'à faire du Gouvernement français l'auteur responsable de la catastrophe mondiale, pour qu'il soit désormais impossible d'alléguer à la décharge de M. Caillaux une légèreté ou des imprudences susceptibles d'atténuer le caractère criminel de ses machinations et des relations qu'il entretenait avec tout ce qui touchait à l'ennemi.

Projets. Coup d'Etat...

Au surplus, la suite du mémoire intitulé « LA GUERRE ET LA PAIX » va nous éclairer sur les intentions mêmes de M. Caillaux.

A côté de réminiscences des Constitutions impériales et d'une série de projets aboutissant purement et simplement à un coup d'Etat, trois préoccupations hantent l'esprit de M. Caillaux :

1° La désorganisation de l'armée combattante, en enlevant toute autorité administrative aux généraux dans la zone des armées et en changeant tout le personnel des commandants d'armée et des généraux (le mot *tout* est souligné dans le texte) ;

2° L'arrestation de ceux qu'il appelle « les auteurs directs et indirects de la guerre » ;

3° La conclusion de la paix à la suite d'élections précédées d'un manifeste du Gouvernement impliquant la paix.

Et un peu plus loin, on relève les noms de Landau et d'Almereyda parmi les hommes dont il y aura lieu d'utiliser les services.

Après cela, est-il besoin d'insister davantage sur le sens et la portée des entrevues, des relations et des démarches de M. Caillaux ?

Le voyage en Italie

Il reste maintenant à exposer un dernier chef d'accusation relevé à sa charge, et qui n'est autre chose qu'un premier acte d'exécution personnelle de ses projets. Il s'agit de sa campagne en Italie.

C'est le 11 décembre 1916 que M. Caillaux rejoignit sa femme à Rome.

L'heure du voyage

L'heure était particulièrement grave. Notre nouvelle alliée, la Roumanie, venait d'être envahie. Sa capitale était aux mains de l'ennemi. Partout, la carte de guerre était en faveur des puissances centrales ; seule, la situation du front occidental leur inspirait des sujets d'inquiétude. Redoutant de voir ses armées contraintes à la retraite, en France et en Belgique, mais exploitant à grand bruit ses succès sur les autres théâtres de la guerre, c'est le moment que choisit l'Allemagne pour tenter une offensive de paix par l'appel de Guillaume II du 12 décembre 1916.

C'est le moment aussi où le parti neutraliste italien, resté toujours puissant dans la péninsule, va redoubler d'efforts et d'activité.

Pour la première fois, dans l'un des pays de l'Entente, les socialistes officiels italiens déposent au Parlement une motion en faveur de la paix.

Le procès von Gerlach révèle les manœuvres allemandes dans certains milieux touchant au Vatican.

Plusieurs journaux, entre autres le *Mattino* de Naples, rédigé par Scarfoglio, qui a pris ouvertement parti pour l'Allemagne, se livrent à une violente campagne contre la France et l'Angleterre.

Propos défaitistes
L'émotion à Rome et parmi les Alliés

A son tour, M. Caillaux va rentrer en scène, et, dans ce pays impressionnable qui traverse une redoutable crise de pacifisme, jeter le poids de sa parole et de son autorité dans le sens de la paix.

L'attitude de M. Caillaux fut, dès le premier jour, un défi à la politique de l'Entente.

A peine débarqué en Italie, il s'affiche en public avec Cavallini, le complice de Bolo, depuis condamné à mort par contumace à raison de ses agissements pour le compte de l'Allemagne en 1915, et dont il connaissait depuis longtemps les relations avec l'ex-khédive Abbas Hilmi. Il se lie avec Re-Riccardi, dont personne n'ignore la situation dans le clan neutraliste, avec Bruno di Belmonte, autre neutraliste notoire. Mais surtout, ce qui met le comble au scandale, ce sont ses fréquentations avec Scarfoglio, le rédacteur en chef du *Mattino*, dont on connaît les sentiments ardemment germanophiles et les violentes campagnes contre l'Entente. Scarfoglio donne même en son honneur un dîner à sa villa du parc Grifeo.

On ne tarde pas à tirer des conclusions de cette attitude d'un ancien président du Conseil français susceptible de reprendre le pouvoir un jour ou l'autre. Partout, elle est interprétée comme l'indice d'un changement possible dans la politique française, ne pouvant avoir d'explications ni d'autre but que d'amener l'opinion italienne à l'idée d'un rapprochement avec l'Allemagne, d'accord avec la France, et quelle que soit la politique des autres alliés.

De toute part, d'ailleurs, parviennent les échos les plus troublants des propos que tient M. Caillaux dans les milieux les plus divers.

D'après les informations qui sont parvenues au prince Ghika, ministre de Roumanie, M. Caillaux a développé un plan suivant lequel, devant prendre le pouvoir dans un avenir très prochain, il changerait aussitôt l'orientation politique de la France en formant un bloc méditerranéen composé de la France, de l'Italie et de l'Espagne, et en se rappro-

chant de l'Allemagne, à laquelle il convient de laisser les mains libres en Orient et dans les Balkans.

Un jour, le frère du prince Ghika, qui, catholique pratiquant, fréquente assidûment la cour pontificale, rapporte qu'il a constaté une grande nervosité dans les milieux du Vatican. Il vient de voir Mgr Pacelli, adjoint au cardinal secrétaire d'Etat, qui lui a dit que la paix devenait indispensable à raison de l'impossibilité pour l'Entente de remporter la victoire. « La France est à bout de souffle. Ce n'est pas la Roumanie aujourd'hui envahie qui peut maintenant apporter une aide aux alliés », a déclaré Mgr Pacelli. Et sur une observation que, peut-être, il s'agit là de renseignements intéressés venant des Empires centraux : « Non, répond le prélat, c'est un renseignement qui vient de l'Entente. »

Les ambassadeurs s'émeuvent, M. de Giers estime nécessaire d'aviser son Gouvernement pour lui permettre de prendre toutes mesures utiles en vue de faire cesser une propagande qui produit en Italie un effet déprimant, l'activité déployée par M. Caillaux ayant une portée d'autant plus grande qu'ancien président du Conseil il peut reprendre un jour ou l'autre la direction de la politique française.

L'ambassadeur britannique près la cour de Rome, Sir Rennel Rodd, bien qu'il ne pense pas, à cause du peu de valeur des personnes qui entourent M. Caillaux, que les agissements de celui-ci puissent réellement amener une rupture de la France et de l'Italie avec l'Angleterre, les juge cependant assez graves pour se croire obligé de les signaler à son Gouvernement.

L'entretien avec M. Martini : la France à bout, la victoire impossible

Mais ce n'est pas seulement auprès des hommes déconsidérés qui l'entourent ou dans les milieux germanophiles qu'il fréquente que M. Caillaux affirme ainsi la position qu'il a prise.

Il vise plus haut, et c'est aux hommes d'Etat amis de l'Entente qu'il va s'efforcer de persuader que l'heure est venue d'envisager la paix.

Le 17 décembre, il a une entrevue avec M. Martini, ministre des Colonies du cabinet Salandra, qui, au mois de mai 1915, a décidé la rupture avec l'Autriche.

M. Martini a déposé sous la foi du serment d'abord à Rome, puis à Paris, sur ce qui a été dit au cours de cet entretien. Depuis juillet 1914, l'homme d'Etat italien prend d'ailleurs, jour par jour, note de tous les événements se rapportant à la guerre ou à la politique. Il a consigné fidèlement sur son agenda le jour même où il les a entendus, les propos que lui a tenus M. Caillaux.

« Je sors à l'instant de mon rendez-vous avec Caillaux, écrit M. Martini, et je ne veux pas tarder un instant à le transcrire.

» Bien entendu, le sujet qui a été abordé de suite (*sic*) a été la proposition de l'Allemagne. Nous nous sommes trouvés d'accord pour estimer que « comme » fin de non-recevoir », un refus de négocier constituerait une très grave erreur politique. Il croit que l'heure de la paix n'est pas encore sonnée. Il convient qu'on fasse, au printemps, un dernier effort ; mais ce serait se bercer de la plus funeste des illusions que de croire que la guerre puisse durer jusqu'à l'automne de l'année prochaine.

» La France a perdu, jusqu'à ce jour, un million et demi d'hommes : 1 100 000 morts, 400 000 mutilés ou si gravement blessés qu'ils ne sont plus capables d'exercer une profession ou un métier quelconque. Il n'y a pas un général qui croie qu'on puisse chasser les Allemands de tous les dix départements qu'ils occupent ; les ressources qui restent comme soldats sont : la classe 1917, qui donnera 200 000 hommes ; la classe 1918, qui en donnera 150 000. Elles suffiront à remplir les vides ; la France n'a plus pour garnir le front que 2 500 000 hommes, peut-être pas autant. L'esprit public est déprimé ; chez les militaires, l'ancien enthousiasme est éteint. Il a reçu des soldats de l'arrondissement qu'il représente à la Chambre des lettres qui ne laissent aucun doute sur l'esprit des troupes, qui finissent par : « A bas la guerre ! » et même : « Vive Brizon ! », le député qui, il y a quelques jours, a été expulsé de la Chambre française, parce qu'il a exprimé ces sentiments. Il connaît l'Italie, et il sait que les conditions de l'esprit public ne sont pas très différentes : peut-être diffèrent-elles chez les soldats, parce qu'en Italie la guerre a un an de moins.

» Je lui raconte que le bruit court que l'Allemagne est disposée à faire des concessions aux puissances occidentales non insulaires, à la France et à l'Italie, et qu'il y a des gens qui disent que la crise survenue dans le ministère autrichien est précisément la raison de cette disposition, et que M. Kœrber a donné sa démission parce qu'il ne veut pas prendre la responsabilité de concessions territoriales à faire à l'Italie.

» M. Caillaux ignorait ces bruits et il en prend occasion pour affirmer qu'il croit lui aussi que l'Allemagne et avec elle l'Autriche, qu'elle domine entièrement, sont disposées à se mettre sur la voie des concessions à l'Italie et à la France. Quant à la France, il croit que la paix se conclura avec des conditions très simples : l'évacuation des départements occupés et la cession d'une partie de la Lorraine, et peut-être même sans cette partie.

» — Ne craignez-vous pas, lui fais-je observer, en le questionnant, qu'on vous demande le Maroc ?

» — Nous ne pouvons le céder à aucun prix ; nous ne pouvons nous mettre l'Allemagne dans le dos. L'Allemagne le comprend, et elle ne poussera pas ses prétentions jusque-là. Elle aussi ne se trouve pas bien, et ses propositions ont certainement été modérées (*sic*) par la condition intérieure du pays et par la faim qui la menace.

» — Mais croyez-vous vraiment que la France ferait la paix aux conditions que vous avez énoncées ?

» — Nous n'en pouvons plus. La production elle-même des munitions a diminué, parce que les matières [? premières] nous manquent. Et puis, il y a deux faits que vous ignorez et qui sont d'une singulière importance. L'Algérie est en complète révolution. En révolution le Sénégal, le sous-préfet de... (M. Caillaux m'a dit le nom, mais je ne me le rappelle pas) a été tué ; une colonne de soldats, envoyée pour réprimer la révolte, a été entourée et massacrée. Tout cela, parce que nous avons commis l'erreur énorme d'imposer la conscription aux Arabes. Ajoutez à tout cela le travail des socialistes, moindre qu'en Italie, mais encore efficace, la haine des paysans pour la guerre; je vous répète que nous n'en pouvons plus, et la paix, aujourd'hui prématurée, sera en automne une nécessité inéluctable. Il faut encore ajouter qu'à l'automne, étant donné les pertes que nous coûtera le printemps,

nous risquons d'avoir en France une armée anglaise numériquement supérieure à la nôtre, et cela nous ne pouvons le vouloir et nous ne le voulons pas.

» — Revenons à la question de la paix, continue M. Martini quelques lignes plus loin. Et l'Angleterre ? Nous sommes liés par le pacte de Londres.

» — L'Angleterre, quand elle aura obtenu la reconstitution de la Belgique, s'accommodera, elle aussi, de la paix. Les sous-marins détruisent sa flotte marchande. D'autre part, la guerre a également dans le peuple anglais beaucoup d'adversaires, même d'innombrables ; mais je ne dissimule cependant pas que si l'Allemagne exige la restitution de ses colonies l'Angleterre n'y consentira pas ; elle ne voudra ni ne pourra y consentir.

» — Et la Russie ?

» — La Russie est destinée à payer les frais. La Pologne est pour elle perdue pour toujours. Quant à lui donner Constantinople, nous, et peut-être vous, le voudrions-nous ?

» — Nous la lui avons promise.

» — La promesse est plus ancienne que vous ne le croyez. Elle a été faite par M. Poincaré quand il est allé pour la première fois à Pétrograd, en qualité de président du Conseil. Il visait à devenir président de la République ; il avait besoin, pour réussir, des votes de la droite : M. Iswolski, ambassadeur de Russie à Paris, pouvait les lui procurer. Il n'est pas nécessaire que j'ajoute autre chose.

» — A propos de M. Poincaré, est-il vrai qu'il est impopulaire en France ?

» — Impopulaire ? Dites détesté. Dernièrement je suis passé dans un village, etc.

» — Et que prévoyez-vous pour la situation du ministère ?

» — Je prévois une crise prochaine : Briand a perdu tout autorité. C'est un homme qui n'a pas la vue longue ; il cherche le succès momentané, immédiat, et ne se préoccupe pas d'autre chose. C'est lui qui, plus que tout autre, a poussé la Roumanie à entrer dans la lutte, sans se préoccuper des aides nécessaires dont l'absence faisait facilement prévoir tout ce qui est arrivé. Cette fois aussi, il a recherché le succès parlementaire sans considérer les conséquences d'une démarche fausse et prématurée. Briand tombé, la France n'a plus que trois présidents du Conseil : Clemenceau, Caillaux et Barthou.

» Barthou n'est pas possible, parce qu'il s'est jeté dans les bras de la réaction cléricale. Or, la réaction cléricale a eu pendant la première année de la guerre des forces telles qu'elles parurent lui promettre le triomphe ; ses forces déclinèrent au commencement de cette année : depuis quelques mois, elles sont devenues très faibles et sont entièrement impuissantes. Donc pas de Barthou. Pour M. Caillaux, l'heure n'est pas encore sonnée. Reste Clemenceau.

» — Mais une présidence du Conseil Clemenceau est-elle conciliable avec une présidence de la République Poincaré ?

» — C'est ce qu'il faut précisément se demander. Si cela arrive, dans deux mois, ou Clemenceau s'en ira, ou Poincaré s'en ira. A cause de cela, je doute qu'il se forme un ministère Clemenceau, et « faute de mieux », on aura un ministère Painlevé, qui aura comme programme la guerre à outrance, fera le grand effort du printemps, après lequel viendra le ministère qui stipulera la paix.

» Et comme, après cette déclaration, je restais quelques minutes silencieux, M. Caillaux demanda :

» — A quoi pensez-vous ?

» — A votre certitude de la paix. L'Angleterre, me mis-je à dire, la Russie...

» — Je vous répète que l'Angleterre consentira. Lloyd George fera encore le grand effort ; Asquith est sur la réserve, et il en attend les résultats.

» Quant à la Russie, elle se tournera vers l'Asie, quand elle aura vaincu la révolution, à laquelle tous, y compris le gouvernement russe, s'attendent.

» De toute façon, on ne peut demander à quelqu'un l'impossible. Nous sommes épuisés, et on ne peut exiger que nous continuions la guerre, alors que nous manquent hommes et ressources, pour arriver seulement à d'inutiles massacres. »

Immédiatement après le récit de l'entrevue qu'il vient d'avoir avec M. Caillaux, M. Martini fait la remarque suivante :

« Il est curieux de comparer le ton des journaux italiens et l'opinion de nos groupes parlementaires avec les déclarations de M. Caillaux, qui, évidemment, attend d'être prochainement appelé au gouvernement dans le ministère qui fera la paix, paix qu'il estime inévitable en automne... »

De sorte qu'il n'existe aucune espèce de doute pour M. Martini : c'est comme futur chef du Gouvernement français que M. Caillaux s'est présenté à lui.

Manœuvres pour une paix séparée

Nous voyons donc M. Caillaux, qui, plus que tout autre, avait la même certitude, exposer à un homme d'Etat, qui fut, dès la première heure, un ami de l'Entente, et dont l'influence est considérable en Italie, que la France est à bout, épuisée, manquant d'hommes et manquant de ressources, que l'Algérie et ses colonies sont en pleine révolution, l'esprit public déprimé, l'enthousiasme éteint, que les soldats lui écrivent : « A bas la guerre ! », et qu'il n'y a pas un général français qui croie à la victoire ; que dès lors on ne peut pas exiger que la France continue la guerre pour arriver seulement à d'inutiles massacres, et que, par conséquent, au plus tard pour l'automne 1917, il faut dès maintenant envisager la paix sur les bases suivantes : évacuation des départements envahis, avec cession à la France d'une partie de la Lorraine et peut-être même sans cela !

Dans les circonstances et au moment où elles ont été dites, ces paroles sont plus qu'une manifestation de pensée : elles constituent un acte, un acte par lequel, délibérément, après l'exposé d'une situation sans autre issue pour la France qu'une paix sans victoire qui serait l'œuvre du gouvernement de demain, M. Caillaux s'efforçait d'entraîner l'Italie avec la France dans la voie d'une paix séparée, mortelle pour notre pays, et préludait ainsi, pour la satisfaction de ses ambitions personnelles, à la réalisation des espoirs que l'Allemagne fondait sur lui.

Attentat à la sûreté extérieure de l'État et intelligences avec l'ennemi

C'était l'aboutissant normal des agissements qui sont exposés plus haut.

Veilles consacrées à démontrer la responsabilité du Gouvernement français dans la catastrophe de 1914, projets de coup d'Etat pour prendre le pouvoir et faire la paix, intrigues de toute nature et intimités avec tous les principaux agents de la propagande allemande, échange de confidences avec

Minotto, intermédiaire du comte Luxburg, entrevues avec la femme Duverger, correspondance avec le mandataire du baron de Lancken, renseignements et avis confidentiels à lui remis en pleine sécurité par l'envoyé de Marx de Mannheim, protection accordée au *Bonnet Rouge*, et jusqu'à Duval, le commandité de Marx: logiquement, toutes ces machinations et toutes ces manœuvres, toutes ces intelligences entretenues sciemment avec des hommes aux gages de l'ennemi devaient, au moment opportun, se traduire par des actes.

C'est un acte que M. Caillaux a accompli en se rendant en Italie pour trahir auprès des hommes d'Etat la cause de l'Entente. Et sa campagne scandaleuse n'est pas autre chose qu'une participation active à l'exécution d'un complot pour la réussite duquel il n'avait pas craint de se trouver d'accord avec les ennemis de la France, et dont le jugement est aujourd'hui déféré à la Cour de Justice.

En conséquence, le susnommé est accusé :

D'avoir depuis la guerre déclarée, notamment en 1914, 1915, 1916 et 1917, soit en France et spécialement à Paris, soit même à l'étranger, attenté à la sûreté extérieure de l'Etat, par des manœuvres, des machinations, des intelligences avec l'ennemi tendant à favoriser les entreprises de celui-ci à l'égard de la France ou de ses alliés agissant contre l'ennemi commun, et de nature par suite à favoriser les progrès des armes ennemies.

Crimes prévus et punis par les articles 77, 79 du Code pénal, 64 et 205 du Code de justice militaire.

Fait au Parquet de la Cour de Justice
le 28 septembre 1919.

Le procureur général,
TH. LESCOUVÉ.

NOTES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Les Congrégations et la Séparation

Luttes et négociations politico-religieuses

LE ROLE DE Mgr FULBERT PETIT

Sous le titre « Figures épiscopales, Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon », et la signature « Testis », le Correspondant *du 10. 2. 20 (pp. 419-441) publie les souvenirs d'un ami de l'illustre prélat.*

L'auteur a connu durant une dizaine d'années Mgr Petit, à qui il avait été présenté par M. Captier, Supérieur général de Saint-Sulpice ; il a eu l'autorisation de puiser abondamment dans des lettres intimes adressées à une tierce personne et qui font le grand intérêt de ces notes d'histoire ecclésiastique contemporaine, quel que soit par ailleurs le jugement que l'on puisse porter sur les événements qui y sont relatés.

Après avoir rappelé que Mgr Petit, avant tout directeur d'âmes et contemplatif, ne se dérobait cependant à aucune des sollicitudes de sa charge, si écrasantes fussent-elles, TESTIS *évoque en traits rapides les divisions des catholiques de France et l'indiscipline de plusieurs à l'aube du* XXe *siècle, et il poursuit :*

Sympathie de Mgr Petit pour Léon XIII

Mgr Petit était porté vers Léon XIII par sa foi profonde au Vicaire de Jésus-Christ et par une sympathie qui lui découvrait dans Léon XIII comme sa propre expérience et ses propres pensées. Qui pourrait oublier aussi la séduction qu'exerçait ce grand Pape sur quiconque avait l'honneur de l'approcher et de l'entendre ?

Mgr Petit écrit de Rome (14 avr. 1893) :

Ne m'en veuillez pas de ne pas vous avoir répondu plus tôt. Je ne l'ai pu absolument. Et c'est un bien, car, à cette heure, après avoir causé de toutes choses pendant une heure avec Léon XIII, je me sens si pénétré de sa sainteté, de son désintéressement, de son esprit surnaturel, que je vous répondrai, je le sens, avec plus d'autorité et de netteté. Je suis très heureux de ma visite à Rome. Une heure de conversation intime avec le Père universel des âmes m'a rasséréné et fortifié.

Et encore de Rome (14 févr. 1896) :

Sa Sainteté a été d'une bonté qui m'a profondément touché. Pour l'Eglise de France il est plein de sollicitude et de larges vues : élévation de sentiment, énergie sereine, mais inflexible, rien ne lui fait défaut. Je partirai lundi tout heureux et comblé de bénédictions.

De Rome (14 nov. 1899) :

Je vous écris deux mots seulement pour vous dire que je vous envoie la bénédiction de Léon XIII... Le Pape est admirable... Sa Sainteté a été d'une bonté qui me confond et me ravit.

Le Ralliement et ses difficultés

Mgr Petit avait accueilli avec une espérance convaincue la sorte d'arbitrage que Léon XIII avait tenté entre les catholiques français mécontents et le Gouvernement : mais cette trêve du Pape n'avait produit qu'un éphémère « esprit nouveau » d'un côté, et d'autre part avait créé chez certains catholiques français une irritation de plus. Les évêques français étaient pris entre l'hostilité du pouvoir civil, auquel ils étaient liés par la sujétion concordataire, et le sentiment catholique, qui se révoltait contre tout ce que cette sujétion donnait au pouvoir civil de moyens de paralyser l'action catholique.

L'historien qui voudra raconter ces années avec justice devra louer et plaindre les évêques d'alors qui, sur la foi des traités, invoquaient loyalement la pacification religieuse, alors que le pouvoir civil menait la guerre sans l'avoir déclarée, et que les catholiques français, en présence d'une politique tour à tour brutale et sournoise, sentaient de jour en jour plus impérieusement le devoir de la résistance.

Un moment vint pourtant où une parole, non pas une parole isolée d'évêque, mais une parole de l'épiscopat français unanime, si inouïe, si séditieuse qu'elle pût paraître aux légistes, devint nécessaire, non pas qu'il convînt d'ôter à tout prix tout prétexte à certains catholiques de dire et de redire que nous n'avions plus qu'une « Eglise dormante » — ils avaient repris sans le savoir un mot de Luther, — mais parce qu'il y avait à accomplir un devoir

en face de l'iniquité qui se préparait contre les Congrégations religieuses. Ce jour-là, Mgr Fulbert Petit posa son premier acte historique (1).

La loi de 1901 contre les Congrégations

On était en juillet 1901, au lendemain de la promulgation de la loi qui supprimait les Congrégations religieuses non autorisées (1er juillet) ; l'archevêque de Besançon était allé prendre quelque repos aux eaux de Baden, en Argovie, après un rude ébranlement que venait de subir au printemps sa frêle santé. A l'un de nous, qui lui écrivait chaque année pour l'anniversaire de son sacre, Mgr Petit répondait, le 20 juillet 1901 :

Soyez assuré que je vous suis très reconnaissant de la prière dont vous voulez bien marquer chaque anniversaire. Cette année, je célébrerai celui du 25 juillet dans un petit coin de la Suisse très silencieux. Je suis tout à fait seul, et mes promenades, deux fois par jour, sur les bords de la *Limmath*, prêtent à toutes les méditations.

Au reçu de cette lettre encourageante, poussé par une inspiration providentielle, le correspondant de Mgr Petit se décida à s'ouvrir à lui de la peine que les catholiques français les plus respectueux, les plus dévoués ressentaient à voir l'épiscopat muet devant la loi qui venait d'être promulguée et qui était un attentat à la liberté de l'Eglise. L'archevêque répondit aussitôt (1er août 1901) :

Point de vaine protestation

Avant de rentrer demain à Besançon, je tiens à répondre à votre lettre. Ce n'est point pour vous éviter un scandale ; je vous sais trop intelligent et trop catholique pour cela ; c'est afin de répondre à votre confiance. Dans des temps troublés (et notre époque est troublée), le sang-froid et le calme du jugement font défaut au plus grand nombre. On aime le bruit, quoique le bruit ne fasse pas de fruit. L'indignation se fait jour volontiers par la déclamation et par les prétentions bruyantes. Cela ne coûte rien. On ne se demande même pas si un but élevé et utile est atteint. On a satisfait son indignation. Des sacrifices personnels ? On n'y songe pas. On se repose après, et on croit avoir rempli un devoir. On se grise. Est-ce là l'action qui triomphe ? Je ne le crois pas. Je vous signale ce qui depuis quinze ans me paraît une inclination générale et une faiblesse dangereuse.

En ce qui concerne le fait particulier aux Congrégations religieuses et mon attitude personnelle, je n'éprouve aucune difficulté à vous renseigner. Les protestations de paroles contre une *loi votée* n'ont de valeur que dans la mesure où elles sont nécessaires pour la sauvegarde d'un principe. Ici, les principes ont été nettement sauvegardés, par le Pape d'abord (1), par tous les évêques français à sa suite.

De mon côté, suivant l'avis que Léon XIII donnait aux évêques d'intervenir chacun dans la mesure qu'il jugerait plus utile, convaincu que tout acte public n'a sur nos gouvernants aucune chance d'influence honnête, j'ai adressé au président du Conseil (2) une longue lettre non publiée renfermant les considérations qui me semblaient les plus capables de frapper son esprit, pour obtenir que les Congrégations fussent traitées de façon équitable et libérale. Le texte de ma lettre, soumis au Pape, a été approuvé pour le fond et pour la forme. Mais rien n'a arrêté la majorité de la Chambre et le ministère dans l'acte passionné dont la franc-maçonnerie avait fixé le programme et préparé l'exécution.

Lorsqu'il a été décidé qu'on passerait à la discussion de la loi, j'ai écrit à nouveau une lettre, pastorale cette fois, à mon clergé et aux fidèles, afin de prescrire des prières publiques, pour écarter de la France la honte d'une loi sectaire et obtenir que la liberté fût laissée aux Congrégations. Il ne semble pas que vous ayez lu cette lettre ; elle a dû vous être adressée cependant.

Faire abstraction de ses opinions personnelles pour obéir au Pape

Mon enfant, il est parfois plus difficile de savoir où est le devoir que de l'accomplir. Dans ces cas obscurs il n'y a qu'une sagesse : c'est de suivre le guide fixé par Dieu. Les évêques, à mon sens, en un cas à la fois si grave et si enveloppé de périls divers, n'avaient qu'à rechercher les intentions du Pasteur universel : telle a été mon unique préoccupation.

Si, depuis vingt-cinq ans, les catholiques qui se disent et se croient les plus fervents défenseurs de l'Eglise avaient eu cette préoccupation, et, pour y obéir, avaient su faire abnégation de leurs opinions personnelles pour se ranger tous derrière leur chef et obéir à sa tactique et à ses instructions, la religion en France ne serait pas dans l'état précaire qui nous attriste si profondément ; les bons ne seraient pas divisés et annihilés comme ils le sont. Je crois à la sainteté et au génie de Léon XIII. Mais, dans une question qui n'est point, à proprement parler, dogmatique, eût-il pu se tromper, les catholiques ne se seraient pas trompés, eux, en lui obéissant (3).

Il nous reste toujours à prier, à agir et à souffrir.

Je ne relis pas ma lettre, le temps me manque, mais j'ai le sentiment que vous la comprendrez. Je voudrais qu'elle contribuât à écarter une tentation d'un esprit fait pour la vérité sereine, et qu'elle apportât un rayon de lumière dans une âme de bonne volonté. A Cauterets, je fus si attristé de constater l'*impossibilité* de donner cette lumière à l'excellent et vaillant chrétien qu'était M. Chesnelong (4) !

---

(1) Mgr Petit, étant évêque du Puy, avait été mêlé aux prodromes du ralliement. Le cardinal Foulon, archevêque de Lyon, l'avait chargé de présenter au Pape, au nom des évêques de la région lyonnaise, une requête dans le sens de la pacification : il s'agissait d'obtenir que Rome traçât une ligne de conduite politique à tous les évêques. Mgr Petit s'excusa, alléguant qu'il était un trop jeune évêque. Le cardinal Foulon insista et en fin de compte Mgr Petit s'ouvrit au Saint-Père des soucis de ses vénérés collègues. Léon XIII écouta avec la plus grande attention tout ce que lui dit l'évêque du Puy. « Monseigneur, lui répondit-il, nous y pensons. Déjà nous avons reçu plusieurs requêtes dans le même sens. Priez beaucoup, faites prier. Quand le moment sera venu, le Pape parlera. » Il nous manque la date (qui serait facile à retrouver) du voyage de Mgr Petit à Rome, voyage antérieur au toast d'Alger (12 novembre 1890), pour fixer la date de cet entretien, qui fut rapporté à l'un de nous par Mgr Petit en juillet 1890, à Cauterets. On voit là que le ralliement a été une initiative non concertée de nombre d'évêques de France.

(1) Allusion à la lettre du pape Léon XIII au cardinal de Paris, 23 décembre 1900, « qui fut publiée et qui fut la plus belle apologie des Congrégations religieuses », *Livre blanc du Saint-Siège* (Ed. des *Questions Actuelles*), p. 11 [et *Questions Actuelles*, t. 84, p. 9]).

(2) M. WALDECK-ROUSSEAU.

(3) Pour la justification de ces déclarations de Mgr Petit, on relira utilement, dans le *Livre blanc*, le chapitre V de l'exposé (pp. 30-37) [et *Questions Actuelles*, t. 84, pp. 25-32].

(4) Un ami commun les avait rapprochés, et l'entretien s'était engagé sur la brûlante question du ralliement : « Monseigneur, disait avec véhémence le sénateur royaliste, le Pape peut me demander le sacrifice de ma vie, mais non celui de mon honneur. Et agir comme vous me le demandez serait renier tout mon passé et me déshonorer devant mon parti et la France entière. » Nous savons que Mgr Petit rapporta cette éloquente parole à Léon XIII, un jour qu'il était reçu par Sa Sainteté. Le Pape l'écouta avec la plus grande attention, et répondit lentement d'une

Genèse de la déclaration de 75 membres de l'Episcopat français contre la loi sur les Congrégations

Quelques semaines plus tard, dans les premiers jours d'octobre 1901, nous devinâmes que la résolution de Mgr Petit était prise, en l'entendant nous dire, avec une gravité plus grande que de coutume : « S'il est nécessaire qu'un évêque se dévoue pour l'Eglise, je suis prêt ! »

Le 23 décembre 1901, il nous écrivait :

Nous avons bien des inquiétudes pour l'avenir. On se propose d'agir. Mais je crains que le découragement ne paralyse beaucoup de bonnes volontés, et que la division ne continue à affaiblir l'action. La hiérarchie est atteinte, la confiance détruite.

Ces quelques mots énigmatiques révèlent qu'à cette date l'archevêque de Besançon avait assumé l'initiative d'une action dont il calculait les difficultés.

Ce que je puis dire, c'est que, en février 1902, il s'en ouvrit à deux de ses collègues dans l'épiscopat. Il leur exprima comment il lui paraissait inacceptable que les Congrégations fussent exécutées sans que l'Episcopat intervînt publiquement en leur faveur. L'évêque de Nice et l'évêque de Séez, à qui il parlait ainsi, ne pensaient pas autrement que lui. Ensemble, ils décidèrent de rédiger une déclaration qui serait proposée à la signature de tous les évêques de France. Mgr Fulbert Petit insista pour que Mgr Chapon, évêque de Nice, rédigeât lui-même le projet de déclaration. Rendez-vous fut pris pour le mois d'août (vers le 8 août), à Séez, auprès de Mgr Bardel, évêque de Séez. L'un des trois prélats nous racontait plus tard :

C'est durant une promenade dans une forêt voisine de la ville que, assis dans une clairière sur les coussins de la voiture qui nous y avait transportés, nous lûmes ensemble le projet de déclaration. Tous les termes en furent discutés, quelques modifications y furent faites. On supprima surtout. Après deux heures environ de conférence, le texte, tel qu'il devait être publié, en fut définitivement arrêté.

Dès notre retour à l'évêché, le même soir, nous délibérâmes sur la manière de faire tenir notre texte aux évêques, et nous nous distribuâmes les divers diocèses de France, chacun de nous trois se chargeant d'une région. Il fut convenu, pour éviter autant que possible toute indiscrétion, que nous n'userions pas de la poste, mais que chacun de nous visiterait, soit par lui-même, soit par un envoyé très sûr, les évêques dont nous devions solliciter l'adhésion. Nous convînmes d'une formule pour nous renseigner réciproquement sur nos succès ou nos échecs. La déclaration fut imprimée à Séez, par l'imprimeur de l'évêché, sur la sûreté duquel on pouvait absolument compter, et tirée à un nombre restreint d'exemplaires ; on décida que l'évêque ou son envoyé ne les laisserait pas dans les évêchés qu'il visiterait, dût-il y rester vingt-quatre ou quarante-huit heures pour que le prélat dont on solliciterait l'adhésion pût signer le document après l'avoir examiné à loisir.

Après quelques hésitations, nous nous résolûmes à ne pas le soumettre au Souverain Pontife, dont l'assentiment ne pouvait pas être douteux, par discrétion envers lui, et aussi pour que l'opinion publique ne pût nous accuser d'avoir cédé à un mot d'ordre. Nous eûmes quelque peine à faire admettre cette abstention à plusieurs de nos vénérés collègues, en dépit des exemples et des traditions qui l'autorisaient. Plus tard, nous eûmes la satisfaction de savoir d'une manière certaine que Léon XIII avait compris et approuvé hautement les motifs de cette réserve.

Avant de solliciter aucune adhésion, nous mîmes au courant le cardinal Lecot, qui se chargea d'obtenir celle des cardinaux français quand le moment serait venu, c'est-à-dire quand nous aurions l'assurance de ne pas les convier à un échec.

En moins de deux mois, les trois prélats recueillirent plus de soixante signatures sans que le moindre éveil fût donné à la Direction des Cultes ou au ministère de l'Intérieur. Mais en octobre, le document, laissé (contrairement aux instructions) à l'évêché de D..., fut livré à un grand journal du matin. L'indiscrétion, pour ne rien dire d'autre, n'avait devancé que de quelques jours la date que les évêques avaient choisie pour publier eux-mêmes leur déclaration ; mais le succès était acquis, et l'impression produite par la divulgation sensationnelle du document eut pour résultat de décider l'adhésion de quelques hésitants.

Pour la première fois depuis deux siècles, soixante-quinze évêques, l'unanimité morale de l'épiscopat de France, s'unissaient dans un acte public pour la défense de ses religieux.

Approbation de Léon XIII et représailles de M. Combes

Presque aussitôt après, le cardinal Lecot, au nom des initiateurs de la déclaration, se rendit à Rome pour mettre Léon XIII au courant de la genèse de ce document désormais historique : il trouva le Saint-Père ravi de la juste mesure de fermeté et de modération du langage de ses évêques de France. « C'est ainsi, dit-il, que j'aurais parlé, que j'ai parlé moi-même. » Il s'attendrit à la pensée que, par leur démarche, l'archevêque et les deux évêques auteurs de la déclaration avaient renoncé à toute promotion ultérieure, dans l'impossibilité où serait le Saint-Siège d'obtenir désormais en leur faveur l'agrément du pouvoir civil. Rien alors ne faisait prévoir la Séparation, que M. Combes jugeait impossible et inopportune.

Les sentiments de Léon XIII, que le cardinal Lecot rapporta de Rome, étaient surtout à la louange de l'abnégation de l'archevêque de Besançon, qui n'ignorait pas ce qu'il avait sacrifié par son initiative courageuse. En effet, par la modération de ses vues et la dignité de son caractère, il était l'archevêque le plus en vue, sinon le plus désigné, pour le premier chapeau à vaquer : l'accord du Saint-Siège et du Gouvernement français se fût fait sans peine sur son nom. Mgr Petit le savait, plus d'un évêque le lui avait remontré au cours de la « conspiration », mais il n'était pas homme à accorder un regard à cette pensée.

Le 16 octobre 1902, l'*Univers* put publier la pétition adressée à MM. les sénateurs et députés en faveur de la demande d'autorisation des Congrégations religieuses, par tous les évêques de France, moins trois (1). Le Gouvernement de M. Combes donna la comédie de crier au scandale et au péril ! Pour sauver la République, il déféra la pétition comme d'abus au Conseil d'Etat, dès le 21 octobre. Le 23, il supprima le traitement du vicaire général de Besançon, coupable d'avoir voyagé pour recueillir des signatures à la pétition. Le 27 novembre, le Conseil d'Etat déclara que, dans cette pétition il y

---

réponse qui n'avait rien d'une boutade : « Je comprends que les hommes qui ont été mêlés aux luttes des partis ne puissent pas faire ce que le Pape demande, mais alors qu'ils se retirent. »

(1) En voir le texte intégral dans les *Questions Actuelles*, t. 66, pp. 2-13. (Note de la *D. C.*)

avait abus. Le 2 décembre, M. Combes supprima le traitement de l'archevêque de Besançon et de l'évêque de Séez (1).

Ces représailles n'étaient pas capables d'émouvoir le noble archevêque. Elles ne l'atteignaient que dans la mesure où elles frappaient autrui. Il écrivait à l'un de nous, le 3 février 1903 :

Si je ne vous ai pas remercié plus tôt de votre filial envoi, c'est par un oubli qu'explique la multiplicité des tracas qui se succèdent pour moi. Il ne faut pas vous en préoccuper cependant ; jamais je n'ai été plus calme. Il y a vraiment des grâces d'état. J'ai une telle certitude d'avoir rempli mon devoir, je reçois de toutes parts la preuve si manifeste des résultats obtenus, que je ne puis que bénir Dieu dans une absolue sérénité. Assurément, la révocation de mon vicaire général m'est très pénible. On l'a bien compris, et c'est parce qu'on savait frapper un confident et un ami qu'on l'a frappé avec acharnement. Mais quant au reste, c'est parfaitement nul.

La lettre s'achevait par des conseils de direction en réponse à une question posée, ah ! que nous voilà plus haut que la politique !

Vous avez bien raison : beaucoup s'arrêtent dans la vie intérieure par découragement, si Notre-Seigneur n'entraîne pas de force au delà de certaines barrières ; il faut pour les franchir une grande ténacité de volonté ou une vraie passion d'amour et de souffrance.

Mgr Petit porte-parole de ses collègues

Moins d'un an encore, et Léon XIII mourait. Puis, en 1904, la rupture entre la France et Rome était brutalement consommée par le Gouvernement de M. Combes, au prix de quelle mauvaise foi, le *Livre blanc* l'a dit en termes définitifs. Désormais, le sort de l'Eglise en France était livré au Parlement et à sa majorité radicale-socialiste ; la loi de Séparation, monument à tout le moins d'imprévoyance, fut promulguée le 9 décembre 1905.

En ses trois dernières années concordataires, l'épiscopat français avait bénéficié de l'acte courageux accompli sur l'initiative de Mgr Fulbert Petit, en octobre 1902. On ne pouvait plus dire que, si nous avions des évêques, nous n'avions pas d'épiscopat : l'épiscopat s'était montré capable d'unanimité. Il avait reconquis du coup sa personnalité historique, et il rentrait en scène. Maintenant, l'unanimité concertée devenait pour lui un besoin, à la veille des éventualités qui s'annonçaient menaçantes : 1904 et 1905 furent deux années d'échanges de vues constants des évêques entre eux. Le rôle tenu en 1902 par l'archevêque de Besançon faisait de lui, après les cardinaux français, le prélat le plus considéré de ses vénérables collègues. Au commencement de 1905, un d'entre eux nous dit : « Nous avons désigné Mgr Petit au Souverain Pontife comme notre porte-parole. »

Ce mot signifiait que l'épiscopat concordataire cherchait dans la législation qui s'élaborait à coups de votes aveugles un *modus vivendi* acceptable à la hiérarchie et sauvegardant les intérêts en jeu. Il était clair que le gouvernement français ne lierait plus conversation avec Rome : l'épiscopat entrevoyait son rôle comme celui d'un intermédiaire entre la France et le Saint-Siège. Il vivait dans l'atmosphère de France, instruit par expérience des indifférences et des susceptibilités de l'esprit national ; il pouvait aisément encore garder contact avec les pouvoirs publics ; quoi de plus ? Il était pour Rome un instrument sûr. Il eut l'intuition que c'était à lui que revenait le devoir de chercher un accommodement honorable et pratique dans la Séparation.

Rédaction d'un avant-projet d'adaptation des Associations cultuelles

L'archevêque de Besançon pensait ainsi, mais il était trop surnaturel pour prendre de lui-même aucune initiative : il écouta ses collègues, il consulta des jurisconsultes, il rédigea un avant-projet d'adaptation des fameuses « Associations cultuelles », et en mai 1905, à Rome, il le soumit au pape Pie X. Sa Sainteté agréa (11 mai) que l'avant-projet fût communiqué à tous les évêques français. Pour lever les scrupules qu'avait Mgr Petit à se mettre ainsi en avant, une lettre du cardinal-secrétaire d'Etat, d'ordre du Pape, lui en donna mission. Je retrouve dans les notes qui sont sous mes yeux le résumé d'un entretien de l'archevêque daté du 27 juillet 1905. Mgr Petit y parle de la loi de Séparation. Il ne croit pas l'Eglise de France en état de supporter la lutte que certains conseillent. Il pense qu'on pourrait tenter un essai loyal parce que le peuple, qui est simpliste, ne comprendra pas pour quelles raisons on refuse d'accepter la loi, et accusera l'Eglise d'avoir tous les torts dans un conflit où elle semblera tout attendre de la guerre civile. Puis il faut gagner du temps, s'organiser, préparer les ressources pour la séparation complète. Mgr Petit n'a, du reste, aucun optimisme, il ne fait aucun crédit aux discours de M. Briand. Dans deux ans, trois ans, on nous dépouillera, on nous persécutera, mais nous aurons eu le temps de prendre nos mesures. L'archevêque ajoutait toujours : « Tout ceci est opinion personnelle. Le dernier mot sera au chef de l'Eglise. »

Du point de vue, non plus des contingences pratiques mais de la doctrine, Mgr Petit professait avec tous les théologiens que le pouvoir civil n'a pas le droit de légiférer sans l'Eglise sur les matières ecclésiastiques, mais que l'Eglise peut accepter sous condition, comme elle peut repousser en bloc, une législation faite sans elle. On avait vu, en 1901, Léon XIII, par l'organe de la Congrégation des Evêques et Réguliers, réprouver et condamner toutes les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 capables de léser les droits, les prérogatives et les libertés légitimes des Congrégations religieuses, et toutefois, pour éviter des conséquences très graves et empêcher en France l'extinction des Congrégations, Léon XIII avait permis aux Instituts non reconnus de demander l'autorisation, à deux conditions que le Saint-Père posait lui-même (1). On pouvait donc de même réprouver et condamner, dans la loi de Séparation, toutes les dispositions attentatoires aux droits de l'Eglise, et chercher cependant à organiser le régime ecclésiastique nouveau dans le droit qui s'inaugurait, à condition de prendre toutes les garanties contre les pièges qu'on devinait dans le texte du législateur. On éviterait ainsi des conséquences très graves, dont les premières étaient la confiscation

(1) Ajoutons : et de l'évêque d'Orléans. Le Gouvernement, irrité de la solennité donnée par Mgr Touchet au centenaire de Mgr Dupanloup, lui attribuait la rédaction de la lettre des évêques et ne voulut pas en démordre. L'évêque de Nice avait été épargné, sur les instances de M. Rouvier, ministre des Finances et député des Alpes-Maritimes. Aussitôt qu'il en eut connaissance, Mgr Chapon (6 décembre) écrivit à M. Combes pour réclamer son droit à la peine, par une noble lettre que toute la presse reproduisit. Par retour du courrier, M. Combes avisa l'évêque de Nice que son traitement était supprimé. Ce traitement ne fut, non plus que les autres, jamais rétabli.

(1) *Livre blanc*, p. 13 [cf. *Q. A.*, t. 84, p. 11].

du patrimoine des Menses et des Fabriques, la dispersion des Grands et Petits Séminaires, mais surtout la fermeture des églises sur tout le territoire de la France, qu'on entrevoyait comme la suite automatique du refus de formation des Associations cultuelles.

Grandeur d'une politique de résistance intégrale

Mgr Petit savait qu'une autre attitude était possible, qui consistait à n'accepter rien de la loi. Le Gouvernement serait incapable d'appliquer sa propre loi sans soulever la guerre religieuse : la situation s'éclaircirait alors, et l'on tenterait de traiter de puissance à puissance. La grandeur de cette politique de résistance intégrale était saisissante, sa hardiesse plus encore, mais l'on comprend que des évêques, qui s'inspiraient avant tout de leurs immédiates charges pastorales, dussent hésiter à la conseiller et à prendre la responsabilité de tant de risques. En août 1906, l'archevêque de Besançon nous rapporta une conversation qu'il avait eue sur ce sujet avec M. de Mun, et où, toutes explications présentées, le noble orateur lui avait dit, en manière de conclusion : « J'ai combattu pour la résistance, mais si j'avais été l'un de vous, Monseigneur, sans doute n'aurais-je écouté comme vous que mes responsabilités pastorales. »

Calme et réserve en attendant la décision de Pie X

Au début de janvier 1906, Mgr Petit se rend à Rome. Depuis sa visite en mai précédent, les sentiments semblent n'avoir pas changé : Mgr Petit est confirmé dans ses propres vues par l'accueil qu'on lui fait. Mais l'esprit de conciliation est chez lui moins que jamais une illusion d'optimisme. Il écrit le 27 janvier, à peine rentré à Besançon :

Vous avez raison de prier pour l'Eglise et pour nous. L'Eglise, je crois, et l'Eglise de France sûrement, traversent la crise la plus grave qui les ait éprouvées depuis quatorze siècles. Dieu veuille que nous soyons à la hauteur des devoirs et des responsabilités que les circonstances nous imposent ! Mon voyage à Rome a été à la fois imprévu et plein d'opportunité. Dieu fait cela quand il lui plaît. Sa Sainteté a été d'une bonté exquise. Le dernier mot de Pie X a été celui-ci : « Dites que le Pape attend, le Pape écoute, le Pape réfléchit, le Pape prie. A l'heure qu'il jugera opportune, il parlera clair. En attendant, que l'on se taise donc : *Silentium aureum !* » Il est calme, serein, confiant et prêt à la lutte, soyons comme lui.

En France, au contraire, on est à la fièvre des inventaires, que l'archevêque juge en ces termes (28 févr. 1906) :

Notre-Seigneur me fait la grâce d'être peu ému, en ce qui me concerne, des emballements regrettables de l'heure présente. Je les déplore pourtant, car c'est une grave menace pour l'avenir, et parce que c'est un péril pour la discipline nécessaire et pour le respect de la hiérarchie. D'autre part, tout ce qui se fait ainsi, et qui (dans mon diocèse du moins) chez le plus grand nombre est vraiment dû à un sentiment religieux, pourra être retourné contre nous. On fournit assez de prétextes pour que nous soyons accusés de masquer des menées politiques sous de prétendues indignations religieuses. Que Dieu nous vienne en aide ! Il y a souvent plus de courage à résister aux mouvements irréfléchis et généreux qu'à se mettre à leur tête. C'est à nous d'avoir *tous les courages* et de les pratiquer avec sang-froid.

Rôle très important à la première assemblée plénière de l'Episcopat

Au milieu de cette sorte d'anarchie spontanée, le 11 février 1906, parut l'Encyclique *Vehementer* (1), qui condamnait la loi de Séparation du 9 décembre 1905.

Cette condamnation de principe était prévue par les hommes de doctrine, et Mgr Petit était de ceux-là. Restait la conduite pratique à régler. Les vues de l'archevêque de Besançon, soumises depuis dix mois à l'examen des évêques français, puis à celui de la Commission préparatoire de la prochaine assemblée, ne perdaient rien de leur intérêt. Et, de fait, elles allaient servir de programme aux délibérations de la première assemblée plénière de l'épiscopat, qu'on attendait avec impatience depuis six longs mois, qui fut enfin convoquée, qui s'ouvrit le 30 mai 1906 à l'archevêché de Paris.

Un des membres de l'assemblée nous disait plus tard :

J'aurais, si la loi du secret ne s'imposait à moi, des détails révélateurs à vous donner sur le rôle si digne dans sa modération qu'y tint Mgr Fulbert Petit. L'on peut dire hardiment qu'il y conquit, à deux ou trois exceptions près, la confiance et la sympathie non seulement de la majorité des évêques, qui, on le sait aujourd'hui, lui donnèrent leurs suffrages — 45 voix contre 27, sur 72 votants, — mais de ceux-là mêmes qui ne crurent pas devoir accepter ses vues et souscrire à ses propositions. Il en fut, avec une très courtoise modestie, le véritable président.

Autour de l'assemblée, le calme était absolu, un calme fait chez les adversaires de respect, et chez les catholiques de confiance émue, mais maintenant tranquille. Ce que l'on savait de la dignité et de la simplicité des séances était de nature à édifier profondément l'opinion. De cette auguste assemblée délibérante, aucune indiscrétion ne filtrait : les prétendues révélations de tels ou tels journaux ne rencontrèrent aucun crédit, et retombèrent aussitôt dans le néant. A ce moment des péripéties de la Séparation, devant l'incertitude poignante du lendemain, dans ce pays où tant de choses sont usées, une autorité apparaissait, vénérable et jeune à la fois, celle de l'épiscopat français gérant les intérêts français de l'Eglise en étroite union avec le Souverain Pontife. Un mouvement de déférence, de sympathie, de confiance allègre, faisait écho de partout au télégramme que l'assemblée, en ouvrant ses travaux, avait adressé au Pape, et qui avait été rédigé par Mgr Enard, archevêque d'Auch.

Pie X rejette toute association cultuelle Abnégation de l'Episcopat français

On ne sut de l'assemblée rien d'autre. Et l'on continua d'attendre la décision pratique de Pie X, qui fut publiée le 10 août. Le Saint-Père y rappelle qu'il a voulu prendre l'avis de l'épiscopat réuni en fixant lui-même les points sur lesquels porterait la délibération de l'assemblée. Il renouvelle ensuite la condamnation des « associations cultuelles » décrites par la loi, et repousse l'association « légale et canonique » — qui était la combinaison de Mgr Petit, adoptée par la Commission préparatoire, proposée au nom de cette Commission par l'archevêque de Besançon à l'Assemblée, et agréée par elle sous la réserve formelle de la sentence à intervenir du Pape (2).

(1) En voir le texte intégral dans les *Questions Actuelles*, t. 85, pp. 4-35. (Note de la *D. C.*)

(2) Cf. *Q. A.*, t. 88, pp. 66-84 : Rapport présenté par Mgr Petit à la Commission préparatoire [reproduit d'après

Pie X, par cette décision, lançait les catholiques français dans les voies héroïques. Alors que tant de rapports montaient vers lui incessamment pour nous représenter comme prêts au schisme, au moins à la désertion silencieuse, le Pape vit bientôt que tous, le premier moment d'effarement passé, serraient les rangs et marquaient le pas : à la voix du Pape, il n'y avait pas de réfractaires, cette fois. Mais qui nierait que l'exemple de ce ralliement-là fût venu de haut ? Nos évêques ne se doutèrent pas qu'ils faisaient plus pour l'éducation du catholicisme français par l'exemple de leur abnégation que n'avaient fait des années de paroles perdues.

Soumission confiante de Mgr Petit

Le Gouvernement de M. Clemenceau crut machiavélique de faire publier dans le *Temps* et dans le *Siècle* des extraits du procès-verbal de l'assemblée plénière des évêques, qu'il s'était procuré par des moyens inavouables. Il pensait montrer les évêques en conflit avec le Pape ! On connut ainsi le rapport de l'archevêque de Besançon à la Commission préparatoire de l'assemblée. Mais qu'y lisait-on ? Que le projet proposé serait soumis à Rome : serait-il réalisable ? « Le Pape nous le dira. Et ce qu'il dira, nous le ferons. »

Moins de dix jours après l'Encyclique, le 21 août 1906, au sortir de la cérémonie du sacre de Mgr Labeuche, évêque de Belley, qu'il venait de présider, Mgr Petit disait à son clergé :

Je m'approprie et je complète les paroles que tout à l'heure Monseigneur de Belley adressait en hommage à l'autorité du Souverain Pontife. C'est vers lui qu'en ce moment j'élève mon esprit et mon cœur ; sa décision, longtemps attendue, est enfin arrivée ; tous, évêques, prêtres, fidèles, nous obéirons, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme pour prier, pour lutter et pour vaincre.

Mon Dieu, Messieurs, je ne crois pas que ce soit une présomption de ma part d'avoir prononcé ce dernier mot : victoire. Nous ne paraissons pas y aller ; cependant ne pourrions-nous pas en avoir en quelque sorte la certitude, en interrogeant l'histoire comme en la demandant à la foi ? L'Eglise n'arrive jamais à une apparente défaite qu'à la veille même de remporter les plus glorieux triomphes. Et ainsi, Messieurs, c'est avec une profonde émotion que je vous traduis une sorte de certitude intérieure qui m'enveloppe tout entier, quand j'affirme que, dans le diocèse de Besançon, l'archevêque, le clergé, les catholiques, n'auront qu'un cœur et qu'une âme pour s'unir dans la soumission aux décisions du Souverain Pontife.

Aucune ombre dans la parole de l'archevêque. Sa foi ne s'émeut pas des contrariétés, pas même si elles lui apportent quelque mortification d'amour-propre. Je relis ce qu'il écrivait à l'un de nous (9 oct. 1905) :

Je suis bien aise de savoir que vous êtes revenu à la paix dont il faut s'efforcer de ne pas sortir. Lorsque l'on entrevoit un but, que l'on croit une œuvre possible, il faut bien préparer les moyens que l'on juge capables de la rendre réalisable. Les erreurs mêmes que l'on peut commettre et les déceptions auxquelles on se heurte ne doivent pas déconcerter outre mesure : cela est arrivé plus d'une fois aux saints.

Fierté dans l'épreuve et inlassable activité

D'autres mortifications attendent Mgr Petit. Avril 1907, moment humiliant pour la dignité du pays ! Le Gouvernement livre à la presse les papiers saisis à la nonciature. Il se trouve, par surcroît de honte, des journaux pour les falsifier. Dans un texte qu'on a su plus tard avoir été aux trois quarts fabriqué par le journal qui le publia, Mgr Petit est accusé d'avoir trahi le secret de l'assemblée des évêques et de l'avoir livré au Gouvernement. L'archevêque nous écrit (3 avr. 1907) :

Je vous remercie de vous être ému de l'étrange publication du... (ici le nom du journal responsable). Elle me laisse très calme en ce qui regarde la calomnie qui vise ma personne. Je crois volontiers que c'est une grâce particulière de Notre-Seigneur, car rien n'est plus de nature à me révolter qu'une suspicion de bassesse et de déloyauté, et la trahison de l'Eglise et de mes frères. Les témoignages que je reçois tous les jours sont du reste en consolation et honneur au-dessus de l'injure. Je veux croire que l'on a maquillé, truqué ou mal lu les notes que l'on prétend analyser. La vraie douleur est de voir l'Eglise atteinte. On cherche à amoindrir l'épiscopat et à déshonorer le Saint-Siège.

C'est fini, l'archevêque ne parlera plus de cette infamie. Il nous écrit plus tard (7 septembre 1907) :

Les intrigues humaines sont ce qui nous fait le plus courir le risque de ne pas voir clairement la vérité et la volonté de Dieu. Les négliger est souvent le moyen de voir clair.

Il se dévoue, inlassable, à la reconstruction de son diocèse : Séminaires, paroisses, écoles, œuvres. Le vieil évêque concordataire, chassé du palais du cardinal de Rohan, ne s'inquiète pas de trouver une maison dans sa ville archiépiscopale ; il habitera une ferme à la campagne. Mais il entend célébrer avec tout l'éclat des jours prospères le centenaire du miracle eucharistique de Faverney. L'étranger le verra venir au Congrès eucharistique de Metz parce que Metz était, avant 1871, un siège suffragant de Besançon. Il reparaît à Rome en novembre 1907 : il a une pensée qu'il voudrait confier au Souverain Pontife, un projet d'œuvre en vue de la sanctification des prêtres (1). Il est accueilli avec bonté et sa pensée prise en considération. Il écrit à l'un de nous (Rome, 4 nov. 1907) :

En la fête de saint Charles Borromée, je sors de l'audience du Saint-Père. Pendant une heure, j'ai pu l'entretenir de toutes nos affaires diocésaines et des affaires générales de France. J'ai été profondément touché de sa bonté et ravi de la façon personnelle dont il comprend les choses. Ah ! si tout le monde voulait juger aussi surnaturellement !

Nous sommes aux derniers mois de la vie de notre vénéré ami. Il porte sans faiblir le poids écrasant des affaires de son diocèse. Pas une plainte pourtant, et quoi qu'il arrive. De Besançon, le 7 janvier 1909 :

Je suis absolument confus de me trouver si en retard. Veuillez m'excuser : je suis débordé par les affaires et les difficultés complexes de l'heure présente : nous n'avons pas fini de souffrir.

En juin, visitant ses communautés diocésaines émigrées en Belgique et en Hollande, Mgr Petit est pris d'une congestion pulmonaire d'une extrême gravité. Puis, lentement, l'archevêque s'en relève. Il nous écrit de Besançon (1er août) :

Merci de votre sollicitude et de vos prières. J'ai failli mourir en Belgique, mais Dieu n'a pas jugé bon...

---

le *Siècle*]. Sur la legende de l'acceptation des cultuelles par l'Episcopat, cf. *D. C.*, t. 1, pp. 667-668. (Note de la *D. C.*)

(1) On a publié dans la *Revue du Clergé français*, du 15 février 1919, le mémoire adressé à Pie X par l'archevêque de Besançon, sur « la Vie religieuse dans le clergé séculier ».

Pour ternir sa mémoire il faudra inventer des calomnies

L'alerte nous a émus. Nous voudrions que l'archevêque rédige quelques notes sur la part qu'il a prise aux affaires en ces dernières années, pour prévenir l'opinion (1) que les ennemis de l'Eglise pourraient essayer de former sur son rôle et sur son caractère, et l'événement a prouvé que notre appréhension était juste. Il nous écrit (7 août 1909) :

Je vous suis très reconnaissant des sentiments dont votre lettre m'apporte le témoignage. Mais je n'ai aucune mesure à prendre. J'ai agi jusque dans les moindres détails avec une entière franchise et loyauté. Mon dévouement à l'Eglise et à la France n'a jamais failli à la droiture. Mon humble soumission aux directions du Saint-Siège est très simple et sans arrière-pensée. Ni une parole ni une ligne de moi ne peuvent contredire cette affirmation. Que voulez-vous que je redoute et que je fasse ?

Il n'y a là ni outrecuidance ni audace. C'est la vérité. Restent donc possibles les suspicions, les calomnies, les interprétations tendancieuses de mon silence, les petites intrigues ? Tout cela est toujours possible. Mais je n'y puis rien et je confie tout à Dieu.

Je suis d'ailleurs très touché de la bienveillance et de la confiance de mes vénérés collègues et de beaucoup de personnages qui m'en ont donné les témoignages. Je n'ai rien fait pour les mériter, rien pour en tirer profit.

Ah ! mais ceci a l'air d'un panégyrique, tandis que je n'ai besoin et ne puis tirer profit que de la miséricorde de Dieu et de l'oubli des hommes. On se trompe bien si on me prend pour un diplomate !

Et nous qui pensons que sa mémoire appartient au patrimoine du clergé de France, nous nous enhardissons à insister. Il nous répond (8 sept. 1909) :

En ce qui me concerne, je n'ai aucune inquiétude sur toutes ces matières, et si l'on veut me mêler à des intrigues quelconques, ou me prêter des doctrines qui puissent inquiéter ou mécontenter le Saint-Siège, il faudra que l'on ourdisse la calomnie de toutes pièces et sans base.

Il ajoutait, dans la même lettre, avec sa netteté coutumière :

Il ne faudrait pas conclure de ma lettre, écrite avec le calme d'un solitaire, que je trouve notre sort enviable, ni rassurant l'état de l'Eglise de France ! D'autant que demain sera probablement pire qu'aujourd'hui.

Ces pronostics sombres, trop sombres, ne sont pas capables de lui rien enlever de son courage et de son esprit de foi. Voici la dernière lettre que nous ayons de lui, fin novembre 1909, une des dernières qu'il ait écrites :

Je reconnais volontiers que tout ce qui se passe, ou à peu près tout, est de nature à attrister. C'est une raison de plus pour nous d'élever nos pensées vers les conceptions surnaturelles, et de nous souvenir que Dieu ne permet le mal et le désordre que parce qu'il peut en retirer du bien et en faire jaillir l'harmonie. Il a seul cette puissance, mais il l'a, et il en use à ses heures. Les purs esprits, témoins du chaos de la création où les éléments se heurtaient et provoquaient les cataclysmes dont la terre porte les traces, auraient-ils pu soupçonner la beauté et l'harmonie du monde futur ? On peut se réjouir en pensant que d'autres verront ce que, nous, nous aurons espéré.

---

(1) Voyez, dans la *Croix* du 19 janvier 1910, la belle lettre de Mgr Eyssautier, évêque de La Rochelle, en réponse au journal *la Lanterne*, qui avait dénaturé le rôle de Mgr Petit et des évêques qu'elle appelait « soumissionnistes ».

AVIS AUX ABONNÉS DE LA « D. C. »

Augmentation du nombre de pages
Augmentation du prix d'abonnement

PREMIÈRE CONCLUSION DE NOTRE ENQUÊTE

Les premières notes et le prospectus qui ont annoncé l'apparition de la D. C., promettaient des « livraisons hebdomadaires alternées de 16 et de 32 pages ».

Or, par suite de deux augmentations successives réalisées sans modification du prix d'abonnement, du 8 février 1919 au 7 février 1920, les abonnés ont reçu 1 922 pages de texte au lieu de 1 180, soit une augmentation de 62 % (1).

A cette double augmentation matérielle, *nous avons joint un supplément très notable de dépenses résultant du dépouillement et de la traduction des périodiques étrangers qui servent notamment à la constitution de ces « Dossiers de la* Documentation Catholique » *si appréciés de tous nos lecteurs.*

***

Mais, durant ces douze mois, nous avons eu à supporter d'autres augmentations formidables sur les matières premières et la main-d'œuvre, augmentations qui font des bonds invraisemblables tous les trois ou quatre mois et ont contraint tous les périodiques à hausser leurs tarifs sous peine de disparition.

Nul ne sera donc surpris que l'administration de la D. C. demande pour l'avenir un supplément d'abonnement — très inférieur à l'accroissement de dépenses de l'année écoulée.

Désormais — en attendant que la situation générale s'améliore — la D. C. coûtera, au lieu de 15 francs par an, 20 francs (22 pour l'étranger), soit une augmentation de prix de 33 %, alors que la seule augmentation de notre texte atteint 62 %.

***

Nous espérons fermement que nos abonnés non seulement nous resteront fidèles, mais qu'ils se feront tous un devoir — devoir dont l'accomplissement aura sa récompense ipso facto *— de chercher autour d'eux des abonnés nouveaux, d'abord pour empêcher toute augmentation ultérieure et faire ainsi mentir les sombres pronostics des spécialistes des questions de presse, et aussi pour nous permettre de réaliser un sérieux progrès : augmenter bientôt le nombre de pages sans nouvelle augmentation de prix.*

C'est, en effet, la première conclusion que nous voudrions donner à notre enquête (dont nous espérons que l'actualité ne nous interdira pas de parler prochainement en détail) : l'ensemble de nos abonnés demandent le maintien des rubriques existantes et s'en déclarent enchantés ; mais un grand nombre souhaitent l'accroissement des rubriques qui leur sont plus utiles personnellement. Nous sommes tout disposés, avec leur concours, à leur donner satisfaction.

---

(1) La première augmentation a eu lieu dès le début de la *D. C.* : au lieu de 27 fascicules de 32 pages et de 26 fascicules à 16 pages, les abonnés ont eu 1818 *pages*. En second lieu, depuis le 1er novembre, la quantité de *texte* contenue dans chaque numéro a été, par l'allongement et l'élargissement des colonnes, augmentée de près d'un cinquième.

LA NOUVELLE AUTRICHE

Défaite et Misère
APPELS DU PAPE ET ORGANISATION DE SECOURS
Coalition des Socialistes et des Chrétiens-sociaux
(NOVEMBRE 1918-FÉVRIER 1920)

I — SITUATION POLITIQUE DE L'AUTRICHE

Aperçu territorial

Dans le bouleversement universel que la guerre et la victoire de l'Entente ont provoqué en Europe, l'Etat le plus accablé est, semble-t-il, l'Autriche. Six siècles d'entreprises militaires et plus encore de diplomatie persévérante et d'administration assez souvent habile et paternelle avaient réuni là et maintenu contre de nombreux éléments de dissolution un magnifique Empire; des races variées s'y coudoyaient, l'attachement au souverain les fondait ensemble, et cela s'appelait *la Monarchie* (1). Il n'en reste plus qu'un minuscule Etat qui tient entre le Vorarlberg et Vienne, entre Brunn et Klagenfurt : 9 millions d'hectares au lieu de 30 millions que comptait l'ancienne Cisleithanie, 6 millions d'habitants au lieu de 28 millions, quel désastre ! (2)

Affligé d'une ruine matérielle complète, ce peuple doit faire face aux difficultés les plus graves qui puissent assaillir un Etat : embarras financiers et misère, gouvernement socialiste, revendications populaires des plus hardies, dangers menaçants pour l'Eglise.

Faiblesse et charges du nouvel État

Dès que fut révélée la première rédaction du Traité de Saint-Germain (3), les esprits avertis se rendirent compte qu'on avait mis au monde avec l'Autriche un avorton mal constitué, incapable de se suffire à lui-même, privé des éléments qui lui revenaient de droit, condamné à disparaître dès sa naissance ou à se fusionner dans quelque Etat plus puissant qui le soutiendrait en le complétant, ou à vivre péniblement du secours que lui jetterait la victorieuse Entente.

(1) Cf. *D. C.*, t. 3, pp. 233-242 : « Six siècles d'histoire d'un Empire catholique ».

(2) Basse-Autriche : 3 130 536 ; — Haute-Autriche : 840 604 ; — Salzburg : 208 009 ; — Styrie (partie) : 983 252 ; — Carinthie (partie) : 304 287 ; — Tyrol allemand : 525 115 ; — Vorarlberg : 126 743 : TOTAL : 6 118 546.

« Ces six millions d'hommes se décomposent en deux groupes presque égaux : la ville de Vienne d'une part, avec sa banlieue, qui comprend presque toute la Basse-Autriche, et, de l'autre, une série de vallées alpestres, qui sont habitées par une population de langue allemande, mais très particulariste, et qui représente un germanisme fort éloigné du modèle prussianisé. » (RENÉ PINON, *Revue des Deux Mondes*, 1. 6. 19, p. 571.)

(3) Cf. *D. C.*, t. 2, pp. 322-394, le texte définitif.

On lui enlevait une partie du Tyrol, « le pays sacré des légendes héroïques, la patrie de Walther von der Vogelweide » (1), pour le donner à l'Italie ; on livrait à la Tchécoslovaquie les trois millions d'Allemands disséminés en Bohême ; on laissait retomber sur ses chétives épaules tout le poids formidable de la dette de guerre ; l'article 49 prévoyait la confiscation et la liquidation de tous les biens et avoirs autrichiens qui se trouveraient sur le territoire des nouveaux Etats (Tchécoslovaquie, Yougo-Slavie, Pologne) issus de la désagrégation ; enfin à ce misérable organisme d'Etat on imposait l'obligation d'accorder le traitement de la nation la plus favorisée à toutes les puissances alliées et associées. C'était la ruine industrielle en même temps que politique.

Aussitôt s'élevèrent en Autriche des protestations nombreuses et indignées ; celle du parti chrétien-social est sans doute la plus éloquente.

Protestation du parti chrétien-social

CHRÉTIENS DE TOUTES LES NATIONS,

Ce n'est pas avec des larmes de pitié ni avec des menaces de nouvelles révolutions que nous élevons notre voix, mais au nom de la justice chrétienne, principe du bonheur social et politique des peuples.

Le traité de paix de Saint-Germain menace l'Autriche allemande d'anéantissement total. A l'époque du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sur dix millions d'Autrichiens on en condamne quatre à la captivité perpétuelle chez leurs ennemis. On veut même nous arracher la patrie tyrolienne de Walther von der Vogelweide et d'Andreas Hofer, purement allemande de temps immémorial.

Cependant, au débris malheureux de notre peuple qui doit rester à notre Etat, on prend aussi la liberté et la vitalité, on confisque les nœuds de communication de nos frontières, les cours d'eau les plus importants, on sillonne notre pays avec des lignes de chemins de fer étrangers, après nous avoir séparés de la mer et avoir détruit notre antique marine. Notre économie nationale est privée de ses garanties, notre commerce est exproprié, même l'avoir privé de nos concitoyens est confisqué. Beaucoup, qui, confiants en l'inviolabilité du régime juridique d'avant la guerre, ont gagné honnêtement leur pain à l'étranger et y ont placé de bonne foi leurs économies, sont maintenant déclarés déchus des fruits du travail de toute une vie. On nous menace de conditions économiques qui ne nous permettent même pas de sauver les sommes placées pour les veuves et les orphelins. Un peuple persévérant, modeste et doué, que l'on apprécie à l'hospitalité et à l'enjouement de ses mœurs, est condamné à mourir en mendiant.

Par quelle faute nous sommes-nous attiré ce destin ? Il est vrai, nous avons défendu avec un dévouement fidèle notre patrie, que l'on veut détruire maintenant, jusqu'à ce que nous ayons été impuissants, vaincus par la faim et le nombre des adversaires. Le sang de notre peuple est resté dans les montagnes rocheuses des frontières tyroliennes, dans les gorges de l'Isonzo, dans les steppes sablonneuses et les marais des confins russes. Nous avons sacrifié ce que nous avions de plus précieux pour la défense de notre pays. Mais depuis quand l'esprit de sacrifice à la patrie est-il une faute, privant l'homme du

(1) *Neue Freie Presse* (de Vienne), 4. 9. 19.

droit à la patrie ? Nos adversaires au cours de la campagne ne nous ont pas refusé l'honneur chevaleresque ; pourquoi veut-on nous laisser mourir comme des criminels, maintenant que la lutte est terminée ?

La lutte terrible de l'humanité ne peut pas être terminée par l'édification sur le tombeau des masses d'un monument de violence et d'injustice. Cette épreuve du genre humain ne peut pas se terminer par la destruction de la foi en ce qu'il y a de bien en l'homme et en l'idéal qui agit sur les peuples. Si le destin que nous promet le traité de Saint-Germain à nous, Autrichiens-Allemands, était vraiment cette extermination d'un peuple chrétien, tous les peuples y perdraient un lien moral sacré, ainsi que la confiance dans le droit et l'intangibilité de la civilisation chrétienne.

Au nom de la civilisation chrétienne menacée, nous appelons nos frères chrétiens de toutes les nations au secours de notre pauvre patrie saignant de mille blessures et livrée à la mort.

Vienne, Pentecôte 1919 (1).

Ces protestations ne furent pas sans résultats. Assurément, les minimes rectifications de frontières accordées le 10 septembre ne changent rien aux grandes lignes antérieurement prévues, mais on a supprimé l'article 49 et confié le soin de répartir les dettes de l'ancienne Monarchie à une Commission qui devra tenir compte de toutes les justes revendications (2).

Menaces de séparatisme

Cette paix onéreuse, des mesures imprudentes prises par le gouvernement socialiste de Vienne, les exploits communistes accomplis par les Conseils d'ouvriers, le spectre menaçant de la disette, tout dissuadait les pays danubiens de confondre leur existence avec les destinées de cet Etat misérable. Contre la capitale rouge, socialiste, révolutionnaire, se propagea le mot d'ordre : « *Los von Wien* : Séparons-nous de Vienne. »

Plusieurs provinces affichent un esprit particulariste très accusé. La Haute-Autriche se refuse catégoriquement à suivre les dispositions du gouvernement central en ce qui concerne les transports ; le 30 octobre, le Landtag de Salzbourg décide d'interdire l'exploration du bois de chauffage, si désiré par Vienne.

D'autres provinces, le Tyrol et le Vorarlberg, entrent en négociations avec l'étranger et demandent leur séparation d'avec l'Autriche.

Tyrol et Vorarlberg

Le Tyrol, travaillé par des agents de Berlin, rêve de s'unir à l'Allemagne. Le 11 décembre, son Landtag demandait encore l'union économique avec la Bavière et les orateurs des trois partis qui composent cette assemblée (chrétien-social, socialdémocrate et pangermaniste) se prononçaient dans ce sens (1).

Le Vorarlberg est plus net encore. Habité par une population de montagnards, très proches du peuple suisse par leur langue (allemande) et leurs mœurs, disposant de vallées qui compléteraient avantageusement, au point de vue militaire, le système helvétique, il demande par un vote populaire (mai 1919), puis par deux notes de son Landtag adressées l'une au gouvernement de Vienne et l'autre au gouvernement de Berne, enfin par un appel populaire (9 août 1919), à être rattaché à la Suisse. Certains protestants helvétiques éprouvent des craintes « à cause d'une invasion possible des Jésuites » (2).

Par contre, les industriels en broderie de Saint-Gall, qui trouvent une main-d'œuvre experte au Vorarlberg, — les catholiques, qui entrevoient un appoint de 180 000 coreligionnaires, — les Italiens du Tessin, les Vaudois de Lausanne, hostiles à tout agrandissement de l'Allemagne, — les militaires et les patriotes, qui s'inquiètent d'une Allemagne éventuellement postée en Vorarlberg et jouissant ainsi d'une entrée plus facile en Suisse au jour de l'invasion, — les économistes, qui estiment que le commerce de la Suisse vers la Bohême et vers la Pologne serait rendu bien difficile si le couloir du Vorarlberg passait sous le contrôle d'une puissance oppressive comme l'Allemagne, — tout ce monde opine en faveur de l'acceptation (3).

La pétition trouve bon accueil dans la Confédération. 86 membres du Conseil national et 15 du Conseil des Etats présentent au Conseil fédéral une pétition en faveur du Vorarlberg.

Les choses allèrent au point qu'au Parlement fédéral, session de novembre, M. Calonder, chef du département politique, exposait que la Confédération était prête à admettre cette province comme vingt-troisième canton, si une consultation populaire, tant en Suisse qu'au Vorarlberg, se prononçait en faveur de cette solution (4).

Veto de l'Entente

Permettre à ces deux provinces de se détacher de l'Autriche, c'était condamner la République viennoise à mourir et « l'écroulement s'étendrait très loin » (5) : dès le 16. 12. 19, la Diète de Salzbourg demandait le rattachement économique à la Bavière.

---

(1) Publié par la *Reichspost* (de Vienne), 8. 6. 19.

Il est bon de remarquer que le parti chrétien-social, quoique allemand, n'est pas prussophile. Tandis que les socialistes vantaient le rattachement à l'Allemagne (l'*Anschluss*), qui leur offrait le moyen d'appuyer leur parti sur les forces compactes et organisées du marxisme berlinois, les chrétiens-sociaux, à qui le ministre socialiste Otto Bauer présentait l'*Anschluss* comme inévitable, déclaraient : « Nous voulons bien marcher avec la Prusse, mais sous ses ordres, jamais. » (*Reichspost*, 9. 3. 19.)

(2) M. Arthur Raffalovitch écrit (*Economiste Français*, 3. 1. 20, p. 7) que, même sans tenir compte des stipulations financières du traité de Saint-Germain, qui apporte avec lui d'autres charges, le budget du petit Etat se présente ainsi pour 1920 :

Dépenses....	10 897	millions de couronnes.
Recettes.....	3 630	—
Déficit.....	7 267	—

(1) *Journal de Genève*, 17. 12. 19.

Les Français ne peuvent rester indifférents aux destinées du Tyrol. « L'existence d'un Tyrol autrichien est, pour nous et pour tous les Alliés, d'une très grande importance ; si la Bavière absorbait le Tyrol, l'Autriche ne toucherait plus à la Suisse et, par contre, l'Allemagne aurait une frontière commune avec l'Italie. Pour les Italiens, grave péril, ou, selon les circonstances, tentation dangereuse ; certains Italiens souhaitent ce contact, et ce vœu décèle chez eux des arrière-pensées inquiétantes ; d'autres le craignent sans se rendre un compte exact des conséquences. Préservons nos amis d'Italie aussi bien du péril que des tentations. La France, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Belgique ont un intérêt capital au maintien, sous la domination d'un Etat faible, l'Autriche, de ce couloir Vorarlberg-Tyrol-Autriche par où passe la route internationale qui longe le Danube et conduit en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et dans les Balkans. » (René Pinon, *Salut public* [de Lyon], 17. 12. 19.)

(2) *Vaterland* (de Lucerne), 1. 12. 19. Les Jésuites autrichiens ont une importante maison d'éducation à Feldkirch.

(3) *New Europe* (de Londres), 11. 12. 19, pp. 271-273.

(4) *Neue Freie Presse*, 16. 7. 19, et *Liberté* (de Fribourg) 21. 11. 19.

(5) J. Bainville, *Action Française*, 14. 12. 19.

M. Renner, chancelier d'Autriche, l'a fait comprendre à Paris, et le Conseil suprême a décidé de maintenir énergiquement son œuvre.

La lettre suivante a été adressée par M. Clemenceau à M. Renner (16. 12. 19) :

L'attention des puissances alliées et associées a été appelée sur certaines agitations qui menacent, de divers côtés, la cohésion et l'intégrité territoriale même de la République d'Autriche.

Des démarches faites par le Landtag du Vorarlberg auprès du gouvernement de Vienne en vue de faire reconnaître à cette province son droit de libre disposition coïncident avec les mouvements qui tendent à attirer soit le district de Salzbourg, soit le Tyrol, dans l'orbite économique d'Etats voisins, et avec la campagne menée dans les anciens comitats de Hongrie occidentale pour instituer un plébiscite non prévu par le traité qui a attribué cette région à l'Autriche.

Les puissances alliées et associées estiment que, si les forces de dissociation devaient triompher sur l'un quelconque de ces points, une telle séparation risquerait d'entraîner la désagrégation complète de l'Etat autrichien et de ruiner l'équilibre de l'Europe centrale. Elles désirent, en conséquence, ne laisser subsister aucun doute sur leur volonté de maintenir dans leur intégrité toutes les clauses, territoriales ou autres, du traité de Saint-Germain et d'en poursuivre la stricte application.

C'est dans cet esprit que le Conseil suprême a adopté aujourd'hui la résolution suivante, dont il est décidé à assurer l'exécution et que j'ai l'honneur de vous communiquer en son nom :

« *Les puissances alliées et associées, désireuses d'assurer l'existence de l'Autriche dans les frontières qui lui ont été assignées, et décidées à faire respecter les dispositions du traité de Saint-Germain-en-Laye, déclarent qu'elles s'opposeront à toutes tentatives de nature à porter atteinte à l'intégrité du territoire autrichien, ou qui, contrairement aux stipulations de l'article 88 du susdit traité, auraient pour effet de compromettre d'une manière quelconque, soit directement, soit indirectement, l'indépendance politique ou économique de l'Autriche.* » (1)

L'Autriche protégée de la France

La décision ne plaira certes pas à tout le monde. En Suisse spécialement, certains veulent croire qu' « il n'y a là rien de définitif » :

Il appartient au Vorarlberg de légitimer ses aspirations par la persistance de sa volonté. Et dans sa lutte pour la conquête et la reconnaissance de sa liberté politique, il peut compter sur le sympathique appui de la Suisse (2).

Toutefois, la question est radicalement tranchée, et la note, s'il faut en croire une information d'allure officieuse, revêt même une importance insoupçonnée. La France ferait de l'Autriche sa protégée :

... Il reste établi que :

1° La République d'Autriche, y compris la Hongrie occidentale, est déclarée intangible ;

2° Aucun territoire constitutif de la République ne pourra s'en détacher *aussi longtemps que la République restera sous la protection de la France*, c'est-à-dire tout au moins qu'il lui faudra obtenir le consentement de cette puissance.

Ainsi, cette déclaration coupe court à tous les mouvements séparatistes et annexionnistes, et la question de la Hongrie occidentale est définitivement réglée. Les provinces n'ont désormais plus qu'une chose à faire : négocier avec Vienne en vue d'une entente (1).

C'est ce qu'elles font. Depuis un an, l'Autriche a vécu sous une Constitution provisoire. On négocie avec les provinces en vue d'une Constitution définitive. Les provinces veulent sauvegarder leur autonomie, et il y a un projet « tyrolien », qui prévoit, à côté de l'Assemblée nationale, un Conseil fédéral où chaque province aurait autant de représentants que la ville de Vienne (2).

Ainsi l'Autriche continuera d'exister. Mais exister et vivre sont deux choses différentes. Il ne faut pas qu'il y ait au centre de l'Europe ni un « cadavre » (3) ni un *homunculus* (4) toujours en danger de trépasser et de laisser après lui la redoutable échéance d'un héritage à partager.

II — DÉTRESSE ÉCONOMIQUE

On a signé la paix trop tard

« La paix de Saint-Germain a été signée six mois trop tard », c'est le mot du chancelier Renner à Paris ; c'est également l'avis de Sir William Goode, directeur anglais du *Relief* (5) :

Un armistice trop prolongé, venant après quatre ans de guerre, disait-il à Londres au début de décembre (1919), a jeté bas presque tous les appuis fondamentaux : politiques, financiers, économiques. Il faudrait que ceux qui sont cause de tant de retards à la conclusion de la paix pussent visiter l'Europe centrale et voir par eux-mêmes le chaos économique et les souffrances que ces agissements politiques entraînent après eux. Une baisse de la production, la désorganisation du trafic par voie ferrée, la pénurie de charbon, de nourriture et d'argent, ont en fait paralysé l'activité industrielle et commerciale... Il n'y a pas longtemps que je suis retourné de Vienne. Il me semble que j'y ai passé dix jours comme dans la cellule d'un condamné à mort qui a perdu tout espoir de salut. Je me trouvais au meilleur hôtel de la ville, je n'y ai vu ni œufs ni beurre tout le temps que j'y suis resté... J'ai fait plusieurs fois l'essai de travailler en pardessus et enveloppé de couvertures quand le thermomètre à l'intérieur marquait seulement un degré au-dessus du point de la glace. Finalement, je me décidai à acheter du bois pour faire un peu de feu pendant deux jours. Cela m'a coûté

---

(1) *Temps*, 18. 12. 19. Il existe toujours un parti national allemand. Le 25 janvier 1920, il votait un ordre du jour où il disait : « Nous demandons au gouvernement et à l'assemblée nationale de prendre enfin le chemin qu'impose notre détresse et la volonté de notre peuple. Allons rejoindre nos frères ! Allons à l'Empire allemand ! » (*Avenir*, 27. 1. 20.)

(2) *Journal de Genève*, 20. 12, 19 ; *Vaterland*, 19, 12. 19.

---

(1) *Temps*, 24. 12. 19.

M. Marc-Henry publiait, peu de temps avant Noël, la petite note suivante très curieuse : « Certains journaux viennois estiment que l'Angleterre semble décidée à établir sa prépondérance politique en Europe centrale à Budapest. Ce plan diviserait l'ancienne Double Monarchie en deux sphères politiques. L'une, comprenant la Tchécoslovaquie, l'Autriche et la Yougo-Slavie, tomberait sous l'influence française ; l'autre sous la tutelle anglaise. » (*Eclair*, 22. 12. 19.)

Le gouvernement français a détaché de Munich (Bavière) M. Allizé et l'a envoyé à Vienne pour travailler à établir des rapports économiques et financiers entre les jeunes nations issues de l'Empire des Habsbourgs. (Cf. *Tempo*, de Rome, 4. 4. 19.)

(2) *Arbeiter Zeitung* (de Vienne), 3. 1. 20 ; *Neue Freie Presse*, 10 et 11. 1. 20.

(3) René Moulin, dans la *Revue Hebdomadaire*, 6. 9. 19, p. 114.

(4) Jacques Bainville, *Action Française*, 14. 12. 19.

(5) Institution anglaise d'assistance.

970 couronnes. Etonnez-vous que les gens de bonne condition à Vienne brûlent leurs meubles pour chauffer leurs foyers ! (1)

Manque de charbon

Des accords pour le charbon avaient été passés avec Prague, mais depuis le 10 août 1919, toute expédition du charbon dur vers Vienne a cessé (2). Aussi voit-on à présent des hommes de toutes les classes : professeurs, médecins, employés, travailleurs de toutes catégories s'en aller aux bois du Wienerwald pour abattre tout ce qu'ils peuvent et traverser la ville au retour, traînant vaille que vaille leur hottée. Barrières formant enclos aux cimetières, baraquements militaires, tout est arraché. Bientôt ce sera le tour des bancs des jardins publics (3).

« Aux mines de Vollsberg, près de Graz, sont arrivés, le dernier dimanche d'octobre, 190 étudiants de l'Ecole supérieure technique de cette ville avec le recteur et plusieurs professeurs pour préparer et charger le charbon nécessaire au chauffage des classes durant l'hiver. A 3 heures de l'après-midi, 35 wagons étaient prêts à être expédiés (4).

La pénurie de combustible est telle que du 21 décembre au 1er janvier dernier il a fallu supprimer complètement les trains de voyageurs (5).

La famine toute proche

Les prix des vivres ont naturellement subi des hausses fabuleuses : une miche de pain de 1 260 grammes prise au ravitaillement est vendue 5 cour. 25 (6) ; un kilo de chocolat coûte 180 couronnes ; une sardine 3 couronnes ; un hareng 3 cour. 1/2. Les articles de vêtements sont inabordables. Une paire de souliers se vend plusieurs centaines de couronnes, un habit plusieurs milliers, une douzaine de mouchoirs de poche 400 couronnes (7).

---

(1) *Times*, 5. 12. 19.
(2) *New Europe*, 9. 10. 19.
(3) Cf. *Bataille*, 7. 1. 20.
(4) *Das Neue Reich* [*D. N. R.*], 30. 11. 19, p. 142. — Nous citerons fréquemment ce périodique, organe du prince Aloïs de Liechtenstein, dont nous aurons à parler plus loin. C'est une revue hebdomadaire de doctrine et d'information, sérieusement documentée ; vieille de quelque dix-huit mois, elle accuse un tirage de 7 500 et publiait récemment des lettres élogieuses de cinq évêques.

La situation de la presse de Vienne serait, depuis le voyage de Renner à Paris, la suivante, d'après l'*Eclair* :

« Le journal socialiste l'*Arbeiter Zeitung* ne représente plus l'opinion officielle — pas même officieuse — du cabinet de Vienne.

» Les grands organes, tels la *Neue Freie Presse*, le *Neues Wiener Journal*, le *Neues Wiener Tagblatt*, sont, avant tout, des journaux juifs, hostiles au gouvernement actuel, opposés par principe aussi bien aux socialistes modérés et extrémistes qu'aux chrétiens-sociaux. La réduction du capital autrichien, qui ne jouera plus un gros rôle dans l'avenir de la nouvelle Autriche, où devra s'installer le capital étranger, diminue progressivement leur influence.

» La *Reichspost* est le journal politique le plus important ; il représente le parti chrétien-social, c'est-à-dire les milieux catholiques, les paysans, la majorité du monde des fonctionnaires. Cet organe est nettement adversaire de l'Allemagne ; sa politique est, depuis la paix, orientée vers l'Entente, comme celle du *Neuer Tag*.

» L'*Abend Post*, édition du soir de l'ancien journal officiel de Vienne, la *Wiener Zeitung*, est devenu le porte-voix du cabinet actuel. Le chancelier Renner y collabore souvent. » (MARC HENRY, *Eclair*, 1. 1. 20.)

(5) *Neue Freie Presse*, 31. 12. 19.
(6) La valeur nominale de la couronne est de 1 fr. 05.
(7) *D. N. R.*, 30. 11. 19 ; *Neue Freie Presse*, 4. 1. 20.

Il faudrait, pour être complet et n'oublier aucune grande misère, dire un mot des prisonniers de guerre autrichiens et hongrois, qui gémissent encore dans les baraques encombrées ou même dans les tanières de Sibérie. Il y en aurait encore là-bas 200 000. Entassés au nombre de 500 dans des baraques de 300 places, sans lumière, presque sans feu, restant sur leur grabat pendant des journées sans fin, emmaillottés dans des loques qui leur servent de vêtements, sans souliers, n'ayant pour se soutenir qu'une nourriture insuffisante, ils sont en proie à la neurasthénie, à l'hystérie, à la démence. Vienne à surgir une maladie contagieuse dans ces locaux surpeuplés d'êtres affaiblis, les ravages sont effrayants ; les camps se vident et les cimetières s'agrandissent. Dans le seul camp de Troitzki, sur 16 000 prisonniers, 12 000 sont morts du typhus. A Krasnoïarsk, le typhus a fait 6 000 victimes (*Victoire*, 26. 12. 19).

L'activité charitable du Pape s'est employée en leur faveur. Sa Sainteté a fait connaître au cardinal Piffl, archevêque de Vienne, lors de son voyage à Rome (décembre 1919), qu'il s'était adressé au Japon et à l'Amérique pour demander leur rapatriement (*D. N. R.*, 11. 1. 20).

Le chancelier Renner a tracé à son tour un sombre tableau de la détresse où gémissait le peuple de cette ville élégante, spirituelle, heureuse de vivre, qu'était naguère la cité de Vienne.

On n'a pu distribuer que 100 grammes de pain et de farine par jour et par tête. En province, bien des villages ne possèdent plus le moindre morceau de pain. Des maigres provisions qui nous restent et que nous pouvons attendre sur la base d'achats antérieurs, nous pourrons encore distribuer des rations minimes et irrégulières jusqu'au 21 janvier. Mais à partir de ce jour, notre malheureux pays sera dépourvu de toute nourriture.

Le *Temps*, qui rapporte ces paroles, ajoute :

Le chancelier a montré que l'Autriche, pour se ravitailler au dehors, se heurte à l'impossibilité absolue qui résulte de la dépréciation de sa monnaie (1). D'autre part, elle manque de charbon, de sorte qu'elle ne peut pas travailler, produire et exporter pour relever son change. C'est pourquoi le gouvernement et la population de l'Autriche, qui ont salué avec reconnaissance l'établissement à Vienne d'une sous-Commission chargée d'organiser la Commission des réparations, insistent pour obtenir une aide immédiate. Le chancelier a conclu :

« Nous sentons que c'est chez nous que se trouvent le centre de la détresse matérielle et le fond de l'abîme des souffrances sociales. Notre effondrement entraînerait dans sa débâcle non seulement le système des nouveaux Etats créés à Saint-Germain, mais encore toute l'Europe centrale, en exposant l'économie mondiale à des ébranlements auxquels aucun Etat, voire même aucune partie du monde, ne saurait échapper.

» M'inspirant de cette réflexion sur les devoirs élémentaires de quiconque fait partie du monde civilisé, je me résume dans l'instance suivante :

» Accordez à l'Autriche — en tenant compte de la loyauté confiante avec laquelle son peuple se conforme au nouveau régime établi par les puissances, — accordez incessamment les secours indispensables pour qu'elle sauve la vie de son peuple et pour qu'elle puisse, sans compromettre la paix nationale et sociale, remplir envers le monde entier ses devoirs. » (2)

---

(1) Le total du papier-monnaie en circulation en Autriche se montait, mi-novembre, à près de 50 milliards. La couronne (1 fr. 05) valait en Suisse 3 centimes environ (*Petit Parisien*, 12. 12. 19.)

« En fabriquant du papier-monnaie, le gouvernement autrichien a tellement déprécié la couronne qu'elle ne vaut pratiquement plus rien. Elle a cessé d'être une mesure sur le marché mondial. » (*Temps*, 7. 1. 20.)

(2) *Temps*, 17. 12. 19.

Le confortable et le luxe de la Mission américaine contrastent singulièrement avec la détresse autrichienne. « Les dactylographes de la Mission sont de vraies prin-

L'Entente accorde son assistance

Les doléances autrichiennes furent appuyées par l'unanimité de la presse française, et le Conseil suprême répondait au désir de tous quand il prit les décisions que les journaux ont fait connaître :

1° Attribution immédiate de 30 000 tonnes de céréales qui se trouvent à Trieste ;

2° Le crédit qui doit être accordé aux Yougo-Slaves sera lié à une livraison rapide des vivres qui ont été promis à l'Autriche par un accord ;

3° Certains éléments de l'actif autrichien seront rendus disponibles pour permettre à l'Autriche de se procurer du crédit par ses propres moyens ;

4° Approbation accordée à la conclusion de la convention par laquelle le monopole du tabac est donné en gage ;

5° Etude approfondie et aussi rapide que possible du programme de ravitaillement à long terme qui a été exposé par le secrétaire d'Etat Loewenfeld-Russ, et qui devra être l'objet d'une décision dans un délai de dix jours à deux semaines (1).

A l'issue de la séance, le chancelier ayant pris connaissance du programme ainsi dressé par le Conseil suprême, a exprimé ses remerciements pour cette solution rapide et bienveillante. Il a déclaré que l'Autriche s'efforcera, sur la base politique du traité de Saint-Germain, d'entrer dans les meilleures relations avec les peuples voisins, de faire oublier la guerre, et de collaborer pour sa part à la paix de l'Europe (2).

Les 30 000 tonnes de vivres ont été fidèlement livrées, mais le salut économique de l'Autriche suppose une avance de fonds considérable qui dépasse momentanément les moyens de l'Angleterre et de la France. On a fait appel aux Etats-Unis.

La réponse américaine est venue par la bouche de M. Hoover. Parlant devant la Commission du budget à la Chambre des représentants, il a exprimé tout son mécontentement de la situation faite à l'Autriche. « Si on laisse, a-t-il répété, l'Autriche dans sa position actuelle, ce sera une éternelle mendiante. La politique des alliés envers l'Autriche n'a pas été une politique selon la conception américaine. Il ne faut pas s'attendre à ce que l'Amérique vienne une autre fois au secours si l'Europe ne change pas sa manière d'agir. »

Et il aurait, d'après ce que rapporte le journal hollandais *Nieuwe Courant*, ajouté : « Les puissances européennes sont responsables de la situation de l'Autriche. Pour la résoudre, il faudrait lui permettre de s'unir à la Bavière. »

Les journaux allemands voudraient bien s'en réjouir, mais le fait qu'il y est parlé de Bavière et non d'Allemagne leur paraît suspect (1).

Toutefois, le spectre d'un nouveau foyer de bolchevisme éclatant dans l'Europe centrale et dont les Etats-Unis viennent, lors de la dernière grève des mineurs, de constater les possibles répercussions, a légèrement modifié l'état d'esprit du Congrès américain. « Nous ne pouvons pas, avait dit M. Hoover, rester insensibles en face de millions d'individus en proie à la faim, simplement parce que nous réclamerions de l'argent comptant au lieu de leur faire crédit. Si nous ne faisons rien pour remédier immédiatement à cette situation, nous verrons l'écroulement de tout gouvernement stable dans l'Europe centrale. Nous ne pouvons pas espérer voir la paix et la restauration du monde si nous laissons se former un autre gouffre d'infection pareil à la Russie. » (2)

Le Congrès, sans voter encore un crédit d'Etat, a donné l'autorisation de constituer, suivant le modèle fixé par la loi Edge et sous le contrôle du *Federal Reserve Board*, une Société financière américaine qui émettrait des obligations jusqu'à concurrence de dix fois son capital et qui prendrait pour capital, au lieu d'argent, des garanties étrangères. Ainsi l'Autriche disposera d'un crédit américain de 70 millions de dollars, après que les alliés auront levé l'embargo sur diverses parties de son actif, actuellement tenues par eux sous séquestre (3).

Autres secours

D'autre part, des correspondants de journaux, des diplomates en voyage, des membres des Croix-Rouges, même des officiers, avaient signalé cette lamentable misère à l'opinion publique de leurs pays respectifs. Un officier distingué de l'armée anglaise en garnison à Vienne disait à Sir William Goode : « Pour l'amour de Dieu, retournez chez nous et dites à notre pays ce qui se passe ici. » (4)

L'Allemagne

L'Allemagne, qui avait pensé s'adjoindre, pour ensuite s'annexer, la République viennoise, avait fait un sacrifice ; au Reichstag, tous les partis, sauf les indépendants, avaient décidé de réduire pendant quatre semaines la ration hebdomadaire de pain de 1 750 grammes à 1 700 ; de quoi prolonger de trois semaines le maigre stock autrichien (5).

Mais « l'Allemagne et l'Autriche, dit le prince de

---

cesses du dollar, plus exactement des princesses de couronne. Les petites et pimpantes dactylos, qui touchent 300 dollars par mois, se voient attribuer 19 000 couronnes. Qu'on pense à ce que peut être ce chiffre de 19 000 couronnes pour de jeunes personnes à qui, même dans leurs rêves les plus audacieux, n'étaient jamais apparus de nombres à cinq chiffres ! cinq chiffres ! Elles habitent à l'hôtel Bristol, y ont chambres avec salle de bains, ont leur auto attendant à la porte, prennent chez Demel et Gerstner d'innombrables quantités de sucreries à des prix fabuleux, ont leur loge à l'Opéra et dépassent, pour la magnificence de la toilette, tout ce qu'il peut encore exister de toilettes féminines. Elles ne voudraient certes point troquer leur existence avec celle des dirigeants de l'Etat, voire même avec celle des grands banquiers viennois. » (*Salzburger Volksblatt*, cité par *Thurgauer Zeitung*, 9. 12. 19.)

(1) *Temps*, 17. 12. 19.

(2) *Ibid.*

---

(1) *Times*, 14. 1. 20 ; *Temps*, 6. 1. 20 ; *Corriere della Sera* (de Milan), 17. 1. 20.

(2) *New-York Times*, 18. 12. 19.

(3) Explications données au chancelier Renner par M. Helstead, chef de la Mission américaine à Vienne. (*Temps*, 26. 1. 20).

(4) *Times*, 5. 12. 19.

(5) Quels espoirs l'Allemagne attachait à cette aumône, M. Fabry le montre par une citation dans l'*Intransigeant*, 27. 12. 19. « Allemagne ! s'écrie la *Gazette de Berlin* de 8 heures du soir, toi qui parmi les peuples ressembles à Job dans sa misère, sauve Vienne... Sauve Vienne afin de la gagner, de la mériter, de la *posséder*. »

Il est difficile à distance de savoir ce que l'Autriche a reçu, en fait, de Berlin ; puis combien cette assistance est aléatoire et intéressée, on va le voir :

« L'attitude que le chancelier et les délégués autrichiens ont adoptée à Paris leur a valu de la part de l'Allemagne une hostilité soupçonneuse dont le *Vorwærts* [de Berlin] s'est fait l'écho. Le gouvernement allemand a fait connaître que le rationnement supplémentaire de quatre semaines, qui devait être imposé à la population de l'Empire au bénéfice de la ville de Vienne, ne pourra décidément avoir lieu. » (*Temps*, 23. 12. 19.)

Liechtenstein, sont dans la situation de l'aveugle et du paralytique de la fable; l'un porte l'autre sur son dos; mais ils ne peuvent pas aller loin parce qu'ils sont tous les deux invalides » (1).

La Suisse

La Suisse, toute voisine et particulièrement intéressée à la question du Vorarlberg, organisait un Comité pour recueillir à l'intention de ces vaillants montagnards de l'argent, des vêtements et du linge.

Elle eut connaissance d'une autre détresse que les journaux ne nous ont pas signalée : les prêtres et séminaristes du Tyrol et du Salzbourg manquaient de vêtements. Une collecte fut organisée parmi les prêtres de Suisse, et les vêtements ecclésiastiques ainsi réunis furent partagés entre les infortunés confrères du pays voisin (2).

L'Autriche obligée de vendre son patrimoine artistique et économique

Ce qui a été très douloureux aux Autrichiens, ç'a été de se voir dépouillés d'une partie de leurs richesses d'art et de leur avoir industriel. S'il faut en croire un journal de Paris (3), une Société financière hollandaise et une autre suisse se sont fondées pour acheter tout ce qui représentait une valeur quelconque.

Les Autrichiens s'en plaignent amèrement. Le Dr Eberlé écrivait en décembre :

Le cours du change et la détresse de beaucoup d'Autrichiens donnent aux étrangers la possibilité d'acquérir en Autriche facilement et à des prix dérisoires fabriques, hôtels, grands restaurants, châteaux. En fait, des milliards d'excellente propriété autrichienne sont ainsi passés en mains étrangères. Déjà, Italiens, Français, Anglais ont acheté, par exemple, des quantités énormes d'actions des grandes banques de Vienne, qui forment la base financière des plus importantes industries d'Autriche. Et ce qu'on ne vend pas à l'étranger, il faut le lui donner en payement des vivres. Les richesses artistiques, les tableaux, les diadèmes, les Gobelins, les antiquités, etc., trésor artistique, monuments et symboles de l'histoire autrichienne, prennent de plus en plus le chemin de l'exil (4).

Le 18. 1. 20, le Dr Eugène Amelung ajoutait :

Un coup d'œil sur la feuille des cours (1 fr. = environ 30 couronnes, un florin hollandais 60, un dollar 160 couronnes !) suffit à montrer l'énorme pouvoir d'achat de l'étranger vis-à-vis de nous... Malgré l'effroyable crise de transports qui règne ici, nos trains sont bondés d'étrangers qui veulent prendre part à la grande liquidation de l'Europe centrale. Tout ce qui est transportable s'en va par delà les frontières : montres, bijoux, vêtements, étoffes, meubles, pianos, matériaux de construction, antiquités, automobiles, installations complètes de magasins et matériel de fabrique... Un Suisse achète un assortiment de verres de table estimé 6 500 couronnes, et cela lui revient à 325 francs. Un Italien entre chez un marchand détaillant du centre de la ville et, s'adressant à la dame : « A combien l'ensemble de l'étalage ? Je prends le tout. » Le vendeur fixe un prix total de 50 % supérieur aux sommes étiquetées sur les marchandises. Une minute après, le magasin était vidé et fermé (5)

(1) *D. N. R.*, 14. 12. 19.
(2) *Katholische Internationale Presse Agentur* [*Kipa*] (d'Olten, Suisse, depuis à Fribourg), 19. 11. 19.
(3) *Lanterne*, 22. 12. 19.
(4) Dr Joseph Eberlé, *D. N. R.*, 30. 11. 19.
(5) *D. N. R.*, 18. 1. 20, p. 251.

Les journaux fournissent des précisions très instructives sur les mutations de propriété. La Banque Provinciale (*Lænderbank*) a conclu avec un groupement français dirigé par la Banque de Paris et des Pays-Bas un accord d'après lequel « la Banque Provinciale doit, en transférant son siège à Paris, être transformée en établissement français: la *Banque des Pays de l'Europe centrale.* L'ancien capital en couronnes doit être converti en francs et subir en même temps une augmentation de 40 millions de francs par l'émission d'actions privilégiées dont se charge le groupe de banques françaises » (1).

L'*Arbeiter Zeitung*, dans un article intitulé « Vers la tunisification », proteste :

La haute finance parisienne acquiert par là une influence prépondérante dans les entreprises industrielles contrôlées par la Banque Provinciale en Autriche, en Tchécoslovaquie et en Yougo-Slavie... Nous marchons vers la transformation de l'Europe centrale en colonie du capital français... Nous serons indépendants comme le bey de Tunis. La finance capitaliste de Vienne nous a vendus à l'étranger pour échanger des actions en couronnes contre des actions en francs ; voilà l'explication de sa lutte contre le rattachement à l'Allemagne (2).

Les Américains achètent les charbonnages de Karwin ; ils négocient pour l'achat du Nordbahn (chemin de fer du Nord) ; ils acquièrent des hôtels au Semmering et au Mondsee ; ils mettent la main sur des branches complètes d'industrie... (3)

Les Italiens se procurent un énorme stock d'actions de la Société métallurgique « l'Alpine » (4).

Sans doute, les capitalistes autrichiens espèrent-ils ainsi se prémunir contre l'impôt sur le capital. Ils pensent aussi par là rendre solidaires les intérêts de l'étranger et ceux de l'Autriche. Le capitaliste étranger intéressé à la prospérité de ces entreprises s'arrangera, se disent-ils, pour leur assurer des matières premières. Mais les patriotes craignent « que l'étranger ne s'assure la majorité dans les industries autrichiennes uniquement dans le dessein de les arrêter ensuite et de supprimer ainsi une concurrence, ou bien afin d'utiliser leur production en faveur de leur propre pays » (5).

M. Marc Henry conclut : « A Vienne, c'est une vraie curée. Pour 15 000 francs, on achète un hôtel d'un million. Si les mercantis continuent, il ne restera plus à l'Autriche que sa Constitution, son blason neuf et les clauses du traité de Saint-Germain. » (6)

D'après une déclaration récente faite à la Chambre des Lords par Lord Curzon, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, les puissances se seraient émues de ce trafic honteux :

Les grands tableaux qui se conservaient en bon nombre en Autriche vont servir de garantie, et cela sur l'avis du *Board of trustees* de la National Gallery, afin d'éviter la vente de ces chefs-d'œuvre à des agents marrons pour des sommes dérisoires, ce qui serait une injure pour le Gouvernement autrichien et un scandale pour le monde des amateurs d'art (7).

(A suivre.)

Paul Fortin.

(1) *Neues Wiener Tagblatt*, 28. 12. 19.
(2) *Arbeiter Zeitung*, 30. 12. 19.
(3) *D. N. R.*, 18. 1. 20, p. 252.
(4) Nous en reparlerons plus loin.
(5) *D. N. R.*, 18. 1. 20.
(6) *Eclair*, 22. 1. 20.
(7) *Times*, 23. 12. 19.

Imp. P. Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.—*Le Gérant* : A. Faigle.